



Des prisonniers chiites quittent la prison d'Atlit en Israël pour se rendre, par autobus, au Liban. Le gouvernement israélien en a libéré 300 hier.

## RABIN ACCUSE LA SYRIE DE SOUTENIR LE TERRORISME

# Israël libère 300 prisonniers libanais

ATLIT (AFP, Reuter) — Quarante-huit heures après l'heureux dénouement de la crise des otages américains du Boeing de la TWA, Israël a rendu, hier, la liberté à 300 Libanais parmi les 735 prisonniers, en grande majorité des chiites, détenus à Atlit.

Le chef d'état-major israélien, le général Moshe Levy, a déclaré que l'élargissement de ce groupe de prisonniers avait été retardé par la prise d'otages de Beyrouth. Des sources militaires, on indique que les 435 prisonniers restant seront libérés à « brève échéance » en fonc-

tion de la situation dans le sud du Liban.

Au même moment, le ministre israélien de la Défense, M. Yitzhak Rabin, a accusé la Syrie « de soutenir et d'aider les organisations terroristes par tous les moyens dont elle dispose ».

« La Syrie ne se contente pas d'encourager les organisations terroristes mais leur donne également la possibilité d'agir à partir de son territoire ou du Liban », a ajouté M. Rabin, lors d'un discours prononcé devant des représentants américains d'une organisation de bienfai-

sance. Le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, avait affirmé qu'Israël n'avait pas participé à un accord liant la libération des otages américains à celle des détenus Libanais ou Palestiniens capturés lors d'opérations de l'armée israélienne au Liban. Mais, de nombreux observateurs à Jérusalem soulignent qu'Israël répond ainsi au vœu secret du gouvernement américain, sinon à l'exigence des auteurs du détournement d'avion.

Répartis par groupes de 30 dans dix autobus, les 300 Libanais libérés

hier matin ont été conduits vers la frontière libanaise et doivent être pris en charge par le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), dans la « zone de sécurité » dont Israël garde le contrôle, directement ou indirectement, en territoire libanais. Précédé par une « jeep » militaire, le convoi comptait au total 12 autobus, dont deux de secours, une ambulance et un véhicule du CICR.

Les anciens détenus portaient des survêtements de sport bleus fournis par l'armée israélienne.

Voir page 8: Israël

LE CABINET EXPÉDIE LA ROUTINE DANS LA BONNE HUMEUR

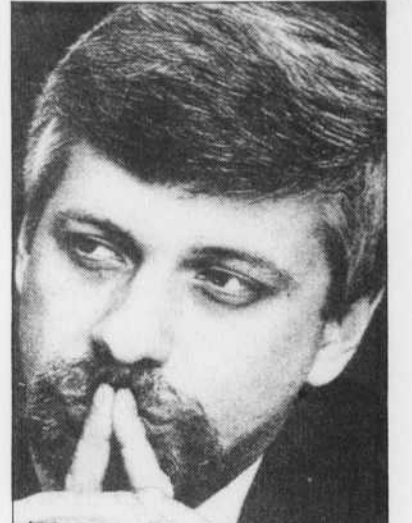
## Constitution: rien de substantiel pendant l'inter règne de René Lévesque

GILLES LESAGE

QUÉBEC — L'atmosphère est tout à fait différente au conseil des ministres depuis que le premier ministre a quitté la présidence du Parti québécois, il y a deux semaines. Comme par enchantement, la cordialité des rapports a repris le pas sur le doute et la suspicion.

Tant la semaine dernière qu'hier, c'est dans la bonne humeur et la sérénité que M. René Lévesque a présidé son Cabinet pour expédier les affaires courantes et assurer la continuité. Autant le climat était tendu et nerveux, il y a quinze jours à peine, autant il est désormais calme et dégagé. C'est comme si une bouffée d'air frais était entrée d'un coup sec dans la grande salle du bunker gouvernemental, confie une source ministérielle. L'état d'esprit décontracté que le premier ministre a fait ressortir dans ses quelques sorties publiques est le même qui se dégage de ses rencontres avec ses collègues, dont il demeure le chef jusqu'au début d'octobre. Comme s'il s'était débarrassé d'un poids énorme, comme s'il avait crevé un abcès géant, dont tous les ministres souffraient, à des degrés divers. Pour les trois mois qui lui restent, il a retrouvé sa grande autorité morale de naguère et de jadis, son ascendant sur ses ministres. Il n'y a plus d'animosité plus ou moins larvée, de dissidence ou de contestation en filigrane.

L'inter règne survenant en plein dans la période estivale, il ne se passe rien de particulier, encore moins d'extraordinaire au conseil des ministres. Certains sont en vacances, d'autres s'apprennent à en prendre ou s'affairent discrètement

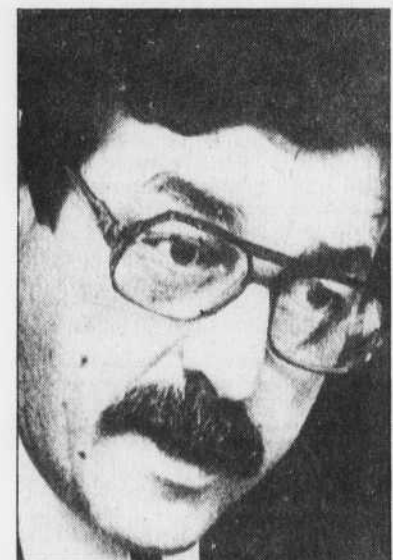


Pierre-Marc Johnson annoncera demain sa décision de briguer la succession de René Lévesque

à la campagne à la présidence du PQ qui s'amorce avec prudence et lenteur. Plus qu'à l'habitude, à cette période de l'année, c'est déjà le calme très plat. Pas de conférence de presse à l'issue du conseil de la semaine dernière, et un seul communiqué de presse: pour annoncer la nomination de deux sous-ministres.

Hier, rien du tout. Les deux seuls communiqués à atterrir sur la table des journalistes proviennent, comme par hasard, du ministre de la Justice. Comme si M. Pierre-Marc Johnson nettoyait son bureau avant d'annoncer sa décision de briguer la succession de M. Lévesque, ce qu'il fera d'ailleurs demain, jour de son 39ème

Voir page 8: Constitution



Clément Richard

## Le cabinet québécois révoque le président du Musée d'art contemporain

LISE BISSONNETTE

Fait sans précédent, le conseil des ministres du gouvernement québécois a révoqué hier la nomination du président d'une société d'État autonome, M. Gaétan J. Boisvert, président du Musée d'art contemporain. Il y a un an exactement aujourd'hui que M. Boisvert avait été nommé à ce poste, pour un mandat d'une durée normale de cinq ans.

Au début de juin, le conseil d'administration du Musée avait lui-même réclamé la démission de M.

Boisvert, qui s'y était refusé. Le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, s'est appuyé sur cette résolution pour obtenir la décision du cabinet, lors de sa réunion régulière du mercredi.

La tension montait depuis plusieurs mois au sein de l'institution de la Cité du Havre, musée d'État devenu autonome par une loi de janvier 1984. Le conseil d'administration, selon des comptes rendus dont LE DEVOIR a pu prendre connaissance, reprochait à M. Boisvert un « style de direction » qui aurait contribué à la « dégradation de la gestion » du mu-

sée et à une détérioration du climat, « nuisible aux relations de travail ». Après une consultation de certains de ses représentants avec le ministre, le 4 juin dernier, le conseil adoptait le lendemain, à six voix contre une, une motion de non-confiance à l'égard de M. Boisvert.

On apprenait par ailleurs que le Syndicat des employés du Musée se plaignait depuis déjà plusieurs mois des interventions de M. Boisvert dans la gestion interne du Musée, et qu'il a lui aussi fait part au ministre, par lettre, de son souhait d'une intervention gouvernementale. M. Ri-

chard a hésité toutefois longtemps avant de donner suite, puisque le Musée venait à peine d'accéder au statut de corporation publique autonome.

Rejoint à son domicile hier, celui-ci, ancien vice-président de la Banque nationale du Canada, affirme qu'il n'a « jamais su pourquoi » on lui en voulait tant et attribue à l'influence du ministre, M. Richard, l'action du conseil d'administration. « Deux ou trois des membres sont des amis personnels du ministre », dit-il. M. Boisvert, qui venait d'ap-

Voir page 8: Musée

### LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

#### LA SAQ ET SES 129 ENCHÈRES

129 succursales de la SAQ sont offertes aux enchères durant tout le mois de juillet. Dès vendredi dernier, 240 demandes de formulaires pour appels d'offres ont été logées au mandataire de la Société des alcools. Mardi et mercredi, une centaine de nouvelles demandes de livres d'appels d'offres ont à nouveau été présentées chez Charrette, Forcier, Howey et associés.

PAGE 9

#### L'INDUSTRIELLE CHERCHE UNE ACQUISITION

La principale compagnie d'assurance-vie à charte québécoise inaugure sa nouvelle tour à bureaux de 23 étages, boulevard Maisonneuve à Montréal, et elle s'appête à faire l'acquisition d'une autre compagnie d'assurance-vie.

PAGE 9

#### L'OPEP SE RÉUNIT DEMAIN À VIENNE

L'Arabie Saoudite, qui ne fournit que le cinquième de sa production de pétrole de 1981, devra faire face à ses 12 partenaires dès demain.

PAGE 11

## LA DÉFENSE EUROPÉENNE

### I. Vers la création d'un axe franco-allemand pour la défense de l'Europe de l'Ouest

JOCELYN COULON

LA DÉFENSE européenne est-elle possible? Ou du moins, la constitution, par deux ou trois grands pays d'Europe, d'un axe privilégié où serait prise en charge la sécurité de l'Europe de l'Ouest, actuelle des chances de se réaliser d'ici la fin du siècle? Voilà deux questions qui ont toujours hanté l'esprit des Européens depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et qui retrouvent une actualité brûlante depuis que la crise des euromissiles et le projet d'Initiative de défense stratégique (IDS) du président Reagan sont venus bouleverser certaines données stratégiques sur le continent.

« L'axe franco-allemand pourrait être l'embryon de la défense européenne et je ne vois pas comment, actuellement, les deux pays ne pourraient pas s'entendre pour le réaliser », déclare Michel Tatu, spécialiste des questions stratégiques au journal *Le Monde* et auteur d'un récent livre sur les relations Est-Ouest (Eux et Nous).

Il semble en effet que le couple franco-allemand, qui repose sur plus de 20 ans d'amitié et de coopération, resserre ses relations pour ce qui est des problèmes de défense. Le 20 juin dernier, le ministre français de la Défense, M. Charles Hernu, déclarait, dans un discours prononcé à l'occasion d'une manœuvre combinée des armées française et allemande, que les deux pays « avaient des intérêts de sécurité

qui étaient communs ». Son homologue ouest-allemand, M. Manfred Wörner, renchérisait en déclarant qu'il était satisfait que la France ne considère plus l'Allemagne de l'Ouest « comme un simple glacis » derrière lequel elle se protégerait d'une éventuelle attaque des forces du Pacte de Varsovie.

Cependant, au-delà des professions de foi et des manifestations politiques, est-il réellement possible que les Européens s'entendent pour constituer un système de défense commun qui serait à l'abri des querelles? L'exemple de la Communauté économique européenne et de ses nombreuses difficultés en laisse plusieurs sceptiques.

Toute la défense des nations ouest-européennes repose en ce moment sur les forces classiques et nucléaires américaines stationnées en Europe et sur la menace, de plus en plus hypothétique, de l'utilisation par les États-Unis de ses armes nucléaires stratégiques contre l'Union soviétique advenant qu'elle attaque.

Les États-Unis maintiennent 340,000 hommes en Europe de l'Ouest dont 220,000 en Allemagne de l'Ouest. De plus, ils disposent d'armes nucléaires dans sept pays (Grande-Bretagne, RFA, Belgique, Italie, Pays-Bas, Grèce et Turquie). Cette situation découle du changement dans les rapports de force au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Dans les années qui suivirent la victoire alliée de 1945, les armées soviétiques, loin de démobiliser et de se retirer des territoires envahis comme le faisaient les ar-

Voir page 8: Défense



Le président français, M. François Mitterrand et le chancelier ouest-allemand, M. Helmut Kohl. Le couple franco-allemand pourrait constituer d'ici peu un axe permettant d'envisager une défense européenne commune.

## FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL

### Jazz et petit écran

GILLES ARCHAMBAULT  
Collaboration spéciale

L'une des initiatives les plus louables, et pourtant un peu occultée, du Festival international de jazz de Montréal est sans conteste cette série de films sur le jazz que met à l'affiche la Cinémathèque. Organisée avec intelligence, et en toute connaissance de cause, par Robert Daudelin, cette opération permet à l'amateur de voir des documents visuels qu'on ne projette qu'à de rares occasions. L'irremplaçable collection de Walter de Mohrenschildt nourrit très souvent ce programme.

Mardi soir, c'était un peu soir de relâche pour ce qui est des concerts. Il y avait bien Pat Metheny qui se produisait pour une deuxième soirée d'affilée et Bob Mover qui donnait un concert gratuit, rue Saint-Denis. Mais c'était bien peu à côté de la boulimie des jours qui précédaient et de ceux qui suivraient. La Cinémathèque cependant nous conviait à une séance d'extraits d'émissions de télévision présentées par Leonard Feather.

Leonard Feather est l'un des critiques les plus connus du jazz. Né à Londres, il vit aux États-Unis depuis longtemps. Pianiste, compositeur, il a oeuvré dans tous les champs de l'industrie de la musique de jazz. Que ce soit à titre d'animateur de radio et de télévision, de conseiller/rechercheur, de producteur de disques. Il a connu personnellement les plus grands du jazz. Si certains musiciens le contestent (et c'est normal), il jouit d'une solide réputation. C'est lui qui a signé depuis si longtemps les fameux « Blindfold Test », petit jeu au cours duquel il s'agit de trouver le nom de musiciens après l'écoute d'un disque, cette inoffensive distraction étant devenue dans le monde entier le passe-temps favori des aficionados.

Je lis Leonard Feather depuis 35 ans. J'étais donc curieux de le voir. Sachez qu'il a tout à fait l'apparence d'un sexagénaire british.

Voir page 8: Jazz

# Selon Mulroney, Porteous n'avait pas à critiquer publiquement son gouvernement

**BERNARD DESCÔTEAUX**

OTTAWA - Le directeur du Conseil des arts, M. Tim Porteous, devrait de lui-même démissionner pour avoir

manqué à son devoir de réserve en critiquant publiquement le gouvernement qu'il sert.

Telle est l'opinion exprimée hier par le premier ministre Brian Mul-

rone, qui a ainsi porté un coup fatal à ce haut fonctionnaire qui mardi, convoquait la presse pour faire état de son limogeage prochain et critiquer l'attitude du gouvernement à

l'endroit des organismes culturels.

Aux yeux du premier ministre, la faute est claire: un haut fonctionnaire n'a pas à critiquer publiquement son gouvernement. « Si M. Porteous, dans sa conférence de presse, a fait part du peu d'estime qu'il a pour le gouvernement qu'il sert, alors c'est à lui de prendre ses décisions et ses responsabilités », a déclaré le premier ministre. Celui-ci, à la veille d'un remaniement ministériel d'importance, n'a pas voulu excuser ce comportement.

L'attitude de M. Porteous est d'autant plus injustifiée aux yeux de M. Mulroney que le gouvernement, assure-t-il, n'avait entrepris ou approuvé le congédiement du directeur général du Conseil des arts. Il cite à ce sujet un démenti des propos de M. Porteous par le sous-ministre des Communications, M. de Montigny Marchand. Un tel congédiement ne peut se faire que par l'adoption d'un arrêté-en-conseil par le Conseil des ministres, rappelle-t-il aussi.

Que M. Porteous fasse de la paranoïa à propos de son congédiement, le premier ministre n'est pas loin de penser. À une question d'un journaliste, il répondra: « Ce n'est pas moi qui le dis! ». Toutefois, le démenti de M. de Montigny Marchand qu'on a rendu public hier permet de constater que M. Porteous avait de sérieux raisons de penser qu'on allait le démettre de ses fonctions.

Dans un résumé de deux conversations téléphoniques qu'il a eues avec M. Porteous, M. Marchand assure certes qu'il n'a jamais dit à celui-ci qu'il était démis de ses fonctions. Par contre, le sous-ministre dit avoir évoqué des changements qui pourraient survenir dans un avenir pas trop lointain à la direction du conseil et l'a informé que dans de telles circonstances, un poste d'attaché culturel au consulat canadien de Los Angeles lui serait offert. M. Porteous a dit comprendre qu'il était démis et que le poste de Los Angeles ne l'intéressait pas.

Dans l'entourage du ministre des Communications, qui est responsable du Conseil des arts, on ne cache pas que des difficultés de fonctionnement existent avec M. Porteous, qui est l'un des hauts fonctionnaires dont on veut se départir. On est d'autant plus à l'aise que M. Porteous est un ami de l'ancien premier ministre Trudeau, qui l'a nommé à ce poste en 1982.

Le premier ministre Mulroney a fait ses commentaires sur M. Porteous à la sortie d'une réunion du Comité des priorités et de la planification qu'il présidait au Lac Meech. À l'ordre du jour de cette rencontre, on a discuté notamment de création d'emploi, du programme législatif de l'automne, des programmes de formation de main-d'oeuvre et de la révision du système d'assurance-chômage. Sur ce dernier point, on a convenu d'annoncer d'ici deux ou trois jours, la formation d'un comité d'étude auquel les syndicats ont accepté de participer, a dit hier M. Mulroney.

Les ministres seniors de M. Mulroney ont passé aussi plusieurs heures à discuter de commerce avec les États-Unis. Ce sujet est très complexe et fera l'objet de débats tout au long de l'été, a indiqué le premier ministre qui a refusé de dire si le gouvernement serait en mesure de présenter au président Reagan une proposition précise cet automne.

Quant aux principes de justice naturelle ou à la liberté d'expression, qu'invoquait M. McKenzie, le juge McNair affirme que rien dans la loi qui crée la Commission ou dans la Constitution n'oblige celle-ci à tenir des audiences publiques.

Enfin, M. McKenzie se plaignait de fait que le président de la Commission, M. Gordon Fairweather, avait déjà déclaré, devant un comité des Communes, qu'il était d'accord avec les politiques de bilinguisme du gouvernement fédéral et que cela rendait la Commission partielle pour toute plainte en matière de bilinguisme.

## Selon les organismes non gouvernementaux

# L'aide canadienne au Salvador devrait passer par d'autres canaux

**PAULE DES RIVIERES**

OTTAWA - Qu'il le veuille ou non, par son aide apportée au gouvernement salvadorien, le Canada participe à une agressive stratégie politico-militaire mise en place par les autorités salvadoriennes pour contrôler les camps de personnes déplacées.

C'est la conclusion à laquelle arrivent deux membres d'organismes non gouvernementaux (ONG), MM. Lawrence Altrous et Denis Racicot, envoyés en mission par le Conseil canadien pour la Coopération internationale (CCCI), qui regroupe 100 ONG canadiens. Les deux émissaires ont passé 12 jours au Salvador, du 21 avril au 2 mai.

« L'aide aux Salvadoriens déplacés a nécessairement une coloration politique. Elle ne peut être neutre », ont-ils déclaré en conférence de presse hier. Ce faisant, ils répliquaient au gouvernement canadien.

MM Altrous et Racicot soutiennent que le gouvernement salvadorien est complice de la recrudescence des bombardements au pays, lesquels visent à forcer le déplacement d'un nombre croissant de Salvadoriens et leur réinstallation dans des camps, pour mieux contrôler les populations.

La visite du CCCI a précédé celle qu'a effectuée au début de juin le ministre des Relations extérieures, Mme Monique Vézina. Cette dernière a passé deux jours au Salvador et, à l'issue d'un entretien avec le président Napoleón Duarte, a annoncé la reprise de l'aide canadienne au Salvador.

L'aide canadienne est spécifiquement destinée à secourir les 500.000 Salvadoriens « déplacés » qui ont dû fuir leurs terres en raison de la guerre civile. Mais parce qu'il tient à reconnaître publiquement les efforts de démocratisation du président Duarte, le Canada fait passer son aide - 8 millions - par le gouvernement et le milieu des affaires.

Les deux représentants du CCCI, quant à eux, reconnaissent « l'urgence d'apporter une aide matérielle de toutes sortes à la population déplacée » mais « cette aide devrait être acheminée par des ONG canadiennes à leurs partenaires au Salvador ». Et comme ce n'est pas le cas, ils recommandent aux ONG canadiens de ne pas travailler avec le Canada au Salvador.

Les réserves exprimées hier par MM Altrous, un professeur en planification urbaine et familiale, et Racicot, un avocat, ne sont pas nouvelles et reflètent d'ailleurs parfaitement la position du CCCI et de plusieurs groupes religieux sur l'aide canadienne.

D'ailleurs, le ministre des Relations extérieures a reçu récemment un autre rapport préparé par trois membres du clergé dont Mgr John O'Mara, évêque de Thunder Bay et représentant la Conférence canadienne des Evêques catholiques, et qui, au retour d'une visite de huit jours au Salvador, conclut que le gouvernement de ce pays poursuit encore des objectifs militaires et que, par conséquent, le Canada devrait exiger des garanties quant à l'utilisation qui est faite de son aide.

« La décision de reprendre l'aide (suspendue en 1981 à la suite notamment des violations des droits humains) bilatérale sert à légitimer un gouvernement qui, dans les faits, recherche une solution militaire plutôt que la solution politique pour laquelle le Canada a donné son appui », rapporte le groupe envoyé par le Comité Inter-Eglise sur les droits humains en Amérique latine.

Quant au rapport commandé par le CCCI, il contient des informations peu connues sur les activités des diverses agences gouvernementales ou paragouvernementales qui s'occupent de relocaliser les personnes déplacées, et il insiste sur le fait que même si les manifestations les plus spectaculaires de violation des droits humains ont diminué, une nouvelle

forme d'agression « plus sophistiquée » a cours, à laquelle le gouvernement participe justement pour contrôler les camps de déplacés.

Le rapport dit d'ailleurs que même si depuis deux ans la guerre civile n'est pas aussi intense qu'au cours des cinq années précédentes, le nombre de déplacés n'en a pas moins augmenté de 80.000 durant les six premiers mois de 1984. « Le gouvernement salvadorien a créé lui-même les déplacés », constate M. Racicot.

MM Racicot et Altrous ont sollicité une rencontre avec le ministre des Relations extérieures, qui aura probablement lieu le mois prochain.

Ils lui demanderont aussi de faire en sorte que le Canada fasse des représentations auprès des Nations Unies et du Haut commissariat pour les réfugiés des Nations Unies, afin que ces deux organismes dénoncent le projet du Honduras de rapatrier au Salvador les quelque 20.000 réfugiés qui s'y trouvent, répartis dans trois camps non loin des frontières. MM Racicot et Altrous ont passé plusieurs jours au Honduras.

« Un tel projet de rapatriement est insensé, fait valoir M. Racicot, compte tenu de l'état de guerre qui persiste au Salvador; rien ne garantit que ces réfugiés seraient en sécurité. Et ils ont peur ».

## Richard souscrit, avec certaines réserves, au livre blanc sur les droits d'auteur

**RUDY LE COURS**

QUEBEC (PC) - Le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, souscrit aux principes généraux du livre blanc fédéral sur les droits d'auteur mais déplore la timidité de la plupart de ses recommandations.

Dans un mémoire adressé le 3 juin au ministre fédéral des Communications, M. Marcel Masse, mais rendu public hier seulement, M. Richard regrette que le livre blanc fédéral intitulé de *Gutenberg à Télédon* ait été rédigé sans consultation préalable des provinces bien que la culture, l'éducation, le droit civil et la procédure soient de leurs compétences exclusives.

Le livre blanc fédéral a été publié sous l'administration libérale fédérale par le ministre d'alors, M. Francis Fox. Depuis, M. Masse a hérité du dossier de révision de la Loi sur le droit d'auteur.

« Le Québec demande d'être associé aux travaux de révision de la loi sur le droit d'auteur et de rédaction du projet de loi », écrit M. Richard. De plus, l'administration de l'éventuelle législation doit se faire en concertation avec le Québec et dans le respect de ses systèmes administratifs et judiciaires.

M. Richard fait sien le principe de base du livre blanc fédéral à savoir « la reconnaissance juridique du droit exclusif de l'auteur d'autoriser l'utilisation de son oeuvre et d'en obtenir des bénéfices ».

Il appuie les propositions d'élargissement des catégories d'oeuvres protégées, d'accroissement des droits économiques et de renforcement des recours civils et des sanctions criminelles.

Toutefois, poursuit-il, le Québec déplore que ces principes ne se traduisent pas toujours en recommandations concrètes quant à leur application et exige que les principes soient affirmés avec « plus de conviction ».

socié aux travaux de révision de la loi sur le droit d'auteur et de rédaction du projet de loi, écrit M. Richard. De plus, l'administration de l'éventuelle législation doit se faire en concertation avec le Québec et dans le respect de ses systèmes administratifs et judiciaires.

M. Richard fait sien le principe de base du livre blanc fédéral à savoir « la reconnaissance juridique du droit exclusif de l'auteur d'autoriser l'utilisation de son oeuvre et d'en obtenir des bénéfices ».

Il appuie les propositions d'élargissement des catégories d'oeuvres protégées, d'accroissement des droits économiques et de renforcement des recours civils et des sanctions criminelles.

Toutefois, poursuit-il, le Québec déplore que ces principes ne se traduisent pas toujours en recommandations concrètes quant à leur application et exige que les principes soient affirmés avec « plus de conviction ».

# Il n'y aura pas d'audiences publiques sur les pratiques d'embauche discriminatoires dont seraient victimes les fonctionnaires anglophones

**MICHEL C. AUGER**

OTTAWA (PC) - Le député conservateur Dan McKenzie a échoué dans sa tentative de forcer la Commission canadienne des droits de la personne à tenir des au-

diences publiques sur les pratiques d'embauche discriminatoires dont seraient victimes les anglophones dans la fonction publique fédérale.

Dans un jugement rendu public hier, le juge John C. McNair, de la Cour fédérale, a statué que rien n'obligeait la Commission à tenir de telles audiences publiques.

« La tenue d'audiences publiques par un organisme doit être déterminée par sa loi constitutive. Rien dans la loi n'oblige la tenue d'au-

diences publiques à ce stade des procédures », affirme le juge McNair.

Selon lui, les principes de justice naturelle — qu'invoquait M. McKenzie — n'obligent pas plus la Commission à tenir des audiences publiques pour déterminer s'il y a lieu de poursuivre une enquête après qu'une plainte a été logée.

Il suffit, croit le juge McNair, que la personne ou l'organisme qui est l'objet de la plainte ait la possibilité d'y répondre par écrit.

En 1982, M. McKenzie — dont l'opposition aux politiques de bilinguisme est bien connue — avait porté plainte devant la Commission contre le ministère des Communications et des Corporations et le Bureau des brevets, qu'il accusait d'avoir des pratiques d'embauche et de promotion qui favori-

saient les francophones.

La Commission a nommé un enquêteur qui, environ un an après que M. McKenzie eût déposé sa plainte, l'a informé qu'il n'y avait, à son avis, aucune pratique discriminatoire dans l'embauche et, en particulier, qu'on n'y favorisait aucunement les francophones aux dépens des anglophones ou des personnes d'une autre origine.

La plainte de M. McKenzie a été formellement rejetée le 21 mars 1983.

Un peu plus tard, le député devait apprendre que le sous-ministre de la Justice avait fait parvenir une soumission à la Commission des langues officielles.

**guérin**  
l'éditeur  
qui  
édite

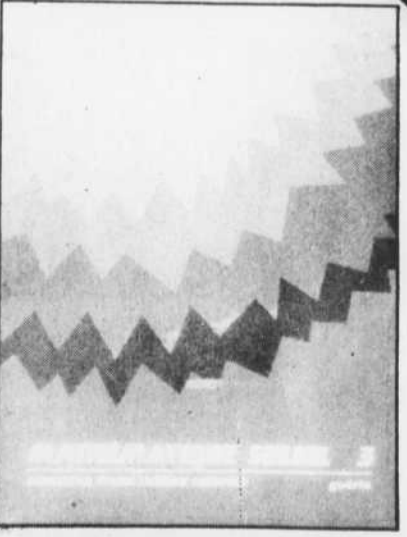
Agréé par  
le M.E.Q.

**Mathématique**

**Soleil III**

Madeline Drolet,  
Hélène Rochette

En vente  
dans toutes  
les  
librai-  
ries



Cette collection couvre les programmes d'études de la mathématique au secondaire, premier et deuxième cycles. Pour chacun des niveaux, il y a un manuel pour l'élève, un guide du maître et deux cahiers d'activités.

Guide du maître agréé par le M.E.Q.  
ISBN-2-7601-1172-5 611 pages 37,95\$  
Manuel de l'élève agréé par le M.E.Q.  
ISBN-2-7601-1164-4 617 pages 16,95\$

Mathématique soleil IV  
Disponible été 1985

En vente dans les librairies:

4560 rue Station 168 est, rue 4440 rue  
Saint-Denis Métro-Longueuil Sainte-Catherine Saint-Denis  
Montréal, Québec Longueuil, Québec Montréal, Québec  
Tél.: (514) 849-1112 Tél.: (514) 677-6525 Tél.: (514) 861-5647 Tél.: (514) 843-6241

# Les 4,000 jeunes inscrits à Onet ne sont pas sûrs d'être remboursés

**ROLLANDE PARENT**

(PC) - Il n'est pas assuré que les 4,000 jeunes inscrits au projet Onet pourront mettre un jour la main sur l'argent versé en frais d'inscription (\$120), même si les gouvernements accordent les subventions promises pour l'opération de nettoyage des berges du Saint-Laurent, qui devait se dérouler du 20 au 28 juillet.

Les montants recueillis lors des inscriptions apparaissent dans la colonne des comptes à payer, au même titre que les sommes dues aux fournisseurs et aux 300 employés qui n'ont pas été payés depuis trois semaines.

C'est ce qu'a indiqué hier le directeur général de feu Onet, M. Yves Blanchette.

Afin de connaître exactement les sommes en cause, M. Blanchette dit avoir adressé, vendredi dernier, une lettre aux jeunes qui ont entré les mains une pochette d'Onet contenant les 30 mètres à vendre.

Selon l'organisateur principal, seulement 1,000 jeunes avaient complété la vente.

Au retour des pochettes, les comptables pourront déterminer les sommes exactes à rembourser et compléter le bilan financier réclamé par le ministre Michel Clair, responsable de l'Année internationale de la jeunesse, a-t-il expliqué.

Si l'on se fie à un document d'Onet remis aux journalistes lors de l'abandon du projet, les revenus provenant de la vente des mètres totalisent \$223.000.

Sur le \$1 million promis par le gouvernement du Québec, \$775.000 restent à venir, alors que les \$400.000 d'Ottawa sont toujours attendus.

À la suite de l'annonce de l'abandon du projet, le 21 juin dernier, le ministre responsable de l'Année internationale de la jeunesse, M. Michel Clair, a demandé à une firme comptable de

vérifier les états financiers d'Onet et de regarder plus particulièrement la situation des inscrits, des jeunes majoritairement de l'extérieur de Montréal.

Le rapport des vérificateurs devrait parvenir au bureau du ministre Clair le 15 juillet.

M. Blanchette compte le rendre public en guise de réplique aux insinuations voulant qu'il ait reçu \$30.000 pour la conception du projet.

Au bureau du secrétariat de l'Année internationale de la jeunesse, on affirmait également hier qu'aucune décision n'avait été prise sur le montant de la subvention à verser à Onet pour lui permettre de respecter ses obligations.

Toutefois dans une lettre adressée au directeur général d'Onet, M. Yves Blanchette, le 20 juin dernier, le ministre Clair s'engageait à recommander au gouvernement de reviser le protocole qui vous lie pour faciliter financièrement la cessation des activités.

Dans les régions de Lévis et Québec, les ex-organisateurs régionaux d'Onet, MM. Pierre Boudreau et Yves Bérubé, ont lancé un appel à Ottawa pour que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration aille de l'avant avec son intention de verser des salaires aux 120 animateurs qui devaient encadrer les jeunes du projet Onet.

Comme ces jeunes animateurs ne pourront exercer les fonctions prévues, ils proposent de procéder eux-mêmes au nettoyage des berges de leurs régions, soit de Sainte-Anne-de-la-Pérade au cap Tourmente et de Sainte-Croix à Rivière-Ouelle.

Il en coûterait \$200.000 au gouvernement fédéral pour deux mois de travail impliquant 120 emplois.

Dans les régions de Québec et de Lévis, 800 jeunes s'étaient inscrits à Onet.

# Les immigrants illégaux ne peuvent plus se prévaloir du programme fédéral spécial d'amnistie

OTTAWA (PC) - Depuis minuit hier soir, les immigrants illégaux qui vivent au Canada ne peuvent plus se prévaloir du programme fédéral spécial d'amnistie.

Toutefois, le porte-parole d'Immigration Canada, M. Guy Gagnon, a dit que les demandes mises à la poste avant minuit hier seront prises en considération.

Le programme spécial, connu sous l'appellation Programme de migrants illégaux à long terme, a été instauré en août 1983 et sa durée a été prolongée à trois reprises.

À la mi-juin, 3,674 demandes pour l'obtention du statut d'immigrant reçu ont été étudiées par les autorités de l'immigration canadienne. De ce nombre, un total de 3,242 demandes ont été approuvées, 133 ont été rejetées, tandis qu'une décision a été reportée dans 299 autres cas.

Selon M. Gagnon, il est impossible de connaître avec exactitude le nombre d'immigrants illégaux qui sont entrés au Canada.

« Nous n'avons pas la moindre idée de leur nombre. Si quelqu'un avance un chiffre, ce n'est que pure spéculation ».

L'une des caractéristiques du programme consistait à présenter une demande anonyme.

Une fois que la demande anonyme était acceptée, l'immigrant illégal (qui généralement s'était adressé à un avocat) pouvait devenir un résident canadien permanent en se présentant en personne pour que sa de-

mande soit vérifiée.

On a reproché au programme d'amnistie l'exigence stipulant que tout immigrant illégal ne pouvait se prévaloir de ce programme s'il ne vivait pas au Canada depuis au moins cinq ans.

## CARTES D'AFFAIRES

**ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES**

Fondée en 1892  
Conseils en propriété intellectuelle Agence des brevets d'invention et de marques de commerce  
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5  
Tél.: (514)934-0272, Téléc. 05-268656, Cable: MARION

## TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?

**SCRIBEC**  
45 rue Jarry est — 387-2486

**Samson Belair**

Comptables agréés

Montréal Bureau 3100 2 Place Laval H4Z 1H6 (871-1515)  
Laval Bureau 510 7 Place Laval H7N 5A6 (668-8910)  
Longueuil Bureau 200 125, Blvd. Ste-Foy J4J 1W7 (670-4270)

Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada

Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co

## RECTIFICATIF

L'annonce du 29 juin aurait dû se lire comme suit

**GALERIE NOCTUELLE**  
307, RUE STE-CATHERINE OUEST SUITE 555  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2X 2A3  
TÉL.: (514) 845-5555

**SALLE I**  
installation  
« PARCOURS PAR COEUR »  
ROSE-MARIE GOULET  
**SALLE II, III**  
ARTISTES DE LA GALERIE  
oeuvres récentes

Vernissage le 6 juillet à 14h.  
du 3 au 28 juillet  
Mer. jeu. ven. 11h à 18h sam. 11h à 17h dim. 13h à 17h

## LE GROS LOT CETTE SEMAINE

**4 300 000 \$**

APPROXIMATIF

## Tous les hôtels sont remplis

À cause du festival de jazz et du congrès international des alcooliques qui ont lieu présentement à Montréal, aucune chambre dans les hôtels et les maisons de touristes n'est disponible. Certains membres des A.A. devront même faire la navette, matin et soir, entre Montréal et Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec, Plattsburg et aussi loin que Burlington.

« Une chose est certaine : aucun de nos membres n'aura à coucher sur un banc dans un parc ou dans la salle d'attente d'une gare ou du terminus d'autobus, précise Jacques F. »

Si certains d'entre nous ont déjà couché à la belle étoile faute d'argent, il n'est pas question de retourner à cette pratique.

De nombreux bénévoles accueillent des membres chez eux et nous trouverons sûrement à abriter tout le monde. »

Les activités du congrès se déroulent à la fois au Palais des congrès et dans cinq hôtels de la ville : Bonaventure, Hôtel du Parc, Hôtel LeGrand, le Méridien et le Centre Sheraton.

La cérémonie de la levée des drapeaux des 43 pays participants aura lieu demain soir au Stade olympique.

Et si l'on croit que les A.A. ne boivent pas, on se trompe grandement. On estime à un demi-million le nombre de tasses de café qui seront servies au seul Palais des congrès pendant les quatre jours de cette rencontre.

À l'occasion du 50ème anniversaire du mouvement

# Plus de 50,000 A.A. envahissent Montréal

RENÉE ROWAN

Au-delà de 50,000 personnes venues de 43 pays à travers le monde ont déjà commencé à envahir tous les hôtels de Montréal où s'ouvrira ce soir le congrès international des alcooliques anonymes, rencontre qui marque en même temps le 50e anniversaire du mouvement. Les A.A. tiennent un congrès international chaque cinq ans.

Amorcé par deux hommes — Bill W. et le Dr Bob — il y a un demi-siècle à Akron, en Ohio, les A.A. ont désormais franchi toutes les frontières qu'événent la géographie, la langue, la religion et la culture. Le mouvement est aujourd'hui implanté dans 114 pays et, selon des estimés conservateurs, il compte près de 58,000 groupes totalisant plus d'un million de membres dont 653,000 aux États-Unis et au Canada.

« La croissance des A.A. dans le monde a été pratiquement abandonnée au hasard. Le mouvement A.A. ne s'impose pas : il répond toujours à des besoins exprimés par la base », note Louis L. Si les Alcooliques anonymes ont ainsi essayé dans d'autres pays, ce n'est pas en vertu d'une décision de quelque directeur des bureaux du siège social à New York. Comme ce fut toujours le cas, explique-t-il, le mouvement s'est étendu lorsqu'un alcoolique devenu sobre grâce au mouvement s'est senti responsable et soucieux d'aller au secours d'un autre alcoolique victime de la même dépendance.

Les A.A. sont une fraternité d'hommes et de femmes qui partagent leur expérience, leur force et leur espoir dans le but de résoudre leur problème commun et d'en aider d'autres à se « rétablir » de l'alcoolisme, l'alcoolisme étant une maladie. La seule condition requise pour être membre du mouvement est d'avoir le désir d'arrêter de boire : les

A.A. ne demandent ni cotisation ni droit d'entrée. Ils ne sont associés à aucune secte, formation religieuse ou politique, organisation ou établissement.

Dans les débuts, rappelle Jacques F., c'était parfois un membre voyageur qui transportait le message : cela pouvait aussi être un membre résidant aux États-Unis qui partageait son expérience avec un parent vivant outre-mer ou encore un article de magazine qui servait de véhicule au message. Ainsi, en 1946, un article du Reader's Digest a suscité au Bureau des services généraux, des appels d'aide parvenant de pays aussi éloignés que l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande.

Il y a cinq résumés autour de la table pour les fins de cette entrevue, deux femmes, trois hommes, des vétérans du mouvement au Québec : George C., Gisèle G., Pierre P., Louis L. et Jacques F. Fidèles à la règle de l'anonymat, ils ne s'identifient que par leur prénom.

Le président du Conseil des services mondiaux des A.A. est un non alcoolique qui possède toutefois une connaissance approfondie du problème, un des plus anciens de l'histoire de l'homme. Pour la première fois, un Canadien, le Dr Gordon Patrick, de Toronto, occupe le poste de président. C'est l'homme visible du mouvement, celui qui peut faire de la représentation à l'extérieur, être le porte-parole sans briser l'anonymat.

À cause toujours de cette même règle de la confidentialité et comme il n'y a pas de carte de membre, il est pratiquement impossible d'obtenir des statistiques réelles sur les A.A. Toutefois, depuis 1968, le Bureau des services généraux mène tous les trois ans une enquête sur ses membres. La façon d'effectuer ce sondage est conduite donc urée assez juste de l'évolution du mouvement, précise Pierre P. Près de 8,000 membres ont



répondu au dernier sondage qui a eu lieu en 1983.

Les résultats indiquaient alors qu'un membre sur trois est une femme. Le pourcentage de jeunes (30 ans et moins) avait atteint 20 %, ce qui représentait une augmentation de 5 % sur le sondage précédent. Ces résultats confirment la tendance de l'augmentation de jeunes qui rejoignent les A.A. depuis les neuf dernières années.

À l'autre bout de l'échelle, le nombre de personnes âgées est aussi à la hausse. Selon le dernier sondage, 28 % des membres ont 50 ans ou plus. Il s'agit souvent de personnes à la retraite qui, en mal d'activités ou parce qu'elles ne savent pas faire face à la solitude ou à leur angoisse, se sont mises à boire, remarque Louis L.

Au 18 juin dernier, on estimait à 30,000 environ le nombre de Québécois membres des A.A. : ils forment quelque 1,500 groupes à travers la province. Comme pour l'ensemble du mouvement, les femmes représentent environ 30 %. On s'imagine, souvent à tort, que les femmes d'affaires et les professionnelles boivent plus que les autres. Or, il est intéressant de noter que les statistiques sont les mêmes pour les femmes qui sont à la maison (19 %) que pour les professionnelles (aussi 19 %) ; pour

les femmes dans le commerce et la vente, ce chiffre est de 12 % et pour les employées de bureau, il est aussi de 12 %.

Dans un groupe type des A.A., 35 à 40 % sont sobres depuis moins d'un an ; 35 à 40 % le sont depuis plus d'un an et moins de cinq ans tandis que 20 à 30 % dépassent les cinq années de sobriété. Le dossier des cinq assis autour de la table avec moi est encore plus impressionnant : 10 ans, 15 ans, 20 ans, sans rechute.

Dans chaque groupe, les membres du mouvement des A.A. se rencontrent une ou deux fois par semaine en moyenne pour tenir des réunions de deux types : les « réunions ouvertes » et les « réunions fermées ». Dans les premières, des conférenciers rappellent leurs habitudes de buveurs, leur découverte des A.A. et leur progrès à l'aide du programme des A.A. Les membres peuvent y amener leurs parents et amis.

Les « réunions fermées » sont réservées aux alcooliques. Il s'y tient des discussions en groupe et tous les membres qui le désirent peuvent y prendre la parole, poser des questions et partager leurs réflexions avec les autres membres. C'est dans ces dernières réunions que les membres peuvent obtenir de l'aide pour la solution de leurs problèmes personnels, soit en rapport avec la sobriété ou pour tout autre aspect de leur vie quotidienne.

Cela doit devenir fort astreignant à la longue de suivre les rencontres des A.A. sur une base régulière et pendant des années, se diront plusieurs. Tel n'est pas l'avis des A.A. Ces rencontres sont loin d'être une corvée, un remède amer ou une dépendance, m'assurent mes cinq interlocuteurs. « Les personnes que je rencontre dans ces groupes sont des amis, des gens avec lesquels j'ai des affinités, qui ont vécu des difficultés semblables aux miennes. Je vois toujours venir avec plaisir le moment

de me retrouver avec elles », remarque George.

On retrouve des groupes A.A. dans les divers centres de traitement où ils constituent un programme d'appui précieux, et même jusque dans les prisons. Au Québec seulement, il existe 69 groupes dans les institutions pénales. La formation d'un groupe à l'intérieur d'une prison exige une somme considérable de collaboration et de compréhension mutuelle de la part des autorités et des membres A.A. de l'extérieur qui offrent leur aide.

Après la fameuse émeute à Saint-Vincent-de-Paul (devenue aujourd'hui l'Institut maximum Laval) survenue le 17 juin 1962, les autorités avaient retiré aux prisonniers le privilège de se réunir. Cela a pris une vingtaine d'années avant que le mouvement puisse y retourner.

« Un prisonnier qui adhère au programme devient vite un prisonnier modèle, constate Gisèle. À cause du programme même des A.A. qui s'appuie sur le principe d'une journée à la fois, le prisonnier envisage mieux sa sentence. Le mouvement a déjà été décrit comme un mode de vie et son succès au sein des groupes de détenus démontre que ce programme peut aider les prisonniers alcooliques à une vie sobre et satisfaisante après leur libération.

Mentionnons enfin le Services des publications françaises des Alcooliques anonymes du Québec, où plus d'une centaine de publications de divers types sont disponibles. En 1984, on a vendu plus de 250,000 publications depuis le Gros livre des A.A. qui est en quelque sorte la « bible » de chacun des membres, jusqu'à des feuillets d'information sur divers sujets.

« Plus que jamais, constate au terme de cette entrevue Jacques F., le grand public a une meilleure compréhension de l'alcoolisme et du message du Mouvement des A.A. »

## EN BREF...

### Mme Regunauth ne sera pas déportée

Une citoyenne guyanaise, Mme Robby Zeulika Regunauth, sous le coup d'un ordre exécutoire de déportation, bénéficiera d'un sursis et d'une révision complète de son dossier, décrétée par le ministre fédéral de l'Immigration, Mme Flora MacDonald. Le procureur de l'immigration, entrée illégalement au pays, M. Allan Manson, a annoncé la nouvelle, tard en fin de journée, mardi. Mme Regunauth soutient toujours que son existence est menacée dans son pays d'origine où elle est identifiée à une association politique proche de certains ministres du gouvernement.

### L'aide juridique plus accessible

SAINTE-FOY (PC) — Un plus grand nombre de familles à faible revenu pourra bénéficier des services de l'aide juridique. C'est ce qu'a indiqué le ministre de la Justice et des Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Pierre Marc Johnson. M. Johnson a précisé que le gouvernement versait ainsi \$5 millions de plus dans les coffres de l'aide juridique. « La préoccupation majeure qui a guidé le gouvernement dans la révision à la hausse des critères d'admissibilité a été de rejoindre un plus grand nombre de familles à faible revenu », notamment les personnes âgées et les familles monoparentales, a déclaré M. Johnson.

### L'accès à l'égalité

QUÉBEC (PC) — C'est le 8 octobre que le projet de règlement sur les programmes d'accès à l'égalité sera étudié en commission parlementaire, a fait savoir le ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson. Ce dernier a ainsi remis à l'automne les séances de la commission des Institutions, en dépit de l'engagement qu'il avait pris précédemment de faire siéger cette commission parlementaire « au début de l'été ». Selon le ministre, la décision de reporter ce débat aurait été prise à la suite de pressions de groupes intéressés à commenter le projet de règlement. La période estivale ne conviendrait pas à ces groupes, prétend le ministre. Le projet de règlement vise à permettre de mettre en place des mécanismes pour enrayer ce qu'on appelle la discrimination systémique.

### Moon libéré

DANBURY, Conn. (AFP) — Le révérend Moon, dirigeant de la secte du même nom, doit sortir de prison jeudi après avoir purgé un an de détention sur les 18 mois auxquels il avait été condamné en 1982 pour fraude fiscale, a annoncé, mercredi, un porte-parole de la prison fédérale de Danbury, dans le Connecticut. Sun Myung Moon, 66 ans, qui a fondé l'Eglise de l'unification en 1954, sera immédiatement transféré dans un centre de réhabilitation à New York où il passera 45 jours avant sa libération définitive au mois d'août, a précisé M. Jeff Garbow. Il assumera ses activités au sein de l'église pendant la journée et devra rentrer tous les soirs au centre, a précisé le responsable de la prison. Le dirigeant religieux avait été condamné pour avoir omis de déclarer \$162,000 de revenus. Il avait été finalement écroué le 20 juillet 1984 après une série de procès en appel.

Pour la première fois dans l'histoire de la Vieille Capitale

## 2 policiers de Québec sont abattus en devoir

QUÉBEC (PC) — Deux policiers de la Ville de Québec sont décédés hier dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils arrivaient à peine sur les lieux d'un entrepôt de matériel dentaire où une alerte venait d'être déclenchée.

Les constables Jacques Giguère, 43 ans, et Yves Têtu, 25 ans, ont trouvé la mort dans un scénario marqué par la rapidité fulgurante des événements.

C'est en effet à 4 h 30 hier matin que le système d'alarme de « Dépôt dentaire du Canada », situé dans le parc industriel Jean-Talon du secteur Dubergier, est mis en branle après une tentative de vol par effraction.

Deux minutes plus tard, les policiers sont déjà en route pour l'endroit. À 4 h 36 précisément, la Centrale de police reçoit un appel de détresse du constable Têtu. Blessé,

d'une voix inaudible sur fond sonore de coups de feu, il est à l'extérieur de la voiture-patrouille et demande du secours.

Une minute et 15 secondes plus tard, des collègues arrivés sur les lieux découvrent le constable Têtu étendu près de sa voiture et le constable Giguère gisant sur le sol à l'intérieur de l'entrepôt.

Avares de détails à ce stade-ci de l'enquête, les responsables du Service de police de Québec estiment toutefois que les deux policiers sont morts sur les lieux, avant leur transport par ambulance.

Les premières hypothèses veulent toutefois que Jacques Giguère n'ait même pas eu le temps de dégainer alors qu'il subissait les rafales à l'intérieur du commerce et que Yves Têtu, bien qu'ayant sorti son arme, n'ait pas tiré un seul coup avant de subir les tirs des agresseurs.

Les deux policiers sont les premiers de toute l'histoire du Service de police de la Ville de Québec à périr sous les balles dans l'exercice de leurs fonctions.

L'inspecteur Gilles Drolet, après écoute de la bande sonore de l'appel de détresse du constable Têtu, a été en mesure d'affirmer qu'à son avis, plus d'un individu se trouvaient à l'intérieur de l'entrepôt au moment des incidents.

## Les victimes de la MIUF de cinq provinces s'objectent carrément à la fermeture du dossier

ROLLANDE PARENT

(PC) — Les représentants des victimes de la MIUF de cinq provinces canadiennes refusent

d'accepter que le gouvernement fédéral ferme le dossier d'aide aux victimes et se lave ainsi les mains des dégâts financiers et humains causés par un produit qu'il avait d'a-

bord approuvé et subventionné.

Et cela même si la rencontre avec le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, M. Michel Coté, mercredi et jeudi

derniers à Ottawa, a été désastreuse, a indiqué Mme Nicole Lamer, porte-parole pour le Québec.

En interview téléphonique, Mme Lamer a mentionné que la seule préoccupation du ministre était de distribuer au plus vite les \$5,000 gelés par son ministère à l'intention des 12,500 foyers susceptibles d'obtenir une subvention pour « démiuffer » leur logis.

Le ministre Coté aurait soutenu lors de cette réunion que ses collègues conservateurs réclament de plus en plus vivement ces sommes qui dorment et qu'il craignait de ne pouvoir les conserver bien longtemps.

Les porte-parole de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ont plutôt fait valoir au ministre qu'il y aurait lieu d'augmenter le montant de la subvention afin qu'elle couvre la totalité des frais encourus lors de l'enlèvement de la mousse d'urée formal-déhyde.

À un certain moment, le ministre a tenté de fixer une date limite aux familles ayant droit à la

subvention de \$5,000. Le tollé de protestations des représentants des cinq provinces l'aurait convaincu de poursuivre la discussion dans deux mois environ, a rapporté Mme Lamer.

À l'automne, au Palais de justice de Montréal,

les procès intentés par quelques familles-témoins se poursuivront. Des experts médicaux feront part des résultats de leur recherche quant aux effets de la miuf sur la santé des occupants de maison isolée avec ce produit.

## Les jeunes de la délégation québécoise répliquent aux accusations du RAJ

(PC) — Les jeunes qui font partie de la délégation québécoise à la Semaine européenne de la jeunesse, en cours à Strasbourg, en France, n'ont pas du tout apprécié les accusations voulant qu'ils soient des émissaires du gouvernement péquiste.

Contrairement à ce qui a été dit la semaine dernière par six groupes de sans emploi, des étudiants et des travailleurs, le porte-parole des délégués, Frédéric Turcotte, assure que la question du chômage est préoccupante et que l'emploi constitue la priorité de tout groupe de jeunes qui se respecte.

M. Turcotte tenait à faire cette mise au point au nom de la Fédération des associations des étudiants du collégial du Québec, du Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU), d'Engag et de l'Organisation du tourisme étudiant, dont certains membres forment la délégation.

Les contestataires avaient convoqué une conférence de presse pour dénoncer l'opération de camouflage consistant à reprendre le discours optimiste des gouvernants et à présenter une image de succès à l'étran-

ger. Pour le Rassemblement des jeunes (RAJ), le Mouvement étudiant chrétien du Québec, la Presse étudiante du Québec, le Comité-jeunes de la CSN, l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ) et le Québec Public Interest Research Group, cette situation était injuste pour les 25 % de jeunes au chômage et ceux qui doivent vivre avec \$158 mensuellement de prestations d'aide sociale.

Les dénonciateurs accusaient par ailleurs le ministre des Relations internationales, M. Bernard Landry, d'avoir fait du « patronage » en déléguant des jeunes non contestataires, n'ayant aucun indice de représentativité d'un milieu quelconque de la jeunesse, et dont le sort dépendait des subventions gouvernementales.

Bien que choqué, M. Turcotte n'est pas du tout étonné des déclarations de Presse étudiante du Québec et de l'ANEQ « qui s'acharnent sur les groupes qui ne pensent pas comme eux », a-t-il fait remarquer.

Il importe de dépasser le discours défaitiste véhiculé par certains groupes, a-t-il dit.

# LE DERNIER JASMIN

## UNE DUCHESSE À OGUNQUIT

Un cocktail d'excellents ingrédients pour rafraîchir votre été.

Des personnages colorés qu'on suit passionnément.

Un pays, la Nouvelle-Angleterre, qu'on retrouve avec plaisir.

Un thriller palpitant!

Lisez-le. Suivez les aventures de l'AS-ASSELIN

### Aux Éditions LEMÉAC

Procurez-vous-le partout où l'on vend des livres.

prix suggéré: 12,95\$

### RESTAURANT CAFE D'EUROPE

La mousse sauvagine Café d'Europe

- La gazpacho andalouse
- La grillade de fruits de mer Port-Royal ou
- Le cordon-bleu Lutetia
- La corolle de zucchini farcis
- Les pommes Macaire
- Les têtes de chaignons à la grecque
- Les fraises au poivre
- Le café 17.95\$

Le vendredi, samedi et dimanche soir

27, Ste-Angele Québec  
692-3835

**LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR**

**286-1200**

Vargas Llosa  
**La tante Julia et le scribouillard**




**Ce qu'il faut lire est en folio**

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Le sommet Gorbatchev-Reagan à Genève englobera un large éventail de problèmes d'intérêt commun

MOSCOU (AFP) — L'Union soviétique a fait savoir hier soir qu'elle espérait voir aborder des « problèmes de première importance » lors du « sommet » soviéto-américain qui réunira le secrétaire général Mikhaïl Gorbatchev et le président Ronald Reagan, les 19 et 20 novembre à Genève.

soient évoqués, ceux de la prévention de la menace de guerre nucléaire, comme de la limitation et si possible de l'arrêt de la course aux armements sur terre et son interdiction dans l'espace », a dit le porte-parole. M. Lomeyko a souligné que les rencontres au sommet ont lieu « lors de conditions appropriées existant » pour cela.

Gorbatchev-Reagan risquerait d'être remis en question en cas d'absence de progrès à Genève. M. Lomeyko a exprimé l'espoir que d'ici au mois de novembre, les deux parties feraient preuve « de retenue et d'une approche constructive » dans leurs négociations sur le désarmement.

ternationales — Afghanistan et Pologne notamment — et surtout après le retrait de l'URSS, fin 1983, des négociations de Genève sur les missiles à portée intermédiaire (FNI) et sur la réduction des armements stratégiques (START).

Dans le même temps, des avancées dans les relations commerciales se sont manifestées, notamment avec la venue en mai à Moscou du secrétaire américain au Commerce, M. Malcolm Baldrige.

La deuxième et dernière journée des travaux du Soviet suprême a no-

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 15

Denis Picard, 200 Bordelieu, St-Hyacinthe demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Jean-Yves Gosselin, 195 de Rouville, Boucherville le permis M-510953 qui lui détent pour faire du transport en vrac dans la région 6. Ils demandent l'application de l'art. 85 des règles de pratique. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la deuxième parution de cet avis.

Prenez avis que le contrat en date du 19 juin 1985 par lequel SOLED INC. a cédé et transféré à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Verchères le 21 juin 1985 sous le numéro 189286.

AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION DE LA COMPAGNIE STAPAK L'EE / STAPAK LTD. demandeur à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION DE LA COMPAGNIE STAPAK L'EE / STAPAK LTD. demandeur à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION DE LA COMPAGNIE STAPAK L'EE / STAPAK LTD. demandeur à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION DE LA COMPAGNIE STAPAK L'EE / STAPAK LTD. demandeur à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Une délégation américaine se rend à Hanoi pour entamer des discussions sur les soldats disparus pendant la guerre du Vietnam

BANGKOK (AFP) — Une équipe d'experts américains s'est rendue hier à Hanoi pour des discussions sur les recherches et le rapatriement des dépouilles de soldats américains disparus pendant la guerre du Vietnam, a indiqué l'ambassade des États-Unis à Bangkok.

La mission fait partie de consultations régulières entre les États-Unis et le Vietnam sur les restes des « Missing in action » (MIA), mais survient à un moment où le gouvernement américain présente cette question comme une priorité nationale de premier plan, relèvent les observateurs.

américains ont disparu pendant la guerre du Vietnam dans ce pays, au Cambodge et au Laos. Les restes de 2,100 d'entre eux demeurent en Indochine.

DECES

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

BHÉRER, Père Arcadius (Théophile). — A la Trappe d'Oké, le 7 juillet 1985 à l'âge de 77 ans, est décédé, le Père Arcadius (Théophile) Bhérier, trappeur, né à St-Fidèle de Charlevoix le 6 mars 1908, il entra à la Trappe d'Oké le 23 juin 1930 et fut ordonné prêtre le 19 décembre 1936.

BEAUCHE, Denise née Langlois d'Ottawa. — Au Centre Elizabeth Brière d'Ottawa, le 30 juin 1985 à l'âge de 72 ans, est décédée, Mme Denise Langlois-Beauché, épouse de feu Jean-Marie Beauché, chef d'orchestre et fondateur de l'Orchestre du Centre National des Arts. Elle laisse dans le deuil son frère bien-aimé Maurice Langlois (Pauline Chénervet) de Trois-Rivières, ses beaux-frères: Fernand Beauché (Lucette Pelland) de Trois-Rivières, Guy Beauché (Andrée Leblond) de Montréal, Jacques Beauché (Gilbert Veilleux) de Montréal, Pierre Beauché de Montréal; ses belles-sœurs: Yvette Beauché-Roberge de Sherbrooke, Viny Blais-Beauché de Montréal; Marielle Brodeur-Beauché de Montréal; Suzanne Beauché (Bernard Tremblay) de Montpelier, France; Lucie Beauché (André Langevin) de St-Hilaire; Louise Ricard-Beauché de Montréal; ainsi que de nombreux neveux et nièces. Selon la volonté de la défunte, sa dépouille ne sera pas exposée. Parents et amis sont invités à assister à la liturgie de la parole le samedi 6 juillet à 14 heures en l'église de la Visitation, rue Notre-Dame, à Champlain, Québec. L'inhumation suivra. Un service commémoratif aura lieu la veille à Ottawa, vendredi le 5 juillet à 14 heures, dans la chapelle de l'Univer-

LES ANNONCES CLASSÉES

DU DEVOIR Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain.

NOUS ACCEPTONS Par téléphone 286-1200

Antiquités COMMUNE POUR HOMME, chêne, 7 tiroirs sculptés, bureau pin jaune, bureau pin rouge, après 17h. 271-3777. 6-7-85

App/Logements ST-ANDRÉ, Chénier, 8 pièces, chauffage, eau chaude, libre immédiatement. 1er étage. 700\$/mois. 525-472. 5-7-85

App/Logements ST-ANDRÉ, Chénier, 8 pièces, chauffage, eau chaude, libre immédiatement. 1er étage. 700\$/mois. 525-472. 5-7-85

App/Logements ST-ANDRÉ, Chénier, 8 pièces, chauffage, eau chaude, libre immédiatement. 1er étage. 700\$/mois. 525-472. 5-7-85

App/Logements ST-ANDRÉ, Chénier, 8 pièces, chauffage, eau chaude, libre immédiatement. 1er étage. 700\$/mois. 525-472. 5-7-85

App/Logements ST-ANDRÉ, Chénier, 8 pièces, chauffage, eau chaude, libre immédiatement. 1er étage. 700\$/mois. 525-472. 5-7-85

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

Offres d'emplois

CONTREMAÎTRE ATELIER D'OUTILLAGE Une compagnie prospère et en expansion est à la recherche de contremaître pour la section rectification et électro-érosion de son atelier d'outillage.

Chalets à vendre ST-COLOMBAN, chalet isolé, terrain 6 arpents, bord rivière, 2 chambres, foyer, meublé, etc. 40 000\$. 1-438-7372. 8-7-85

Condominiums à vendre CENTRE-VILLE, Quelques appartements à vendre, seulement condominiums luxueux. Sur rendez-vous et sans intermédiaire, heures d'affaires. 866-3088. 06-07-85

Copropriétés à vendre NAPOLÉON, logement 4½ libre, rénovation exclusive, boiserie, briques, 220, chauffage électrique, cour 52 500\$. 842-3656. 09-07-85

Déménagement A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite 393-9491. J.N.O.

Gardiennes CHERCHE GARDIENNE RESPONSABLE, enfants 1-4 ans, légers travaux, 5 jours/semaine, Westmont 932-8988. 8-7-85

Logements demandés 3½ dans site verdoyant, très calme, n'excluant pas 30 km. Centre ville. 668-8506. 8-7-85

Machineries COMPRESSEURS INDUSTRIELS, modèle 2S-080GH-175L, moteur 5HP, garantie 2 ans, 1 495\$. Compresseurs Québec Ltée, 337-0566. 17-07-85

Propriétés à vendre

BOUCHERVILLE, bungalow, impeccable, 5 pièces, sous-sol fini, près services secteur tranquille, pas d'agent. 468-4443. 08-07-85

MAGOG, maison 24' x 34', deux étages, bois à briques, foyer, garage. Terrain boisé 200' x 175'. Cherry River (819) 843-1691 ou (819) 843-1729. 8-7-85

Investissements MONTGOMERY, Vermont, 78,2 acres, beau boisé, versant sud, 5km. de Jay Peak, 3 ruisseaux à fruites, route municipale. 6005 U.S./acre. Michel (819) 849-3163. 8-7-85

Terrains à vendre

LOT A VENDRE, Lac Champlain, Port Kent, N.Y. Bord du lac, plain, privé. 200 pi. eau. 16 000\$. U.S. Informations (514) 384-3634. 8-7-85

Propriétés à vendre RIVE-SUD, bungalow meublé, 5 pièces, 8900 ou 642-5004. 08-07-85

Propriétés à vendre OUTFREMONT, entre Laurier/Bernard, maison unifamiliale, 4 c.c., sous-sol fini, jardin, meublé, toute équipée, pour un an 279-6297 ou 273-6949. 11-07-85

Propriétés à vendre LAFORÊTE, maison rénovée, 1 700 p.c. terrain 30 000 p.c. accès privé au lac. 59 500\$. 288-0763 après 18h. 1-887-2675 vendredi 8-7-85

Propriétés à vendre OUTFREMONT, entre Laurier/Bernard, maison unifamiliale, 4 c.c., sous-sol fini, jardin, meublé, toute équipée, pour un an 279-6297 ou 273-6949. 11-07-85

Propriétés à vendre LAFORÊTE, maison rénovée, 1 700 p.c. terrain 30 000 p.c. accès privé au lac. 59 500\$. 288-0763 après 18h. 1-887-2675 vendredi 8-7-85

Propriétés à vendre OUTFREMONT, entre Laurier/Bernard, maison unifamiliale, 4 c.c., sous-sol fini, jardin, meublé, toute équipée, pour un an 279-6297 ou 273-6949. 11-07-85

Propriétés à vendre LAFORÊTE, maison rénovée, 1 700 p.c. terrain 30 000 p.c. accès privé au lac. 59 500\$. 288-0763 après 18h. 1-887-2675 vendredi 8-7-85

LES MOTS CROISÉS

Horizontalement 1—De la campagne. — Fou. 2—Fruit à pulpe sucrée et savoureuse. — Culte rendu aux anges. 3—Représente par gestes et sans paroles. — Alcaïode de la fête de Calabar. 4—Enlève. — Immersion d'un corps dans l'eau. — A moi. 5—De la nature de la liqueur. — Administration chargée de charger et de percevoir des impôts. 6—Câble servant à maintenir des matériaux sur une charrette. — Poisson. 7—Nom poétique de l'arc-en-ciel. — Qui jouit du bonheur. 8—Relatif à la vieillesse. — Couvert de terre. 9—Nu. — Lui. 10—Rude au toucher. — Ergot des coqs. 11—Venu au monde. — Transpirai. — Dernier. 12—Ote la vie. — Considère ce qu'il désire comme capable de se réaliser.

Verticalement 1—Qui ramolli. 2—Qui a rapport à l'unité. — Pas beaucoup. 3—Récipient de céramique utilisé pour les préparations nécessitant une cuisson au four. 4—Solipède. — Famille comprenant les ours. 5—Adverbe de lieu. — Est ouvert. — Chemin de halage. — Seul. 6—Récipient servant à puiser de l'eau. — Arbre. 7—Intervalle de six degrés (mus.). — Observe secrètement. 8—Paradis terrestre. — Habitation. 9—Ouvrage de maçonnerie. — Ouvrier qui fore. 10—Rejeter. — Poème lyrique. 11—Petit cigare cylindrique. — Évacuer l'urine. 12—Au golf, petite cheville. — Relatif à la hanche. — Ile de l'Atlantique.

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
TACTI...
LIVRA...
TAURILLON...
ONCE...
CHOC...
SOLY...
TON...
RUSTORE...
ARLANO...
SERPENTE...
SUIE...
ERS...
ARGENTER

# ARTS ET SPECTACLES

## Pour les jazzophiles et les cinéphiles: musiques pour des écrans

NDLR: Jazzophilie et cinéphilie se conjuguent cette semaine au Festival de jazz de Montréal. Gilles Archambault, à la une, parle des sélections d'émissions-télé du critique Léonard Feather, et pour souligner la présentation à la Cinémathèque de quelques films sur ceux qui font le jazz, de Ben Webster à Archie Shepp, et surtout le regretté Django Reinhardt, Patrick Straram (le bison ravi) revient sur des souvenirs et impressions de ce qu'il nomme le « blues clair ».

**PATRICK STRARAM**

Le 4 juillet 1985 est une journée événementielle pour moi. Pas seulement parce que le 4 est mon chiffre. Parce que à 21 h 30 à la Bibliothèque nationale, joue Mihal Richard Abrams. J'ai la plupart des disques de Abrams, né en 1931, je ne l'ai jamais vu encore. Ce pianiste et compositeur, qui a été du Chicago Musical College et de l'école pratique du rythm n° blues avant de tenter des expériences plus osées et plus fertiles à l'avant-garde de la musique afro-américaine (qu'on ne lui parle pas « jazz »), c'est surtout le fondateur et l'animateur de la AACM, Association for the Advancement of Creative Musicians, coopérative qu'il crée en 1965 à Chicago, pour la défense des droits professionnels des musiciens noirs américains mais plus encore pour que se rencontrent ces musiciens en quête de nouveaux possibles sonores (jouant un rôle assez similaire à celui du Paul-Émile Borduas du Refus global en 1948 ici).

Mais ce jeudi 4 juillet, avant, à 20 h à la Cinémathèque québécoise, Chants et danses du monde inanimé de Pierre Hébert, dans la salle les musiciens Robert LePage, René Lussier et Jean Derome improvisant au fur et à mesure que le film est projeté, une des expériences au Québec les plus saisissantes et les plus stimulantes ces dernières années (prix

84 de l'Association québécoise des critiques de cinéma).

Ce 4 toujours, à 18 h à la Cinémathèque, Big Ben de Johan van der Keuken. Big Ben, c'est Ben Webster, saxophoniste ténor immense, qui joua avec Duke Ellington, trop négligé parce que du temps des géants Coleman Hawkins et surtout Lester Young, après la guerre, il préféra aller vivre et faire sa musique en Europe. Johan van der Keuken, c'est un Hollandais, l'un des cinéastes essentiels dans le monde ce dernier quart de siècle. Imaginez ! Ou, mieux, venez regarder et écouter...

Puis Archie Shepp: je suis jazz... c'est ma vie de Frank Cassenti (1984). Le pari a été gagné de laisser Shepp se mettre en scène lui-même, qui aime visiblement ça et à le cabotinage plaisant, celui qui est un style marquant la différence d'avec la conformation servile à un Mème qui stérilise. Un peu comme sa musique, nourrie de toutes les traditions noires américaines et africaines et toujours expérimentale.

Archie Shepp, né en Floride en 1937, apprend dès 1944 la musique à Philadelphie. Il est un saxophoniste et un compositeur charnière, avec Albert Ayler (1936-1970), entre la grande révolution de Charlie Parker de 40-50 et cette nouvelle musique noire américaine qu'élabore à partir de Parker (via un Lennie Tristano et un Charles Mingus) ces précurseurs de génie que sont Ornette Coleman, Eric Dolphy, Cecil Taylor et John Coltrane. C'est un des musiciens qui enregistrent le plus, avec des groupes divers (y compris des Algériens et des Scandinaves), qui est aussi un militant et un écrivain. On entend plusieurs musiques et poèmes magnifiques de et par Archie Shepp dans ce beau film, dans lequel c'est son mérite exemplaire que de répéter souvent qu'il déteste le mot « jazz », c'est de la musique qu'il fait...



Django Reinhardt

Le lendemain, à la Cinémathèque, le 5 juillet à 18, 20 et 22 h, Django Reinhardt (1958)... 1944: bientôt la libération de la France et la fin de mon enfance, vécue en pleine guerre.

Je découvre Django Reinhardt. Il existe une autre pratique des sons que celle de Mozart et Beethoven; au pupitre au Théâtre des Champs-Élysées les plus grands chefs d'orchestre de l'histoire, et celle entendue sur les ondes de Radio-Paris de Damia et la Piaf. Bientôt mon adolescence, Saint-Germain-des-Près, je suis des premiers Parisiens qui achètent les 78 tours de Lester Young, Thelonious Monk, Charlie Parker, lequel je vois et entends au même Théâtre des Champs-Élysées en 1949 ou 50... 1951 et 52, des nuits et des nuits j'écoute Django Reinhardt avec l'orchestre de mes amis Hubert et Raymond Fol au fameux « Club Saint-Germain », parfois

Django et moi buvons un peu de vin rouge au « Civet » rue Saint-Benoît avant que le guitariste aille se coucher...

Il est né le 23 janvier 1910 à Liège, près de Charleroi, en Belgique, ce Manouche (romanche de langue française). Très jeune il est un guitariste passionné, adulé dans les bals-musettes. En 1928, il est atrocement brûlé dans l'incendie qui détruit sa roulotte, et n'a la vie sauve qu'après des soins intensifs plus d'un an et demi à l'hôpital Saint-Louis. Mais il a complètement perdu l'usage des deux derniers doigts de la main gauche.

Il se rééduque lui-même avec acharnement et cette infirmité lui fait inventer un style unique, dont seront ensuite tributaires tous les plus grands guitaristes de « jazz ». Qu'il découvre en 1931.

En 1934, fondation du Quintette du Hot-Club de France autour de Django et Stéphane Grappelli, premier groupe non américain qui deviendra célèbre dans le monde entier. Apothéose de Django Reinhardt en 1946: tournée aux États-Unis en soliste avec l'orchestre de Duke Ellington. Le sommet: un concert au Carnegie Hall de New York. Mais ce jour-là à New York Django rencontre Marcel Cerdan, l'Algérien qui va devenir champion du monde de boxe poids moyens, et il oublie le concert... Il s'achète une maison à Sannois-sur-Seine et permet au club de cette localité de battre celui de Fontainebleau au... billard...

Assis sur un banc de pierre au soleil, contre un mur de la maison, regardant passer les péniches, il meurt d'une congestion cérébrale le 16 mai 1953... En avril l'année suivante je prends un bateau pour le Canada. Halifax-Vancouver en train. Je trouve en 78 tours un Blues clair de et par Django Reinhardt en trio (une version que je ne retrouverai jamais), il en existe une très bonne en quartette sur le « 13 » des 20 disques Djan-

gologie, qui va tourner et tourner dans une baraque en pleines Montagnes Rocheuses. J'arrive à Montréal en juin 1958, pour y « demeurer », accomplissant avec le plus de soin et d'exigence (morale metzchéenne) mes métiers d'écrivain et d'homme de radio. Je sais qu'un jour tout ce que je fais aura pour titre générique blues clair...

Ce joueur qu'était Django Reinhardt, parce que homme de coeur, l'excellent documentariste Paul Pavioit le donne à voir d'autant mieux qu'il fait ses images en fonction d'un commentaire à la Boris Vian et à la Gilles Deleuze d'une pénétration splendide comme seul peut en écrire un Chris Marker, dans lequel s'insèrent plusieurs de ces musiques de Django au lyrisme qui swingue... What a jazz! Right on, Sisters and Brothers!... Plus de 20 ans après avoir vu ce film, je le redécouvre avec cette même émotion que sent si profondément qui vit errances, exils, ex-centricités et fiabilité à soi-même dans « fureur et mystère » comme dirait René Char...

À l'image de cette nuit événement du 29 au 30 juin au Saint-Denis, Cecil (si seul) Taylor (né en 1933, et, avec Jimi Hendrix, le seul Noir américain métré que je sache, une de ses grand-mères était une Américainne), avec les extraordinaires Jimmy Lyons saxophone alto, Frank Wright saxophone ténor, William Parker contrebasse et Henry « André » Martinez percussions, en une seule composition/improvisation qui dure près de deux heures, sans que cessent un instant son énergie et sa virtuosité inouïes de densité au piano, révélant qu'il a maintenant une maîtrise de sa créativité et d'invention qui me font dire que Cecil Taylor est un véritable Robert Musil, Pablo Picasso, Jean-Luc Godard de la musique afro-américaine, de la musique, de l'art aujourd'hui... blues clair...

### Dutoit revient en forme

GILLES POTVIN

Orchestre symphonique de Montréal. Troisième concert du festival « Mozart Plus » sous la direction de Charles Dutoit. Soliste: Joseph Silverstein, violon. Programme: Marche en ré majeur, K. 249; Concerto no 2, en ré majeur, K. 211; Adagio en mi majeur, K. 261; Rondo en do majeur, K. 373 (Mozart); Tableaux d'une exposition (Moussorgsky-Ravel). À la basilique Notre-Dame, mardi soir.

Ce concert marquait la rentrée de Charles Dutoit après une absence d'un mois au cours duquel il a dirigé des concerts en Europe, dont deux soirées de concertos à la salle Pleyel avec l'Orchestre national de France et le violoniste Itzhak Perlman. Avec cet ensemble, il a aussi enregistré les quatre symphonies d'Albert Roussel qui sortiront chez Erato. Ce concert marquait aussi le retour du violoniste Joseph Silverstein dont personne n'a oublié le passage à l'Orchestre des jeunes du Québec en février alors qu'il jouait et dirigeait le Concerto de Beethoven. C'était son début à l'OSM.

La collaboration Dutoit-Silverstein fut exemplaire dans trois pages de Mozart, dont le Concerto en ré, K. 211, le deuxième des cinq qu'il composa en l'espace de quelques mois en 1775. Ce concerto et celui qui le précède sont demeurés assez obscurs alors que les trois derniers sont des oeuvres de répertoire, universellement admirées. Dans le Concerto en ré, Mozart se montre avant soucieux de maintenir un style élégant et aimable et cet esprit a dominé l'exécution de mardi. Soliste et orchestre n'ont aucunement cherché à forcer l'expression, se contentant d'une conversation galante, avec parfois un brin d'affection.

Fort heureusement, l'Adagio et le Rondo qui ont suivi le concerto comptent parmi les meilleures créations du musicien et le discours mozartien prend alors beaucoup plus d'intensité dans l'expression. Ce sont là deux pages maîtresses que les deux protagonistes ont pleinement mises en valeur. M. Silverstein affichant un style vibrant et noble, d'une admirable justesse sous tous rapports.

Le contraste entre les oeuvres de Mozart et les célèbres Tableaux d'une exposition était des plus saisissants. Charles Dutoit a entraîné ses musiciens dans une exécution haute en couleur, brillante au plan de la virtuosité orchestrale et de la pittoresque, laquelle s'est achevée par une « Grande Porte de Kiev » aux accents éclatants, d'une majesté et d'une puissance qui rivalisaient avec le cadre environnant.

Charles Dutoit sera au pupitre mardi prochain et le soliste sera la jeune clarinettiste Sabine Meyer qui jouera le concerto de Mozart.

## Une rétrospective Max Linder, juste pour rire

**CINEMA**

**MARCEL JEAN**

Les organisateurs du troisième festival Juste pour rire tenaient, mercredi, une conférence de presse pour annoncer la programmation complète de leur volet cinéma. Ils avaient un bon moral, malgré la perte de Jean-Guy Moreau (hospitalisé pour une opération à coeur ouvert) qui devait co-animer les galas avec Michel Drucker. C'est Dominique Michel qui le remplacera comme maître de cérémonie des cinq soirées de gala au Théâtre Saint-Denis.

Cinq primeurs présentées à l'Outremont, une rétrospective Max Linder à la Cinémathèque québécoise, voilà ce qu'ils nous offrent cette année. C'est un changement de cap par rapport aux deux premières éditions du festival alors qu'une quantité impressionnante de films nous étaient présentés dans un immense fourre-tout. Cette fois-ci, c'est une formule plus modeste qui fut privilégiée, et on doit reconnaître que cette décision semble être la bonne; on ne s'y retrouvait plus dans le bazar des années passées.

De plus, une rétrospective Max Linder s'imposait. Ce comique français, né en 1883, fut le père spirituel de Chaplin. Il a donné au cinéma un personnage élégant et désinvolte, son style comique aux personnages bien définis devenant un contrepoint à l'humour purement mécanique de l'américain Mack Sennett. Entre 1905 et 1925, Linder tourna environ 300 films, la très grande majorité d'entre eux étant détruits pendant la Seconde Guerre mondiale. Le 31 octobre 1925, miné par sa baisse de popularité et par des problèmes personnels, Linder s'enlevait la vie. Le burlesque venait de perdre l'un de ses maîtres.

La rétrospective comprendra trois longs métrages, chacun étant précédé de plusieurs petits films. Les trois longs

métrages sont: Le Petit café de Raymond Bernard (le 12 juillet à 17h30, le 13 à 21h30 et le 14 à 19h30), The Three must get There de Max Linder (le 12 à 19h30, le 13 à 17h30 et le 14 à 21h30), ainsi que Au secours! d'Abel Gance (le 12 à 21h30, le 13 à 19h30 et le 14 à 17h30). Les projections seront accompagnées au piano par Jacques Drouin.

Du côté des primeurs, le film à surveiller sera Favoris de la lune du Géorgien Otar Iosseliani. L'an dernier, ce film, réalisé en France, a remporté le grand prix spécial du jury à Venise. Il sera présenté à l'Outremont le 13 juillet à 20h. La programmation est complétée par Lust in the Dust, une décevante réalisation de Paul Bartel avec l'électrique travesti qu'est Divine (le 10 à 20h), Où est Parsifal de Henri Helman, avec Tony Curtis et Orson

Welles (le 11 à 20h), Les Costauds du Belge Robbe de Hert (le 12 à 20h) et le film surprise: L'Illusionniste du Hollandais Jos Stelling. Ce film, réalisé en 1983, a la particularité d'être muet.

Chaque long métrage sera précédé d'un court métrage. Exceptionnellement, le prix d'entrée à l'Outremont a été fixé à 5\$. À la Cinémathèque, il en coûtera 2\$ pour assister à chaque séance de la rétrospective Max Linder.

C'est Agnes of God, du réalisateur américain d'origine canadienne Norman Jewison, qui aura l'honneur d'ouvrir le prochain Festival des films du monde. Jewison, de même que Jane Fonda et Anne Bancroft, seront présents. Soutiens que Gabriel Arcand et Gratien Gélinas sont de la distribution de ce film.



Max Linder, le père spirituel de Charlie Chaplin, dont on présente une rétrospective dans le cadre du festival Juste pour rire.

## LES SPECTACLES LÖWENBRÄU

C'est en plein le temps d'un air de jazz!

Tous les soirs, à 21h, en direct de la scène Löwenbräu, coin Saint-Denis et Ontario. Ces spectacles gratuits sont une présentation de Löwenbräu, la légendaire.

JEUDI 4 juillet

■ Buckwheat Zydeco Ils Sont Partis Band

VENREDI 5 juillet

■ Denis Fréchette Ad Lib



LÖWENBRÄU

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL

## Soirée d'enchantement

Le 12 juillet, toute une soirée au profit des Jeunesses Musicales du Canada:

À 19h30, magnifique concert à l'église Saint-Jean-Baptiste de Montréal (coin Rachel et Henri-Julien) avec l'Orchestre symphonique de Montréal, Tatiana Troyanos, mezzo-soprano, Jon Kimura Parker, pianiste, sous la direction de Charles Dutoit.

Grande réception au clair de lune au Chalet sur le Mont-Royal, avec musique, lumières de la ville et invités de marque.



Billet pour le concert et la réception: 100 \$ (avec reçu pour fin d'impôts) 842-5057

Billet pour le concert seulement: 20 \$ 845-6262 ou dans tous les comptoirs TICKETRON.

**MOZART plus**

FESTIVAL ÉTÉ 1985  
BASILIQUE NOTRE-DAME  
9 JUILLET - 19h30

CHARLES DUTOIT  
SABINE MEYER, clarinette  
MOZART: Marche  
MOZART: Concerto pour clarinette  
HOLST: The Planets

SIÈGES RÉSERVÉS  
Billets individuels 15\$, 11\$, 8\$ en vente  
• aux comptoirs Ticketron (+ 1.15\$)  
• aux guichets de la Place des Arts (+ 0.75\$)  
• à la Basilique Notre-Dame le jour du concert

CE FESTIVAL EST RENDU POSSIBLE GRÂCE À LA GÉNÉROSITÉ DE  
POWER CORPORATION DU CANADA

OSM ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL CHARLES DUTOIT

## LE RISQUE INUTILE

AVEC le cahier bleu qui dévoile les décisions fermes de Mme Flora MacDonald, ministre canadienne de l'Emploi et de l'Immigration, en matière de formation professionnelle et de création d'emplois, le Québec se fait enseigner le côté sombre du « beau risque » qu'il a pris avec la bénédiction de son gouvernement en septembre dernier. Il ne se retrouve pas en plus mauvaise posture dans ce dossier où le double emploi et le chevauchement étaient vertus pour Ottawa; mais il ne gagne strictement rien, même après avoir montré patte blanche et enthousiasme coopératif, dans un domaine où ses aspirations étaient les plus légitimes et les plus fondées. Étonnante impasse où les motivations d'Ottawa sont insondables, puisque le compromis aurait été facile, et surtout efficace.

À Regina en février, lors de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur l'économie, Mme MacDonald avait obtenu des louanges unanimes pour les orientations de base de son document de travail sur la formation et l'emploi, et pour sa volonté d'écouter des provinces. Certes, à bien lire, on n'y voyait rien de plus qu'une promesse de consultation. Mais les lignes de fond de ses propositions, qui reprenaient des suggestions faites par les ministres provinciaux le mois précédent, étaient garantes de sa bonne foi.

Le document de travail s'est mué en programmes et les \$ 695 millions qu'on réaménagera réellement serviront des objectifs plus durables. On mettra l'accent sur le recyclage réel des travailleurs, sur l'intégration de la formation professionnelle et de l'emploi, sur les besoins particuliers des jeunes et des chômeurs de longue durée. Un peu moins de bénéficiaires mais, peut-on espérer, plus de résultats. Beaux principes, mais qui s'incarneront, encore une fois, dans une structure tout à fait parallèle aux programmes existants au Québec.

Cet unilatéralisme est d'autant plus décevant que le Québec avait fait en février une concession importante en cessant de réclamer le transfert pur et simple des ressources fédérales consacrées à la formation professionnelle, au nom de la compétence exclusive des provinces en matière d'éducation. À Regina, la délégation québécoise exigeait plutôt un « rôle prépondérant », c'est-à-dire une priorité de décision et la charge de la mise en oeuvre des programmes dont on déciderait conjointement. Jamais Ottawa n'en a même discuté. Le 11 avril, le ministre québécois de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu faisait parvenir à Mme MacDonald ses propositions pour l'utilisation des fonds fédéraux, selon des orientations compatibles avec les siennes que le cahier bleu semble parfois s'en inspirer directement. Quelques réunions entre fonctionnaires se sont ensuivies,

mais aucun débat n'avait eu lieu au plus haut niveau quand, à la mi-juin, Mme MacDonald a fait savoir à son homologue provinciale, Mme Marois, qu'elle annoncerait sous peu la version définitive des programmes d'Ottawa. Ils sont parvenus à Québec sous une forme non négociable sauf pour des virgules, la veille de leur dévoilement.

Résultat net : des programmes de formation professionnelle qui dédoublent carrément ceux du Québec, comme dans le cas des stages en milieu de travail, à partir d'un appareil et de modalités administratives différents; aucune réponse sur la proposition québécoise d'harmonisation des programmes de création d'emplois, où le Québec reconnaissait pourtant clairement l'intérêt fédéral; et un projet aussi catastrophique que bizarre de créer, en parallèle aux comités consultatifs québécois déjà pléthoriques en matière de formation et d'emploi, une série de comités consultatifs fédéraux qui se distingueraient surtout en comptant des députés... Jamais le Québec n'a reçu de réponse à ses propositions d'avril et Mme MacDonald n'a laissé de porte ouverte à aucune entente spéciale avec la province, malgré l'ampleur particulière de l'organisation québécoise dans le même domaine. On négociera ici comme avec la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse : les détails de mise en oeuvre.

On ne voit pas, toutefois, comment Mme MacDonald mettra en place de tels changements d'ici l'automne, comme elle le prétend, en se passant du concours provincial qui lui manquera certainement si elle ne met pas d'eau dans son vin. Les organismes consultatifs québécois ont déjà donné leur appui à Mme Marois, et plusieurs volets des programmes fédéraux exigent la collaboration d'institutions québécoises d'enseignement. L'ignorance du ministre fédéral, ou l'entêtement de fonctionnaires formés à l'école de la concurrence, peuvent seuls expliquer l'indifférence qui a accueilli toute demande d'harmonisation de fond.

Puisqu'elle touche à l'éducation, ce vieux contentieux Québec-Ottawa, en même temps qu'un problème si concret du chômage, l'occasion était idéale pour faire naître pratiquement des temps nouveaux. Il y a quelque chose d'absurde à voir entrer en collision des programmes ayant pour une fois des objectifs si compatibles et se prêtant si bien à la formule du guichet unique, souhaitable pour les bénéficiaires. Certes, le Québec a forgé en février ses propres illusions, mais Mme MacDonald vient de baliser les limites de la souplesse de son gouvernement. Quand, même en risquant, on n'obtient rien, il faut revoir ses méthodes de négociation.

— LISE BISSONNETTE

## L'Europe fragmentée

LE VIEUX CONTINENT est à un tournant. Les institutions de la Communauté économique, mises en place il y a plus de vingt-cinq ans, ne sont plus adaptées aux besoins nouveaux d'une Europe moderne. Des réformes majeures sont nécessaires pour donner à l'Europe un second souffle qui pourrait lui permettre de rivaliser avec les Américains et les Japonais. Les plus optimistes espèrent un véritable « saut qualitatif » de la Communauté, une ouverture sans équivoque sur l'espace européen.

La déception était grande pour les « européistes », samedi dernier à Milan. Après deux jours de discussions intenses, les chefs de gouvernement se sont quittés sur un désaccord profond concernant la mise en oeuvre du projet d'union européenne. Encore devaient-ils s'entendre essentiellement sur la convocation d'une conférence intergouvernementale. Trois pays s'y sont opposés : la Grande-Bretagne, la Grèce et le Danemark. Ce sont, en fait, les pays fondateurs de la Communauté qui ont supporté l'idée de cette conférence.

La dissension était prévisible, les pourparlers préparatoires n'ayant pu rallier les parties à une position commune. On s'explique mal alors pourquoi la France et l'Allemagne ont pris, à la toute dernière minute et à l'insu des autres membres — sauf l'Italie —, l'initiative de présenter un projet de traité d'union européenne. Cette démarche a surpris mais surtout choqué, le couple Paris-Bonn

donnant l'impression de vouloir assumer seul le leadership de la réforme de la Communauté.

Ce désaccord conduira-t-il à une Europe à deux vitesses ou à géométrie variable? Cette évolution semble inévitable. En élargissant ses frontières — le nombre d'États membres a doublé depuis sa création —, la Communauté est devenue beaucoup plus diversifiée. Il n'y a pas de commune mesure entre la riche Allemagne du Nord et la pauvre Grèce du bassin méditerranéen. L'adhésion récente du Portugal et de l'Espagne ne fera qu'accroître des écarts déjà trop marqués.

Que fera maintenant la Communauté? Les sept pays qui appuient le projet d'union européenne n'ont pas d'autre choix que de continuer à travailler à sa réalisation. Le temps presse, la Communauté étant à toute fin pratique paralysée. Des anarchismes institutionnels dont elle doit rapidement se libérer la figent au prix de la perte de son influence dans le monde.

Par exemple, le fonctionnement du Conseil européen, l'organe décisionnel réunissant les premiers ministres, se heurte au droit de veto instauré en 1966, suite à une objection jugée fondamentale par la France. Selon ce principe, un des États membres peut exiger l'unanimité lorsqu'une décision communautaire met en péril des « intérêts très importants ». Ce droit a été jusqu'à maintenant suffisamment utilisé

pour entraver durablement le processus communautaire. Le dernier exemple est celui de la RFA qui a bloqué l'augmentation du prix des céréales en utilisant à cette fin son droit de veto.

Tous les États reconnaissent l'impossibilité pour l'ensemble européen de progresser en appliquant strictement la loi rigide de l'unanimité. L'entente parfaite était déjà impraticable à six, elle le sera bien davantage à douze.

Le projet d'union européenne, sur lequel se sont penchés les premiers ministres au sommet de Milan, propose une plus grande intégration politique des pays de la Communauté. En conséquence, sa réalisation impliquera des modifications au traité de Rome. Or celles-ci exigent l'unanimité des Dix. Cette contrainte constituera une sérieuse entrave pour ces sept partenaires qui, à Milan, ont choisi la voie de la concertation.

Il n'y a pas lieu de se réjouir des malheurs du Vieux Continent. On ne saurait trop craindre les conséquences d'un affaiblissement économique et politique de l'Europe pour l'équilibre des forces sur la scène internationale. Une Communauté forte et prospère est nécessaire au maintien de la paix en Europe. Elle est essentielle pour accroître et diversifier, au-delà de la domination exercée par les deux grandes puissances, les pôles d'influence dans le monde.

— ALBERT JUNEAU

## L'argent des autres

LES POLITICIENS font fructifier leur talent avec l'argent des autres. Ainsi le veulent les traditions, la loi et les nécessités. Selon des formules sophistiquées et dispendieuses, ils pratiquent la quête publique qu'ils interdisent par ailleurs aux funambules, musiciens et mimes. Au nom de la démocratie et de la liberté, l'État les subventionne, et ces budgets si sévèrement mesurés en ces temps d'anémie du trésor public ne sont jamais remis en cause, et pour cause.

Partis, candidats et députés sont les heureux bénéficiaires de programmes qui font d'eux les patrons de PME confortables dans les capitales et dans les comités. Logement, frais de déplacement, location de locaux, salaire du personnel, budget de recherche et quelques autres bricoles, voyages pour parlementaires, équipements et primes qui viennent avec les titres de ministre, whip, leader, leader adjoint, adjoint parlementaire, président, vice-président et secrétaire complètent l'aide publique prévue dans les statuts et règlements pour cette classe tout à fait particulière de citoyens dotée d'un fonds de pension charismatique.

L'avenir n'est à personne, pouvait-

on écrire avant que nos parlementaires québécois en décident autrement, et pour eux-mêmes exclusivement. Des esprits tordus prétendent que tel ministre ou tel député aurait fait coïncider une noble déclaration de principe annonçant qu'il quitte le service du peuple avec un calcul rigoureux des fonds publics qu'il emporte avec lui, telle une dépouille obligée.

Ainsi, démissionner un vendredi 13 plutôt qu'un lundi 16 peut coûter très cher. On mettra quelques jours de plus à vider la place avant d'occuper une chaire ou de se lancer dans un programme décennal de préparation à la retraite. Dans l'intervalle, on se fera l'ardent avocat de la productivité, on plaidera pour le redressement des déficits publics, on dressera la liste de ces programmes coûteux qu'un État laxiste a lancés à tous vents et pour des catégories de personnes qui, ma foi! pourraient survivre, voire même bien vivre sans ces détournements irresponsables des fonds publics.

Mais l'État n'a pas tout prévu. Ainsi, les candidats à la direction des partis sont laissés à eux-mêmes. Tels ces funambules, musiciens et mimes

dits illégaux, ils doivent laisser traîner leur chapeau dans les lieux publics. S'ils sont déjà ministres ou quelque chose dans la nomenclature, ils ont déjà autour d'eux crayons, enveloppes, adressographes, listes de sociétés et d'individus, chauffeur, personnel de secrétariat, stratégies politiques, esprits pensants et écrivains, gourous et astrologues... bref, tout ce que permet l'argent des autres.

Mais les aspirants leaders ne peuvent pas piger dans la mane normalement disponible. Ils sont condamnés à pratiquer une politique qu'ils connaissent bien : la création d'emplois temporaires. S'ils s'y refusent en totalité ou en partie, directement ou indirectement, ils se disqualifient pour l'emploi qu'ils convoitent. Pour un temps, ils sont condamnés à ne pas utiliser les fonds publics. Pour un temps, les conventions, le jugement commun et la loi sont ligés contre cette manière de faire fructifier son talent. Stricte, la règle ne souffre aucune exception, même si elle fait de cette période une exception à la règle.

— JEAN-LOUIS ROY

## LES TERRORISTES SERONT PUNIS



## LETTRES AU DEVOIR

### ■ En tutelle

ENCORE une fois, de savants juges, s'appuyant sur une loi étrangère (le « *British North America Act* »), viennent de nous rappeler que nous n'étions pas maîtres chez nous, que nous étions en tutelle. Après la clause Canada, qu'on nous impose en s'appuyant toujours sur une loi étrangère (le « *Canada Bill* »), voilà qu'on paralyse une réforme qui était souhaitée depuis plus de 20 ans par une vaste majorité des intervenants dans le milieu scolaire, et ce au profit de quelques attardés francophones et du bloc anglophone qui veut, bien sûr, maintenir ses privilèges d'antan. Combien de fois faudra-t-il voir l'Assemblée nationale mise en échec par des lois venues d'ailleurs? Combien de fois faudra-t-il se faire rappeler notre dépendance pour vouloir notre indépendance?

— ANDRÉ DAUST  
Montréal, 29 juin.

### ■ Prise de conscience

CETTE LETTRE a pour but d'appuyer les thèmes traités par Jean-Louis Roy dans son texte du 14 mai dernier intitulé « L'avenir des minorités francophones ». En tant que président de l'association « *Canadian Parents for French* », je me permets d'assurer vos lecteurs qu'il y a véritablement chez les anglophones de tous les coins du Canada un respect et un intérêt croissants pour la langue française. Dans votre texte, vous faisiez mention des 150,000 étudiants inscrits en immersion. Quoique cette statistique soit impressionnante en elle-même, nos recherches indiquent que ce chiffre ne représente qu'un petit nombre des Canadiens désireux d'apprendre la langue française. Lors d'un sondage Gallup effectué en 1984, presque 70% des Canadiens anglais interrogés ont dit que le français devrait être enseigné dans les écoles afin de permettre aux étudiants de devenir bilingues. Et nous, au sein de CPF, par l'entremise de nos 123 organismes locaux éparpillés dans toutes les régions du Canada, oeuvrons avec acharnement à l'amélioration des programmes de français pour les jeunes Canadiens.

Outre cet intérêt croissant de la part des anglophones pour le bilinguisme, nous remarquons une certaine prise de conscience du rôle vital que joue la communauté francophone à l'extérieur du Québec. Cette sensibilisation de la part de la communauté anglophone s'est reflétée concrètement en octobre dernier lors de la Fédération des francophones hors Québec et les « *Canadian Parents for French* » en sont venus à une entente conjointe élargissant les objectifs communs des

deux organismes dans le secteur de l'éducation en langue française et dans le domaine des services linguistiques. Depuis un certain temps, dans plusieurs provinces et dans de nombreuses communautés, les chapitres provinciaux et locaux de CPF coopèrent avec les associations francophones au niveau de projets culturels et éducatifs.

Les CPF, en tant qu'organisme national anglophone d'envergure, appuient avec ardeur votre appel, ainsi que celui du commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, à un engagement renouvelé de la part de tous les Canadiens envers la survivance et l'épanouissement des communautés francophones en dehors du Québec. Les CPF croient que, grâce à leur *lobbying* continu pour de meilleurs services éducatifs en langue française, ils peuvent aider à établir une ambiance linguistique mieux équilibrée pour le Canada et contribuer à une meilleure compréhension entre les deux communautés de langues officielles.

— STEWART GOODINGS  
président,  
« *Canadian Parents for French* ».  
Ottawa, 20 juin.

### ■ En désaccord

J'AI LU avec intérêt le commentaire d'André Patry paru le jeudi 13 juin, intitulé « Nuages sur l'Arctique ». En interprétant la convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982, M. Patry affirme que cette convention empêcherait le Canada de fermer le passage du Nord-Ouest à la libre circulation des navires étrangers et de maintenir sa position traditionnelle, comme quoi les eaux de l'archipel arctique sont des eaux intérieures soumises à la souveraineté canadienne. Je dois exprimer mon désaccord. M. Patry cite avec raison l'article 234 de la convention comme fondement d'une compétence importante mais limitée en matière de mesures de prévention de la pollution, mais il ne cite pas l'article 233. Ce dernier article indique que les dispositions des sections 5, 6 et 7 de la partie XII de la convention ne portent pas atteinte au régime juridique des détroits servant à la navigation internationale. Par contre, l'article 234, fondement de la juridiction canadienne, fait partie de la section 8. Donc, on peut soutenir par implication que l'article 234 effectivement porte atteinte au régime des détroits et donne au Canada des pouvoirs accrus non seulement en ce qui concerne la prévention de la pollution mais également en ce qui concerne le régime international de passage à travers les détroits internationaux.

M. Patry note aussi que le nouveau régime des eaux archipélagiques ne s'applique pas au Canada. Il a parfaitement raison. Par contre, le Canada n'a jamais sérieusement réclamé le statut d'État-archipel précisément parce que le statut des eaux archipélagiques et le régime de passage dans les voies de circulation archipélagiques ne sont pas

conformes au régime des eaux intérieures.

À mon avis, la convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982 n'empêche nullement le Canada de maintenir sa position traditionnelle comme quoi le passage du Nord-Ouest ne constitue pas un détroit servant à la navigation internationale. La situation n'est pas changée par la Convention de 1982, et il faut toujours s'en remettre au droit international coutumier.

— A.-L.-C. de MESTRAL  
Institut de droit comparé,  
université McGill.  
Montréal, 25 juin.

### ■ Une communion totale

Lettre adressée à Carol Bergeron. C'EST une joie de vous remercier de la juste critique faite, ce 26 juin, au sujet de la messe de la Saint-Jean créée par le jeune compositeur Jacques Faubert et qu'il nous fut donné d'entendre durant la célébration liturgique à l'église Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Vous dites très justement qu'il y a «... des musiciens capables d'utiliser un langage musical qui permette d'harmoniser l'assemblée des fidèles à l'effectif instrumental et choral du jubé ».

Je ne suis que profane en la matière; pourtant, j'ai senti que cette musique convenait parfaitement à l'esprit de la nouvelle liturgie. Ce fut une communion totale, émouvante.

J'admire le talent créateur de M. Faubert et le félicite de sa participation.

À vous, monsieur Bergeron, merci d'avoir souligné ce bel événement.

— ALICE SAUVÉ  
Montréal-Nord, 27 juin.

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageurs Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTÉUR. Édition quotidienne: 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement: 75¢. À Québec: (418) 687-2022.

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$, 3 mois 32\$. À l'étranger: 225\$ par année; 6 mois 115\$, 3 mois 60\$. Édition du samedi 65\$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## DES IDÉES, DES ÉVÈNEMENTS

La nouvelle baisse de la fécondité au Québec :  
« une réalité à laquelle il faudra s'adapter »MADELEINE ROCHON  
démographe

EN CES TEMPS où plusieurs prétendent que le gouvernement doit soutenir la fécondité et particulièrement favoriser la venue d'un troisième enfant, il convient de regarder ce que peuvent nous apprendre les comportements procréateurs des couples québécois. Car n'oublions pas que pour avoir un troisième enfant, il faut déjà en avoir eu un premier puis un second !

Après s'être stabilisé depuis 1972 autour de 1,8, voilà que depuis 1980 le nombre moyen d'enfants par femme chute de nouveau. Il ne serait plus que de 1,46 en 1984. Ce qui est peu connu et que nous montre le tableau 1, c'est que cette nouvelle baisse de la fécondité frappe davantage les premier et deuxième enfants que le troisième. La baisse du nombre moyen d'enfants par femme survenue entre 1980 et 1983 est imputable à 71 % aux diminutions des taux de fécondité des premier et second enfants.

La baisse des taux de fécondité selon le rang de l'enfant s'observe à tous les âges des femmes (tableau 2). Elle est particulièrement forte dans les groupes d'âge où la fécondité est la plus élevée, soit chez les 20-29 ans pour le premier enfant et chez les 25-29 ans pour le second enfant. Seule exception à cette baisse généralisée : une très légère remontée du premier enfant chez les 30-39 ans. À peine perceptible et significa-

tive, elle n'atteint que cinq enfants pour 10,000 femmes dans le groupe 30-34 ans et un enfant pour 10,000 dans le groupe 35-39 ans.

Si les données de l'année 1983 se maintiennent pour une génération, cette dernière compterait, à la fin de sa vie reproductive, 32 % de femmes sans enfant, 16 % avec un enfant, 33 % avec deux enfants, 12 % avec trois enfants et 7 % avec quatre enfants ou plus.

Pour une telle génération, voyons quels seraient les effets d'une augmentation du troisième enfant. Supposons que la proportion de femmes passant d'un deuxième à un troisième enfant, qui est de 36 %, s'élève à 75 % : le nombre moyen d'enfants par femme qui en résulterait ne serait augmenté que de 0,2 (1,669 au lieu de 1,465). Dans les circonstances actuelles, ce n'est donc pas parce qu'une majorité de femmes avec deux enfants passerait à trois que le seul théorique de remplacement des générations, soit 2,1 enfants par femme en l'absence de migrations, serait atteint.

Bien sûr, les données annuelles, ici de 1980 à 1983, sont parfois trompeuses. Un certain nombre de jeunes peuvent, à l'heure actuelle, retarder la venue de leur premier ou second enfant, attendant des circonstances plus favorables. Cependant, un autre type de données (longitudinales) qui ne subissent pas cette influence nous confirme une baisse des premier et deuxième enfants. Si l'on compare les femmes qui se sont mariées en 1977 à celles qui se sont mariées en

1975, on constate qu'après six ans de mariage, les plus récemment mariées ont moins souvent un premier enfant (68 % contre 74 %). Si l'on compare les femmes mariées ayant eu leur premier enfant en 1977 à celles qui l'ont eu en 1975, on constate qu'après la même durée, elles sont 3 % de moins (76 % contre 79 %) à en avoir eu un deuxième. La même comparaison pour le passage du deuxième au troisième enfant indique une baisse de 1 % (32 % contre 33 %).

Le phénomène du contrôle de plus en plus grand de la fécondité, qui atteint maintenant les premier et second enfants, témoigne de changements sociaux profonds. Il est le reflet de valeurs en mutation. On peut discuter longtemps s'il s'agit de l'absence du désir d'enfants ou de l'absence des conditions dans lesquelles ce désir peut s'exercer. Des données américaines confirment que cette augmentation des femmes sans enfant est d'autant plus importante que les femmes ont une scolarité élevée.

Les conséquences d'une telle baisse de fécondité sont faciles à mesurer sur le plan démographique : vieillissement de la population, d'autant plus rapide qu'il fut précédé d'un baby-boom, et diminution de la population d'ici un certain nombre de décennies. Ce moment où la population commencera à décroître dépend de la fécondité à venir : un peu après l'an 2000 si le nombre moyen par femme se situe à 1,35 enfant ou après l'an 2030 si le site se situe à 1,8 enfant, ou encore plus tard si le site est supérieur à

1,8 enfant. La réflexion sur la façon dont la société pourra s'adapter à sa nouvelle structure par âge est à peine amorcée. Cette adaptation passera sans aucun doute par un réaménagement complet, au cours de la vie, des périodes de temps consacrées aux études, au travail rémunéré, à l'éducation des enfants, aux loisirs et à la retraite, et ce pour plusieurs raisons. Le recyclage de la main-d'œuvre « vieille » sera une nécessité de sorte que l'école devra s'ouvrir à tous les groupes d'âge et que les formes d'apprentissage seront diversifiées. Le rôle parental des femmes et des hommes devra être davantage reconnu dans le monde du travail. L'âge de la retraite sera remis en question en raison de l'état de santé des personnes âgées et des difficultés des régimes de retraite et de sécurité du revenu. De tous ces changements pourra enfin résulter un nouveau mode d'intégration des enfants et des personnes âgées à la société.

Chose certaine donc, toutes nos institutions seront bouleversées et, tout comme elles viennent de commencer à s'adapter à la redéfinition du rôle des femmes, elles devront s'adapter à de nouvelles définitions des âges de la vie. Parions que ces redéfinitions que la société saura apporter entraîneront à leur tour des changements dans les comportements des hommes et des femmes, favorables à l'épanouissement de la fécondité, et que notre population ne s'éteindra pas d'ici quelques siècles !

Évolution de 1980 à 1983 des taux de fécondité, exprimés en nombre moyen d'enfants par femme, selon le rang des naissances, Québec.

Année	Total	1er enfant	2e enfant	3e enfant	4e enfant +
1980	1.681	0.752	0.609	0.235	0.085
1981	1.622	0.736	0.585	0.223	0.078
1982	1.525	0.705	0.544	0.204	0.073
1983	1.465	0.683	0.525	0.190	0.067
Écart 1983-1980	-0.216	-0.069	-0.084	-0.045	-0.018
Écart en % du total	100	32	21	8	

Source : Calculs établis à partir des statistiques sur les naissances du Régistre de la population (MAS) et des populations estimées et recensées par Statistique Canada.

Taux de fécondité pour 1,000 femmes selon le groupe d'âge et le rang de naissance, Québec, 1980 et 1983

Groupe d'âges	1er enfant		2e enfant		3e enfant	
	1980	1983	1980	1983	1980	1983
15-19	14.03	12.62	1.73	1.58	0.13	0.13
20-24	60.43	52.74	26.70	22.72	4.74	3.92
25-29	55.89	50.66	57.24	49.15	18.05	15.00
30-34	15.65	16.17	29.14	25.39	18.10	14.32
35-39	3.59	3.69	6.39	5.44	5.40	4.13

NON AU SIROP DE POTEAU,  
OUI AU SIROP D'ÉRABLE !LIBRE  
OPINION

SYLVIE DUGAS

À LA SUITE de la déposition du document constitutionnel par M. Pierre-Marc Johnson à la mi-mai, une nouvelle conjoncture vient d'éclater à la face de tous les Québécois, conjoncture que j'aime mieux préciser davantage.

Dès le 18 mai 1985, LE DEVOIR recueillait les propos de trois personnalités du monde politique (MM. Claude Morin, Léon Dion et Claude Charron) en titrant : « À quelques toas près, le document devrait satisfaire tous les Québécois ». Et de l'avis de Léon Dion, « la position constitutionnelle est ce que le Québec peut obtenir de mieux dans la mesure où la majorité n'opte pas pour l'indépendance ».

Cette unanimité latente qui commence à émerger nous aidera-t-elle enfin à voir, au-delà des partisanes politiques, où est le réel intérêt collectif des Québécois ? Car on peut dire que les partis à l'avant-scène de la politique québécoise s'entendent à la base sur les questions primordiales du document, telles le droit de veto, le droit de retrait avec compensation financière, la participation francophone à la Cour suprême ainsi que le contrôle de l'immigration. La spécificité du peuple québécois est également importante et doit être reconnue.

Le parti de M. Bourassa, dans ses commentaires, note quelques précisions à apporter au document, mais ne peut logiquement le renier, car il n'éprouve pas de conditions irraisonnables. Il constitue plutôt un cahier de revendications légitimes de reconnaissance et d'exercice des droits que la nation québécoise, l'un des deux peuples fondateurs du Canada, est en mesure d'exiger de ses partenaires anglophones. Advenant une victoire aux élections, il pourrait même reprendre le dossier à son compte.

Mais la conjoncture actuelle est faussée par l'ombrage des élec-

tions générales prochaines. La seule chose qu'on s'efforce de mettre en évidence est que le PQ n'a pas la crédibilité pour entamer ces négociations ou qu'il n'a pas obtenu le mandat de le faire. On se refuse à constater ouvertement cette sorte d'unanimité qui jaillirait si on la mettait en branle, et qui rendrait solidaire la population du Québec face à Ottawa.

Car voilà, en effet, une réponse honorable pour la population québécoise qui a attendu en vain un renouvellement de la constitution favorable aux Québécois et promis lors de la campagne du Non au référendum de 1980. Comme cette réforme positive n'est jamais venue et qu'au lieu, les pouvoirs inhérents au Québec ont été diminués par l'entente signée dans le dos des Québécois en 1981 par sept provinces anglophones, les tenants du Non devraient se trouver bien servis par ces propositions qui, sans renier le régime fédéral, accordent quand même au Québec une plus grande marge de manoeuvre et, si elles sont acceptées, diminueront le risque d'ingérence fédérale dans les domaines de compétence provinciale.

Donc, si tous les fédéralistes du Québec avaient réellement à cœur la destinée du Québec, ils se réjouiraient des propositions mises de l'avant par le gouvernement Lévesque.

Mais si tel n'est pas le cas, que faut-il en penser ? Probablement que tous les Québécois ne réalisent pas l'impact d'un tel projet sur leur avenir, ou qu'ils sont influencés par la confusion qui entoure ce débat, due en grande partie aux querelles partisans. Si tous les Québécois sensibilisés étaient solidaires et s'unifiaient pour déclarer au fédéral que, pour conclure un marché, le Québec ne pourrait demander moins que ce qui est demandé actuellement, cela forcerait certainement la main à l'équipe fédérale et l'accord, dans le cas qu'un parti ou l'autre de l'échiquier provincial le signe, ne pourrait s'effectuer à la baisse.

J'ai bien peur, pourtant que l'indifférence généralisée des Québécois devant ces questions qui hypo-

thèquent leur avenir ne soit due à une autre éventualité, celle-là très plausible. C'est que les Québécois ne croient plus à aucune concession du fédéral en leur faveur. Si l'on se fie au sort réservé aux francophones hors Québec comparativement au traitement accordé à la minorité anglophone d'ici, cette assertion s'avère tout à fait fondée.

Les Québécois pensent qu'il ne sert à rien de réclamer davantage de pouvoirs d'un gouvernement qui tend à aplanir les différences dans une formule de multi-ethnicité et qui n'a jamais reconnu un statut particulier au Québec. Ayant survécu à une domination d'au moins 200 ans, les Québécois ont bien raison de ne pas être naïfs devant les représentants des anciens conquérants. Et c'est probablement une attitude très saine de se dire : ils auront beau nous en faire accroire, nous n'obtiendrons pas plus que ce que nous avons déjà.

Pourtant, cette attitude ne doit pas mener à la démission. Cette liberté d'agir et de vivre tels que nous sommes, c'est à nous de l'instaurer. Il ne se passera peut-être jamais rien de valable de ce côté-là, mais il restera toujours un autre côté vers lequel il sera encore temps de se tourner : c'est celui que les Québécois n'ont pas entièrement en majorité le 20 mai 1980, de peur de provoquer sans doute des ruptures qu'ils redoutaient ou qu'ils croyaient trop hâtives. Cette option constitue toujours notre arme suprême de négociation (à la hausse) et en cas de rejet (ce qui est loin d'être impossible), notre solution de rechange par excellence.

Après tout, nous ne sommes pas à bout de ressources, nous qui avons déjà une économie solide que nous avons commencée à nous réapproprier et à développer selon nos innovations propres. Si les Québécois veulent un territoire qui soit gouverné à leur ressemblance et conformément à leur spécificité, ils devront arrêter de s'en remettre aux « autres » et réorganiser leurs forces en vue de s'appartenir définitivement.

Non au sirop de poteau, oui au sirop d'érable !

éphémères ? Il faut le croire, si l'on en juge par l'intérêt des médias et des gouvernements pour ce genre de manifestations.

Eh bien, moi, comme d'autres Québécois qui étaient venus en grand nombre pour assister à ces deux beaux concerts, à l'église Saint-Jean-Baptiste, nous étions fiers d'être Québécois ce jour-là. Ces musiques superbes étaient interprétées grâce aux talents de nos génies québécois. Le matin, nous avons eu l'occasion et la chance d'entendre pour la première fois au Québec la messe de la Saint-Jean, composée spécialement par Jacques Faubert, un jeune compositeur québécois.

Le soir, Daniel Rolland présentait son quatrième concert-gala de la Fête nationale en hommage aux 75 ans du DEVOIR, avec la collaboration d'Esso et de l'Hydro-Québec : il s'agissait d'un concert Mozart, présenté par l'ensemble vocal et instrumental Arts-Québec et dirigé avec brio par M. Yves Courville. Ce concert, de qualité exceptionnelle, se déroulait dans une atmosphère où était respecté le génie mozartien ; nous ressentions l'euphorie de ce beau jour de fête, fête d'un peuple qui porte en son sein une multitude d'artistes talentueux. Nous étions heureux d'être Québécois et fiers de notre jeunesse, confiante en son avenir ; pourvu que nos dirigeants encouragent de tels groupes, surtout

durant cette année internationale de la Jeunesse ; il faudrait en être plus conscients.

Je fus surprise de constater combien nous connaissons peu nos vrais grands artistes. Il est étrange qu'on ne mentionne pas plus souvent cet ensemble, si brillamment dirigé par M. Courville qui, soit dit en passant, ressemble à cet « aimé de Dieu », Amadeus ; celui-ci semblait être parmi nous, guidant la baguette de ce « maestro della musica », qui était complètement immergé jusque dans l'âme de la musique de Mozart, dans toute sa spontanéité, sa naïveté et sa simplicité naturelle et véritable.

N'est-ce pas tout cela, la vraie fête des Québécois, la fête d'une nation qui sommeille encore dans les ténèbres et l'incertitude d'une résurrection prochaine ?

Mais nous vaincrons la nuit et ensemble nous avancerons vers l'aube de la liberté. Avec le dernier chœur des prêtres dans la Flûte enchantée de Wolfgang Amadeus Mozart, nous pourrions proclamer tous ensemble : « La force a triomphé et couronné la beauté et la sagesse pour l'éternité ! »

Car n'est-ce pas par la musique et l'art qu'un peuple crée son histoire et son identité et s'achemine vers la dignité et le respect, (avec ou sans Toyota Symphony) ?

— DIANE CLOUTIER  
Montréal, 26 juin.

## Québécois, encore un effort...

## TÉMOIGNAGE

PIERRE AUBERY

professeur à la « State University of New York » (SUNY), à Buffalo

L'ÉTRANGER francophone qui entrait au Canada pour la première fois par Montréal en 1960, cette ville que la publicité touristique vantait comme la seconde ville de langue française au monde après Paris, allait de surprise en surprise. Les fonctionnaires des douanes et de l'immigration refusaient de lui répondre en français, tout au moins en public. Les commerçants lui semblaient tous unilingues anglais, dans la partie de la ville où il avait débarqué et qu'il n'avait pas encore identifiée comme l'Ouest anglophone. Les passants à qui il s'adressait naïvement en français pour demander son chemin lui tournaient le dos sans répondre ou le toisaient de haut.

Le style architectural des bâtiments publics et des résidences privées, les enseignes et les devantures des magasins reflétaient surtout des manières d'être américaines agrémentées d'un soupçon de flegme et d'archaïsme britanniques. Cela ne manquait pas de charme et contrastait agréablement avec le tohu-bohu, les tensions, la fébrilité new-yorkaise. Mais il ne tardait pas à se rendre compte que parler français dans le centre de Montréal s'attachait à vous comme un stigmate plutôt que comme une marque de distinction. Lorsqu'il rencontrait ses premiers francophones, il ne manquait pas de s'apercevoir qu'ils se mettaient à parler anglais dès qu'un seul anglo-

phone s'approchait de leur groupe.

Une semaine passée à Montréal et à Québec en juin 1985, sous les auspices du séminaire organisé par le Centre pour l'étude du Canada de l'Université de l'État de New York à Plattsburgh, a permis à ce même étranger, toujours francophone impénitent, de mesurer les changements qui se sont produits en un quart de siècle au sein de la société québécoise. Contrairement à ce qu'on lit souvent à l'étranger, il lui a semblé que le Montréal commerçant et résidentiel avait gardé l'essentiel de son visage anglo-américain. Mais l'attitude des francophones, elle, a profondément changé. Là où il y avait gêne et réticence, il y a une tranquille affirmation de son identité linguistique et culturelle. En bref, comme professeurs, journalistes, hauts fonctionnaires et hommes politiques l'ont répété aux enseignants qui participaient au séminaire de Plattsburgh, les Québécois de langue française ont cessé d'avoir un comportement de minorité sur leur propre territoire.

Dans les domaines de l'éducation et du travail, les francophones ont surmonté la plupart des handicaps qui ralentissaient leurs progrès et leur avancement. Sans insister sur le rôle que jouent les professeurs d'université, les hauts fonctionnaires et les écrivains de langue française dans le domaine de la culture et de la politique, la réussite d'un Pierre Deschamps dans le secteur privé des technologies de pointe en est un exemple éloquent.

Et pourtant, la partie est encore loin d'être gagnée par les 2 % de la population totale du continent nord-américain qui se battent pour sur-

vivre en français et faire respecter leur identité. Bien que ce soit devenu de mauvais goût de l'affirmer en public, bien des secteurs de la société nord-américaine continuent de fonctionner comme si l'infériorité, quasi biologique, de la « race latine » était chose établie. Comme si, également, les sociétés qui ont été marquées par une longue tradition catholique en restaient à jamais inefficaces, entachées de superstitions d'un autre âge et donc peu dignes de confiance en affaires. Pour beaucoup, la supériorité morale, intellectuelle et pratique du monde anglo-saxon et protestant reste un article de foi, rarement mis en question.

Assez paradoxalement, nous avons pu en recueillir un témoignage lors de la visite d'un bâtiment public de la vieille capitale en compagnie d'un groupe de professeurs américains. Le guide, un jeune étudiant dont l'anglais était impeccable, parfaitement idiomatique et sans accent, fit remarquer, à propos du français parlé à Québec, que c'était « un dialecte que les Français souvent ne comprennent pas », cliché que nous croyions discrédité depuis longtemps. Le plus curieux, peut-être, c'est que ce jeune homme, né à Québec, fils d'un administrateur de haut niveau d'une des grandes universités de langue française du pays, nous dit-il, parlait des Québécois comme s'il s'agissait d'un peuple étranger qu'il côtoyait et observait en ethnologue. Les préjugés ethniques ont donc décimé la vie dure. Un long effort reste à faire par tous les hommes de bonne volonté pour en débarrasser non seulement le Québec mais le monde.

Une interrogation  
sur les stratégies nucléaires

LU

JOCELYN COULON

\* Paul-Marie de La Gorce, *La Guerre et l'atome*, Paris, Plon, 1985, 243 pages.

SI L'N'Y AVAIT qu'un seul livre que le profane devait lire sur les problèmes stratégiques, celui de Paul-Marie de La Gorce s'imposerait. Par la clarté du style et de la démonstration, par la présentation simple et efficace des théories nucléaires et des scénarios reliés à l'utilisation des armes atomiques, *La Guerre et l'atome* restera un livre charnière dans un monde où les concepts stratégiques sont en pleine mutation.

Écrivain et journaliste, spécialiste des problèmes de politique étrangère et de défense, l'auteur a publié de nombreux ouvrages consacrés aux questions militaires. L'intérêt du dernier livre de De La Gorce tient au fait qu'il retrace l'évolution des stratégies occidentales à la lumière des progrès technologiques, sans pour autant embarrasser le lecteur avec une montagne de chiffres ou de données techniques.

Pendant quatre ans, de 1945 à 1949, les États-Unis ont détenu un monopole nucléaire absolu. Et même lorsque l'Union soviétique se dota de l'arme atomique en 1949, Washington en mesure d'imposer sa supériorité totale au monde entier, et ce jusqu'en 1958. Dès que cette supériorité fut contestée, les stratégies nucléaires se modifièrent. En Occident, on

passa des représailles massives à la riposte graduée, ce qui fit dire à de Gaulle que le parapluie nucléaire américain sur l'Europe était maintenant troué et qu'il fallait organiser sa propre force de dissuasion nucléaire. Ce que la France fit sans tarder. Chez les Soviétiques, le fait d'avoir pu construire le premier missile balistique en 1958 donna des ailes à Khrouchtchev, qui affirma que l'URSS fabriquait des missiles comme du saucisson. La parité nucléaire venait de naître, ainsi que la course aux armements offensifs et défensifs.

Depuis 1960, on assiste donc à une double course. D'un côté, les deux Grands augmentent sans cesse leur arsenal nucléaire dans le but de disposer de suffisamment de missiles et d'ogives nucléaires pour décapiter la force de l'autre sans trop subir de représailles importantes. Mais de l'autre côté, on tente de fabriquer des armes antimissiles pour contrer ce scénario. Dès les années 60, une tentative de défense antimissile se solda par un échec ; les deux Grands signèrent en 1972 un traité s'interdisant de déployer un tel système. Reagan au pouvoir, les Américains annoncent en 1983 qu'ils seront en mesure de se doter d'un bouclier antimissiles d'ici peu. Pour De La Gorce, la rupture stratégique que provoquera ce système est claire : « En privant les Soviétiques du pouvoir de frapper le territoire américain, Washington met un terme à la parité nucléaire et retourne à l'époque du monopole. » C'est une remise en question de la dissuasion et une quête de la supériorité que l'auteur trouve déstabilisatrice.

Mais la « guerre des étoiles » est pour plus tard. Ce qui inquiète l'auteur actuellement, c'est le dévelop-

pement des armes nucléaires antifranches, celles qui rendent la guerre nucléaire plus « probable », et l'évolution des armes conventionnelles, de plus en plus précises et meurtrières, auxquelles on assigne maintenant un rôle capital en cas de conflit.

Comment concilier les deux ? s'interroge l'auteur. Les armes antifranches peuvent maintenant détruire les forces conventionnelles sans trop de dommages collatéraux. Les deux Grands n'ont pas beaucoup de choix pour régler ce problème. Ils doivent multiplier, par dizaines de milliers, les points d'implantation des forces classiques tout en sachant très bien que, dans un processus d'action-réaction, l'adversaire multipliera le nombre d'armes antifranches.

Devant un tel dilemme, la stratégie de riposte graduée de l'Otan est-elle toujours valable ? Si théoriquement les armes antifranches limitent la guerre nucléaire, en sera-t-il autrement dans la pratique lorsqu'on décidera d'ouvrir le feu nucléaire advenant l'échec de la défense conventionnelle ?

Quant à la « guerre des étoiles », si jamais le bouclier antimissiles se déploie, qu'advient-il de la force nucléaire française, gardienne de l'impunité du territoire national ? La défense européenne est-elle possible, dans un monde où les deux Grands disposeront d'un dûme protecteur leur permettant de s'affronter de façon classique sans risquer les affres de la destruction nucléaire ?

Bouleversées par les développements technologiques, les stratégies nucléaires doivent être de nouveau repensées. Le livre de Paul-Marie de La Gorce est une invitation aux experts et à tous les hommes à regarder en face l'avenir du nucléaire.

LETTRES  
AU  
DEVOIR■ Un pays,  
une chanson,  
une musique

QUE FAISIEZ-VOUS, Québécois, le jour de notre fête de la Saint-Jean ? Il faut en convenir, nous manquions tout de dynamisme ce jour-là. Serait-ce que nous faisons le deuil de monsieur Lévesque ou celui du PQ ?

Mais comment un vrai Québécois qui veut souligner ce grand jour peut-il le faire chez lui ? C'était plutôt décevant pour bien du monde, surtout cette année. Encore plus grande fut ma déception lorsque le lendemain, on relatait les événements de la Fête nationale et qu'on avait l'impression que tous les Québécois se trouvaient au parc Maisonneuve à entendre Saint-Clair et cie. Où se situe donc la culture québécoise ? Faut-il rire « rose » et être « cool » pour être un vrai Québécois ? La culture québécoise s'arrête-t-elle à ces petites ballades et chansons empreintes d'américanisme et de colonialisme, de facilités futiles et

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Défense

mées américaines, occupèrent définitivement l'Europe de l'Est et y installèrent des régimes à leur dévotion.

En Europe de l'Ouest, les nouveaux gouvernements, fraîchement installés ou élus, s'inquiétèrent et demandèrent aux États-Unis de maintenir un contingent militaire raisonnable pour faire face à l'allié d'hier devenu l'agresseur éventuel. « La menace militaire soviétique était prise au sérieux et on croyait que si les Américains quittaient l'Europe, les forces soviétiques allaient déferler sur le continent », précise Michel Tatu.

Pour consolider la force occidentale et en coordonner les opérations, 12 nations européennes et américaines signèrent le 4 avril 1949 le traité créant l'Organisation du traité de l'Atlantique nord dont la structure militaire, sous la gouverne des États-Unis, préside depuis à la sécurité du continent.

La défense de l'Europe ne causa aucun problème théorique et pratique à l'OTAN jusqu'en 1958, alors que les Soviétiques se dotèrent d'armes nucléaires capables de frapper le territoire américain. À partir de cet instant, une réévaluation de la politique de défense s'imposait. « Pendant une dizaine d'années, de 1949 à 1958, l'OTAN a adopté la stratégie dite de représailles massives qui prévoyait d'utiliser toutes les armes nucléaires américaines advenant n'importe quelle attaque contre les pays de l'OTAN. Cette détermination s'écroula avec l'irruption des systèmes nucléaires stratégiques soviétiques », selon Pierre Lellouche, directeur adjoint de l'Institut français de relations internationales et spécialiste des questions stratégiques.

Les représailles massives étaient la stratégie de la supériorité. Celle-ci éclipsa en 1958, l'OTAN révisa sa doctrine pour en adopter une nouvelle, la riposte graduée. Il s'agissait d'adapter l'utilisation de l'arme nucléaire à l'attaque en évitant d'utiliser l'arsenal nucléaire américain trop rapidement. L'emploi de la riposte graduée, advenant un conflit, se déroulerait en trois temps : armes classiques, armes nucléaires tactiques (courte portée) et armes nucléaires stratégiques. Pour ce faire, on multiplia le nombre d'armes nucléaires tactiques et on incita les membres de l'OTAN à engager plus de ressources pour la défense classique. La seconde recommandation ne fut jamais suivie, les Européens préférant miser sur la dissuasion nucléaire.

Pourtant, cette nouvelle doctrine rendait l'engagement nucléaire américain en Europe plus incertain, du moins retardait-elle la décision ultime du président. Le général de Gaulle fut le seul à comprendre que désormais le président américain ne sacrifierait pas New York pour sauver Hambourg. La France se dota, au début des années 60, de sa propre force de dissuasion nucléaire et, en 1966, se retira du commandement militaire intégré de l'OTAN. Elle devenait ainsi le seul pays d'Europe à assumer totalement sa défense.

Le président français chercha à entraîner son principal voisin dans sa « rébellion » contre les États-Unis. Ainsi naquit le couple franco-allemand dont le mariage se déroula en 1963 avec la signature d'un traité qui prévoyait des mesures de coopération entre les deux pays, notamment en matière de défense et de politique étrangère.

Malgré toute la bonne volonté du chancelier ouest-allemand, M. Konrad Adenauer, le général de Gaulle ne put obtenir que l'Allemagne choisisse entre la France et les États-Unis. Le successeur d'Adenauer, le chancelier Erhard, rejeta la constitution d'une alliance franco-allemande sur la défense. Jusqu'à tout récemment, les dispositions du traité de 1963 concernant la défense restèrent en vigueur. « Les Allemands n'étaient pas prêts à suivre de Gaulle, car ils subissaient d'énormes pressions de la part des États-Unis. De plus ils savaient qu'ils avaient besoin de l'Amérique, car si Washington retirait ses troupes, dans un geste de colère, Bonn était désarmé face à l'URSS », déclare Pierre Lellouche.

Aujourd'hui de nouvelles données stratégiques ont modifié le paysage militaire en Europe de l'Ouest. L'acquisition par Moscou d'armes nucléaires stratégiques antiformes pouvant menacer directement les silos de missiles Minuteman américains, l'installation d'armes américaines semblables en Allemagne de l'Ouest et le développement de technologies dites « intelligentes » pour améliorer les performances des armes classiques, font redouter le pire aux hommes politiques allemands. « Ceux-ci se dégagent de plus en plus de l'emprise américaine et veulent accentuer la coopération avec la France, selon Pierre Lellouche. Ils redoutent que leur territoire ne devienne le lieu d'une guerre limitée, classique ou nucléaire, que les armes modernes rendent plus probable. »

Ces nouveaux éléments, conjugués aux tentations neutralistes et anti-

américaines du Parti social-démocrate et des pacifistes, poussent l'Allemagne à rechercher une alliance plus étroite avec ses partenaires européens, principalement la France. « Nous devons encourager cette alliance qui est dans l'intérêt de la France et de tous les pays européens. Toutefois, il faut bien comprendre que l'alliance avec la France ou d'autres pays, advenant même qu'elle débouche sur un traité de défense commune, exclut le rejet de la garantie militaire américaine. D'ailleurs je pense qu'il ne peut y avoir de défense européenne sans la collaboration américaine. L'équation stratégique avec l'Union soviétique devra toujours inclure les États-Unis, car l'Europe, compte tenu de sa taille et de ses moyens, n'est pas en mesure de dissuader Moscou à elle seule », conclut Pierre Lellouche.

### ◆ Constitution

anniversaire de naissance, au Centre Roger-Rousseau, dans son comté d'Anjou. En attendant, un communiqué annonce que la commission parlementaire concernant le projet de règlement des programmes d'accès à l'égalité entreprendra ses travaux le 8 octobre seulement, et non pas en août, à la demande même de groupes intéressés. L'autre communiqué fait savoir que les critères d'admissibilité à l'aide juridique sont révisés à la hausse.

D'autre part, le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, s'est joint à quatre collègues qui appuient la candidature de M. Johnson, à savoir MM. Jean-François Bertrand (Communications), Adrien Ouellette (Environnement), Alain Marcoux (Affaires municipales) et Jacques Rochefort (Habitation). Des quelques ministres interpellés par les reporters, à leur arrivée au conseil, hier, M. Fréchette est le seul à s'être laissé prendre au jeu des questions et réponses, les autres étant discrets, fuyants ou débitant des banalités.

Signalons par ailleurs que les ministres Yves Duhaime et Michel Clair sont présentement en vacances en Europe. Quant au ministre de l'Agriculture, rentré la nuit dernière d'une mission commerciale en France et en Angleterre, il trouvera en arrivant à Lévis l'embryon d'un comité d'appui à sa candidature. M. Jean Garon n'écartera pas cette possibilité et s'accordera sûrement quelques jours de réflexion et de consultation avant de faire part de sa décision. Il en est de même pour M. Duhaime et pour Mme Pauline Marois, dont la décision n'est pas prévue, pour les deux, avant la mi-juillet, au plus tôt. Quant à la vraie course, elle ne s'engagera que vers la fin du mois.

D'emblée, M. Lévesque a déclaré qu'il ne s'occuperait d'aucune façon de la course à sa succession. À ce jour, il n'a pas posé aucun geste qui laisse entrevoir qu'il dévie à sa ligne de conduite. Il a aussi dit que, quant au reste, il vaquerait à ses occupations habituelles de chef du gouvernement et de président du conseil des ministres. « C'est bel et bien le cas, encore que le rythme est plus lent et « relax », et que le calendrier des activités est concentré sur trois ou quatre jours-semaine. Pas de geste d'éclat, pas de fanfare, la discrétion, la routine estivale.

Aucun nouveau front ne sera ouvert durant ces trois mois, prévoient, et même ceux qui sont déjà lancés feront du surplace. Ainsi, il ne se passera pas grand chose sur le plan constitutionnel avant l'automne, au plus tôt, même si M. Lévesque et M. Brian Mulroney se sont entendus, il y a neuf jours, sur la nécessité d' amorcer avec les autres provinces des négociations sur les conditions de l'adhésion du Québec à la constitution canadienne. Certes, il en sera question à la conférence annuelle des premiers ministres des provinces, le mois prochain, à Terre-neuve, où M. Lévesque présentera et explicitera son Projet d'accord constitutionnel. Mais il est fort improbable qu'un développement significatif survienne dans ce dossier avant que le PQ ne se choisisse un nouveau président — lequel succédera à M. Lévesque à la tête du gouvernement — voire même avant les prochaines élections générales.

Même s'il a désormais l'esprit plus libre et que, pour lui, le dossier constitutionnel est « marqué pressé », M. Lévesque n'a plus l'autorité politique et le mandat requis pour faire autre chose que de déblayer le terrain avec ses homologues. C'est en tout cas l'avis de Me Gil Rémillard, professeur en droit constitutionnel à l'Université Laval. Même si M. Lévesque conserve juridiquement tous ses pouvoirs jusqu'à la prestation de serment de son successeur, à la mi-octobre, il ne saurait prendre des initiatives qui engagent ou compromettent le prochain premier ministre. D'autant que le Projet soumis en mai par M. Lévesque est celui du gouvernement seul, non celui de la population, de l'Assemblée nationale ou même du PQ.

« Ce sont des propositions qui ne viennent strictement que d'un gouvernement et, à la suite de la démission de M. Lévesque, M. Mulroney ne peut plus avancer, incertain de ce qui va arriver », opine M. Rémillard. Il en serait autrement si, comme en 1981 à propos du rapatriement unilatéral projeté par M. Trudeau, M. Lévesque avait présenté et fait adopter une résolution par l'Assemblée nationale, laquelle n'a même pas été appelée à discuter du Projet soumis par Québec. Dans les circonstances,

M. Lévesque doit ménager et faciliter la transition, assurer la continuité, rien de plus. Si, par hasard, il voulait aller plus loin, il devrait requérir l'assentiment de l'Assemblée qui, de toute manière, ne se réunira pas plus avant le 15 octobre, sauf en cas d'urgence. M. Lévesque ne prendrait pas le risque de faire battre son gouvernement sur une question aussi cruciale.

M. Mulroney dit, certes, que M. Lévesque est un interlocuteur valable et a pleine autorité pour parler au nom du gouvernement du Québec, mais on ne se gêne pas à Ottawa pour signaler qu'il n'y aura pas d'accord avant les élections générales. « Même si le gouvernement fédéral voulait instaurer rapidement des négociations constitutionnelles, et même si toutes les provinces étaient d'accord, encore faut-il qu'il y ait un interlocuteur à Québec, a dit le ministre Marcel Masse à La Presse, récemment. L'absence de cet interlocuteur nous oblige à reporter dans le temps la négociation, en tout cas jusqu'aux élections. » Ou, comme a dit le ministre John Crosbie, il est difficile de discuter quand on ne sait pas qui va prendre les commandes. Or, on ne le saura pas avant la fin de septembre, au plus tôt, ou même pas avant les élections qui suivront à brève échéance.

D'ailleurs, loin d'activer les choses, M. Lévesque a déjà adopté un horaire estival plus léger. Il s'apprête même à partir en vacances dès le milieu de la semaine prochaine, et pour trois semaines, soit jusqu'au début d'août. C'est probablement le vice-premier ministre et leader parlementaire du gouvernement qui assumera l'intérim. M. Marc-André Béard se propose d'ailleurs, croit-on, de rester neutre dans la mêlée qui s'amorce entre M.M. Johnson, Landry, et trois ou quatre autres personnalités péquistes.

### ◆ Israël

Leurs poignets étaient entravés par des liens, ce qui ne les empêchait pas de faire le « V » de la victoire.

Les grilles du camp de détention d'Altit, anciennement utilisée par les Britanniques pour interner les immigrants illégaux juifs, se sont refermées en début de matinée. L'opération s'est déroulée dans le calme devant plusieurs centaines de journalistes, dont certains campaient jour et nuit dans des caravanes depuis une semaine dans l'attente d'une mesure de libération.

Les grandes chaînes de télévision américaines avaient affrété des hélicoptères pour suivre l'événement, et avaient établi sur place une station relais pour les liaisons par satellite.

Avec la libération de ces 300 prisonniers, Israël aura relâché au total 808 des 1 243 Libanais et Palestiniens internés à la prison d'Altit depuis le début de la guerre du Liban, en juin 1982. Dans leur grande majorité, ces prisonniers, qui n'ont jamais été jugés ou condamnés, avaient été transférés du camp d'Ansar, près de Nabatieh, au Sud-Liban, lors de sa fermeture par l'armée israélienne, il y a trois mois.

Ils sont considérés par Israël comme des « détenus administratifs », mais selon le CICR, les États-Unis ou encore la France, ils ont été transférés en Israël en violation de la Convention de Genève sur les prisonniers de guerre.

Cette interprétation de la Conven-

tion de Genève est contestée. L'ambassadeur israélien aux Nations unies a déclaré hier que le transfert des détenus libanais du camp d'Ansar, au Sud-Liban, vers la prison d'Altit, était parfaitement en accord avec la quatrième Convention de Genève.

L'ambassadeur, M. Benjamin Netanyahu, dans une lettre au secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, a souligné que ce « déplacement » avait été nécessité par les violences commises par certains libanais contre les forces de défense israéliennes dans la région.

Un délégué israélien à l'ONU a précisé que ces détentions étaient permises par l'article 78 de la Convention de Genève, et que leur rapatriement suivait l'article 49, qui stipule : « Les personnes évacuées seront ramenées chez elles dès l'arrêt des hostilités dans la région en question ».

La libération d'hier est la septième en une centaine de jours : 32 prisonniers ont été relâchés le 11 avril, 37 le 18 avril, 151 le 20 mai dans le cadre de l'opération d'échange entre 3 soldats israéliens et 1150 détenus Palestiniens et Libanais, 249 autres ont été relâchés le 30 mai, 8 début juin, 31 le 24 juin et 300 le 3 juillet.

### ◆ Jazz

qu'il parle l'anglais comme un Américain du beau monde, qu'il est courtois sans exagération et qu'il a présenté les perles qu'il avait rapportées de Los Angeles dans ses valises dans un français tout à fait correct. Il a également dit qu'il tenait le Festival de Montréal pour le plus grand festival du monde, ce qui fera bien plaisir à Alain Simard et à sa famille. Affirmation qui ne l'a pas empêché, à la représentation de 20 h, de s'impatienter au sujet d'un micro qui ne voulait pas coopérer. « I'm not getting any help » a-t-il commenté en s'adressant à je ne sais quel collaborateur selon lui fautif. Ses commentaires étaient clairs, mais n'apprenant rien qu'on ne sache déjà. Mais enfin il y avait les extraits d'émissions de télévision...

Le premier, bref mais irremplaçable, nous offrait Charlie Parker en compagnie de Dizzy Gillespie. Les deux musiciens recevaient à cette occasion (1951) des distinctions honorifiques du magazine *Down Beat*. Il est bouleversant de voir et d'entendre Parker. Ce génie incontestable de la musique, tout genre et toute époque confondus, sait dire en 30 secondes ce que d'autres pourtant estimables ne disent pas en 30 minutes. Quand on songe que cette pellicule est l'unique trace que l'on ait sur film de Parker, inutile de dire que tous les spectateurs étaient fascinés. On ne pouvait pas ne pas comprendre que le jazz, c'est le jazz d'hier soir mais aussi celui de 1950 et de 1920. Le jazz, on l'oublie trop souvent, doit évoluer sans oublier le passé qui fut en son temps (et parfois le reste) révolutionnaire.

Suivit une émission de la série « The Subject is Jazz » (1958) consacré au bop. Parker était mort depuis trois ans, le bop était déjà dans l'histoire. Cannonball Adderley, Nat Adderley, Jimmy Cleveland, Ed Thigpen et Mondell Lowe y interprétaient des thèmes bop comme *32nd Street Theme, Confirmation, A Night in Tunisia et Round Midnight*. L'allure didactique de l'affaire — il s'agissait de décrire l'évolution entre le swing et le bop — ne nuisait en rien

au plaisir de voir et d'entendre ce très bon saxophoniste qu'était Julian Cannonball Adderley.

Un petit intermède, qui avait ses côtés démodés, nous proposait du chant bop en compagnie de Frank Rosolino, puis Shorty Rogers flanqué de Terry Gibbs faisant des vocalises avec Woody Herman. À l'époque, il s'agissait d'une certaine commercialisation du bop. Trente-cinq ans plus tard, cet aspect ressort terriblement. Mais enfin, voir Serge Chaloff (avec Herman) est tout sauf indifférent.

Pour conclure, une émission de 30 minutes sur Miles Davis, intitulée *Theater for a Story*, réalisée en 1958. Miles en ces années-là avait pour compère John Coltrane. Une grande émotion de voir Coltrane jouer avec une telle force et une telle beauté son solo dans *So What*. Après le quintet, ce fut le trompettiste accompagné par un grand orchestre dirigé par Gil Evans. Du travail magnifique. Après la projection, Leonard Feather demanda aux spectateurs quelle période de Davis il préférait. Celle-là ou le Miles de 1985. À 18 h, on affirma sa prédilection pour le Davis/Coltrane ; à 20 h, les avis furent plus partagés.

En bref, une belle incursion dans un certain passé qui n'avait pas que la nostalgie pour moteur.

\* **Petit p.s.** Leonard Feather ne se livre pas à une remise à jour de son *Encyclopedia of Jazz*. Trop de travail, pas assez rentable, prétend-il. C'est bien dommage vu l'importance de cet instrument de travail. Il faudra continuer à conserver des articles de magazine, des monographies, des pochettes de disques, etc.

### ◆ Musée

prendre sa révocation par un appel téléphonique de M. Richard lui-même, explique sa propre résistance par « un combat pour l'autonomie du Musée ». Il n'a pas apprécié que le ministre suggère au Musée une exposition Giacometti, qu'il lui conseille de se départir d'une partie de sa collection, et qu'il soit en désaccord avec un projet de consultation publique sur les orientations du MAC.

La vice-présidente exécutive du conseil d'administration de l'institution, Mme Claudette Marullo-Barbault, qui fut proposeuse de la motion de non-confiance, refuse de s'engager dans ce genre de débat mais reste ferme sur la raison de l'insatisfaction à l'égard de M. Boisvert. « Nous avons un problème d'absence totale de leadership, dit-elle, et il fallait faire quelque chose. » Elle rappelle que le Musée emménagera dans ses nouveaux locaux en 1987 et qu'il « doit fonctionner ».

Selon M. Boisvert, l'ingérence du ministre serait allée jusqu'à convoquer le directeur du musée, M. André Ménard, et à lui réclamer aussi sa démission. M. Richard, au surplus, serait intervenu la semaine dernière pour tenter d'empêcher la séance d'un comité d'acquisition, en invoquant le fait que les règlements du Musée, qui permettent ce genre d'opérations, n'ont pas encore été adoptés par le gouvernement.

Au bureau du ministre, on affirme que M. Ménard a lui-même fait des démarches pour demander sa réintégration dans la fonction publique, comme il en a le droit puisque le musée était jusqu'à l'année dernière une institution gouvernementale. Le principal intéressé le nie toutefois, et affirme s'être tout au plus enquis, au cours d'une récente et brève maladie,

des conditions éventuelles de sa réintégration. Il refuse toutefois prudemment de se prononcer sur la révocation du mandat de M. Boisvert et soutient qu'il est tout à fait prêt à travailler avec son futur remplaçant.

Quant à l'intervention ministérielle auprès du comité d'acquisition, elle était nécessaire, dit-on à Québec, autant parce que les règlements ne sont pas encore adoptés que parce que M. Boisvert n'aurait pas dû s'engager dans ce genre d'opérations, étant donné son problème de légitimité après la motion de non-confiance dont il avait été l'objet.

M. Boisvert reconnaît n'avoir désormais d'autre choix que d'accepter sa démission, mais voit là « un dangereux précédent » pour la stabilité du musée. Il espère que le gouvernement, qui touche bientôt à sa fin de mandat, obtiendra l'appui de l'opposition libérale avant de nommer son successeur, pour mettre celui-ci à l'abri d'une action semblable.

En cette année de son vingtième anniversaire, le MAC continue à connaître une existence houleuse. Sa recherche d'un conservateur en chef dure depuis plusieurs mois et se trouve aujourd'hui encore dans l'impasse, encore là à cause d'une divergence entre les souhaits de M. Boisvert et les opinions de son conseil d'administration. Une querelle publique a récemment éclaté entre le directeur actuel, M. Ménard, et certains de ses prédécesseurs, sur la vocation d'extrême avant-garde que veut se donner le Musée.

Le Conseil des ministres devrait nommer un successeur à M. Boisvert dès la semaine prochaine. Quant au sort du directeur du Musée, M. Ménard, il reviendra au conseil d'administration ainsi réaménagé d'en décider.

## 4 juillet

par la PC et l'AP

1983: Youri Andropov, secrétaire général du Parti communiste d'Union Soviétique et président du présidium du Soviet suprême, annule brusquement deux rencontres prévues avec le chancelier Kohl, ce qui paraît confirmer une nouvelle vague de rumeurs sur son état de santé.

1976: un commando israélien parcourt 4000 kilomètres pour dévaler sur l'aéroport d'Entebbe (Ouganda) 103 personnes retenues en otage à bord d'un avion d'Air-France. Bilan: quatre Israéliens, sept des terroristes et une vingtaine de soldats ougandais tués.

1972: les deux Coréens renoncent à l'usage de la force et acceptent le principe de leur réunification pacifique sans intervention extérieure.

1957: Molotov, Chepilov et Malenkov sont exclus du présidium du comité central du Parti communiste soviétique.

1946: fondation de la république des Philippines, après 47 années d'administration américaine.

1904: début de la construction du canal de Panama.

1776: le Congrès américain adopte la déclaration d'indépendance des États-Unis.

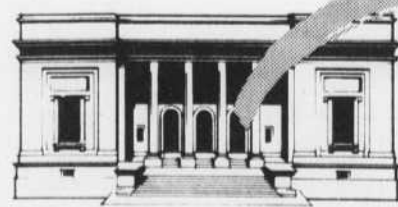
Il s'agit de 4 juillet: l'écrivain américain Nathaniel Hawthorne (1804); le patriote italien Giuseppe Garibaldi (1807); l'actrice américaine Eva Marie Saint (1924).

# Ni à Paris, ni à Rome, ni à New York.

## C'est à Montréal qu'on verra Picasso.

De la collection privée de Jacqueline Picasso, plus de 80 œuvres du Maître dont la plupart n'ont jamais été montrées au grand public.

**Renseignements.** Pour plus de détails sur les modalités d'achat de billets et sur l'exposition Pablo Picasso: rencontre à Montréal, composez l'un des numéros suivants: de Montréal: 286-7184; de l'extérieur, sans frais: 1-800-361-5405



LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL  
1370 rue Sherbrooke ouest, Montréal

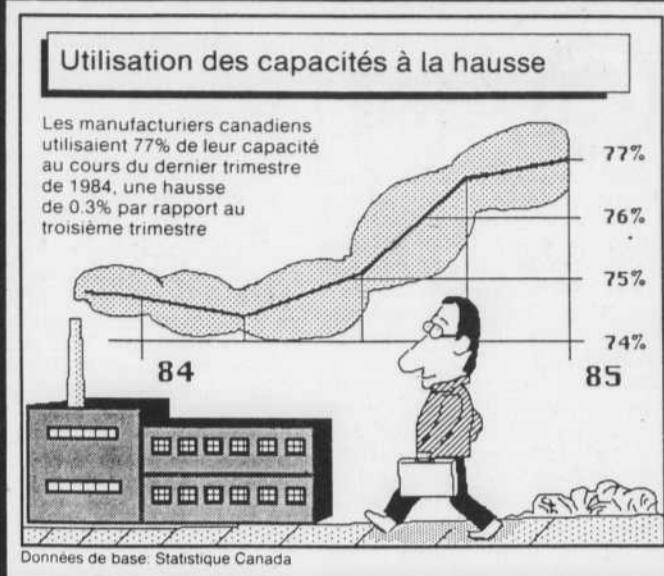
du Maurier est fier d'apporter son appui à l'exposition Picasso. C'est là un autre exemple de collaboration fructueuse entre le monde des affaires et celui des arts au Canada.

Conseil du MAURIER<sup>MC</sup> des arts

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR

844-3361

## EN UN COUP D'OEIL



## LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SYLVAIN BLANCHARD

### Standard Broadcasting dépose 84,8 % de toutes ses actions

Slaight Broadcasting a révélé hier que 5,033,647 actions, ou 84,8 % de la totalité des actions de Standard Broadcasting Corporation ont été déposées hier en vertu de son offre d'achat de toutes les actions de Standard à un prix de \$22 l'action.

Slaight espère que les audiences du CFTC qui porteront sur cette acquisition auront lieu vers le début du mois de septembre prochain. Advenant une décision favorable, la compagnie précise qu'elle versera les sommes dues trois jours plus tard.

### CBS propose de racheter 21 % de ses actions à un prix unitaire de \$ 150

La bataille pour le contrôle de CBS, le plus important des trois réseaux de télévision américains, a rebondi hier avec une contre-proposition de la direction de CBS, destinée à lui permettre d'échapper à l'offre d'achat lancée par le magnat de la télévision par câble Ted Turner.

La direction de CBS a proposé de racheter 21 % des actions du groupe, soit 6,365 millions d'actions, à un prix unitaire de \$ 150, payable au comptant pour \$ 40 et en obligations pour \$ 110, pour un montant total de \$ 954,6 millions. Les obligations proposées ont une échéance de dix ans et portent un taux d'intérêt de 10,875 %.

L'offre lancée par CBS est destinée à contrer la proposition du magnat de la télévision par câble Ted Turner, qui a proposé de racheter au moins 67 % du capital de CBS à \$ 175 l'action, offre qu'il évaluait à près de \$ 5 milliards. Mais cette offre d'achat consiste en actions et obligations de sa propre société, Turner Broadcasting Systems, et selon de nombreux analystes financiers, sa valeur réelle est bien moins élevée que les chiffres avancés par M. Turner.

La direction de CBS a naturellement affirmé hier que sa contre-proposition était bien plus intéressante pour les actionnaires que les offres de M. Turner. Celui-ci, qui a obtenu récemment l'autorisation de la Commission de contrôle des opérations de Bourse, doit encore, pour être en mesure de poursuivre son offensive, obtenir l'autorisation de la division anti-trust du département de la Justice, ainsi que de la Commission fédérale des communications.

M. Turner avait fixé au 30 septembre prochain l'expiration de son offre d'achat. CBS a indiqué hier que sa contre-proposition était valable jusqu'au 31 juillet, sauf extension.

Cette contre-proposition, a affirmé M. Thomas Wyman, président de CBS, est destinée à donner aux actionnaires du groupe une prime considérable par rapport aux cours actuels en Bourse, tout en leur permettant de conserver un investissement important dans le capital du groupe.

L'action CBS, qui avait clôturé mardi à Wall Street à \$ 117,50, a repris hier, après une suspension de cotation, à \$ 120.

La direction de CBS a indiqué que ce rachat serait financé par la vente de certains actifs du groupe et une réduction des dépenses de direction et de certaines divisions au cours de l'année prochaine.

### Les revenus d'Énergie Atomique du Canada chutent une nouvelle fois

Avec des revenus à la baisse pour une quatrième année consécutive, Énergie Atomique du Canada a quand même réussi à réaliser des profits l'année dernière.

Les revenus se sont élevés à \$ 309 millions pour l'année se terminant le 31 mars, comparativement à \$ 370 millions pour 1983-84.

Les dépenses, par contre, ont atteint \$ 301,5 millions, par rapport à \$ 355,4 millions l'année précédente, faisant baisser les bénéfices bruts de \$ 14,7 millions à \$ 7,6 millions.

« La lenteur continue de la croissance des services publics nationaux et internationaux et la stagnation de l'économie ont porté un dur coup à la compagnie comme jamais auparavant », ont expliqué MM. Robert Després, président du conseil d'administration, et James Donnelly, président de la compagnie.

La principale cause de la baisse des revenus se trouve dans la diminution des ventes de réacteurs Candu.

La fermeture de deux réacteurs d'Hydro-Ontario à Pickering, dans lesquels EAC avait des intérêts, a également privé la compagnie d'un revenu annuel de \$ 16,4 millions.

EAC a consacré \$ 223,9 millions à la recherche l'an dernier, dont \$ 195 millions fournis par le gouvernement fédéral.

### Sun Life investit \$ 25 millions dans son immeuble à Montréal

La compagnie d'assurance-vie Sun Life a mis en chantier un vaste programme de rénovation de \$ 25 millions à son immeuble du centre-ville de Montréal.

Les travaux de rénovation les plus importants se feront à l'intérieur de l'immeuble et porteront principalement sur la modernisation des systèmes mécaniques et électriques.

Des échafaudages sont en place depuis quelques jours afin de procéder au nettoyage des 43,000 tonnes de granit qui revêtent l'extérieur de l'immeuble sur une hauteur de 400 pieds.

### Marathon Petroleum réduit de 25 cents le prix du West Texas Intermediate

La société Marathon Petroleum Co. a annoncé hier une réduction immédiate de 25 cents par baril de son prix d'achat de 11 qualités de pétrole américain, dont la qualité de référence aux États-Unis, le West Texas Intermediate.

Le prix d'achat de cette dernière qualité a été ramené de \$ 27,50 à \$ 27,25 dollars par baril.

Un porte-parole de Marathon Petroleum a précisé que la décision de la société de réduire ses prix d'achat reflétait les conditions du marché et n'avait rien à voir avec les décisions qui pourraient être amenées à prendre les ministres du Pétrole de l'Opep qui vont se réunir à Vienne.

## La vente des 129 succursales de la SAQ

# Près de 500 formulaires d'appel d'offre ont déjà été requis auprès du mandataire

CLAUDE TURCOTTE

Le processus de mise en vente de 129 succursales de la Société des alcools du Québec (SAQ) dans la grande région de Montréal est enclenché, mais il apparaît pour le moment très difficile de prévoir à quels dénouements précis aboutira cet exercice de privatisation.

Depuis vendredi dernier, sur la rue University à Montréal aux bureaux de Charette, Fortier, Hawey/Touche Ross, mandataire de la SAQ pour les appels d'offres, l'intérêt pour les succursales de la Régie s'est manifesté. Au cours de la première journée, 240 personnes ont déboursé au moins \$100 chacune pour obtenir les documents nécessaires pour la présentation d'un appel d'offres. Mardi, ils étaient une centaine à faire de même. Et hier matin, dès l'ouverture des bureaux, des personnes intéressées se présentaient chez le mandataire à un rythme soutenu.

M. Michel Pelland, associé chez Charette, Fortier, Hawey/Touche Ross et chargé de cet énorme dossier de la privatisation des 129 premières succursales de la SAQ, ne sait vraiment pas combien il aura d'appels d'offres à analyser à l'étape de l'ouverture des soumissions fixée au 31 juillet prochain à 17 heures. Il prévoit qu'il lui faudra une semaine pour « comparer et calibrer » les soumissions reçues.

Il ne présume pas cependant des besoins que manifesteront les candidats intéressés à obtenir une franchise de la SAQ. Il se prépare à être en mesure de fournir, au cours du mois, des informations à un nombre de personnes pouvant varier de 2,500 à 5,000. Au départ, on a fait imprimer 2,500 cahiers de conditions générales, vendus à \$100 chacun, et 40 cahiers de conditions particulières (en vente à \$25 chacun) pour chacune des 129 succursales. On ne fera imprimer d'autres, si nécessaire. Selon les besoins et la demande, le mandataire pourra organiser des séances d'information collectives ou des réunions plus restreintes pour des cas particuliers. Le mandataire se laisse une large marge de flexibilité pour ajuster ses services aux circonstances qui se présenteront. Il faut se rappeler qu'il n'y a pas ou peu d'expertise pour ce type de privatisation.

D'ailleurs, des ajustements ont déjà commencé à se faire. Vendredi dernier, des gens se présentaient chez le mandataire et demandaient les cahiers concernant de « petites, moyennes ou grosses » succursales. Comment définir une petite ou une grosse succursale? Le mandataire a alors préparé une liste, que les intéressés peuvent consulter depuis hier et qui donne le chiffre d'affaires, le montant des immobilisations de chaque succursale mise en vente. Aujourd'hui, on ajoutera le revenu net à cette liste de données, ce qui permettra à ceux qui veulent acheter, mais qui ne savent pas trop où, de faire plus facilement un choix.

En revanche, d'autres candidats se présentent avec une idée très précise de la succursale que les intéressés. Ce fut le cas notamment pour un certain nombre d'employés de la SAQ, qui à la première heure vendredi matin, se sont présentés chez le mandataire. M. Pelland n'a pas voulu préciser combien d'employés ont participé à cette démarche.

Quoiqu'il en soit, la mise en vente de ces 129 succursales soulève de nombreuses questions sur les coûts, le financement, la rentabilité, le financement et la liberté du futur franchisé à l'égard de la SAQ.

En ce qui concerne les coûts, l'acheteur éventuel doit savoir qu'il y a un prix fixe, donc non négociable, pour les immobilisations et les stocks pour chaque succursale en particulier à une date précise, donnée. Par ailleurs, le prix de la franchise pourra varier, en fonction de certains critères ou « points de bonification ». Par exemple, celui qui s'engagera à conserver à son emploi les employés actuels de la succursale obtiendra certains points de bonifications. Celui qui aura une expérience pertinente, comme dans l'alimentation au détail, gagnera des points par rapport à un autre candidat qui n'aurait qu'une expérience professionnelle de mécanicien ou de journaliste.

Il faut savoir aussi que la SAQ (c'est elle qui fera le choix ultime et non pas le mandataire) se réserve le droit de refuser tous les appels d'offres pour une succursale donnée, si elle juge les candidatures inadéquates. Elle attache une grande importance à la situation financière de ou des acheteurs éventuels d'une succursale. Elle veut savoir les noms de tous les actionnaires et administrateurs éventuels; elle veut connaître la mise de fond de chacun, la dette qui pourrait être contractée, le fonds de roulement, etc...

Ces précautions sont prises « afin d'éviter les suicides automatiques », selon l'expression de M. Pelland et pour éviter aussi les reprises de succursales qui pourraient survenir si la solvabilité des acheteurs n'est pas suffisamment solide. Un acheteur devra payer la SAQ comptant et trouver son financement ailleurs qu'à la SAQ.

Pour ce qui est de la rentabilité, ni la SAQ, ni le mandataire ne donnent à l'acheteur éventuel une assurance que la succursale acquise maintiendra ou augmentera son chiffre d'affaires ou qu'elle atteindra un degré de rentabilité rêvé. Le cahier des conditions particulières à chaque succursale contient les résultats d'exploitations des années 1983/1984 et 1984/1985. Le franchisé aura la liberté de hausser les prix de ses produits comme bon lui semblera, mais il devra respecter un prix minimal qui sera le prix de transfert de la SAQ, plus 6%. Cette contrainte est imposée, explique-t-on, pour éviter qu'un franchisé plus puissant ne soit tenté de livrer une guerre de prix dans le but de mettre ses concurrents en faillite.

Pour éviter l'intégration verticale, on ne vendra pas de succursale à une entreprise de distillerie, comme à Seagram par exemple. En fait, on ne distribuera pas les franchises automatiquement aux mieux nantis. M. Pelland explique qu'il vaut mieux souvent miser sur une personne bien préparée à diriger une telle entreprise. C'est ce que font d'ailleurs des chaînes comme Macdonald ou les Pâtisseries St-Hubert, ajoute-t-il.

## Déjà la principale compagnie à charte québécoise

# L'Industrielle s'apprête à acquérir une grande société d'assurance-vie

JOCELIN DUMAS

L'Industrielle, compagnie d'assurance sur la vie, recherche activement des entreprises oeuvrant dans le même domaine au Canada en vue d'acquisitions. C'est ce qui ressort d'un entretien qu'a accordé au DEVOIR le président et chef de la direction de la compagnie d'assurance de Québec, M. Robert Bégin.

« Depuis le début de l'année, nous avons déjà examiné trois ou quatre situations que nous avons cependant dû laisser de côté. Personnellement, j'aimerais bien annoncer quelque chose et j'ai bon espoir que cela se matérialisera au début de l'automne », précisait-il.

Parmi les plus grandes compagnies d'assurance québécoises (incluant l'Alliance, Desjardins, Montréal Life, les Coopérants, la Laurentienne et la Mutuelle des Fonctionnaires), une étude récente qu'elle a commandée, révèle que l'Industrielle a accaparé 28,5 % des primes et cotisations pour le dernier semestre de 1984 de la compagnie, 55 % des polices nouvellement émises et 35,5 % du montant total des polices en vigueur. « Il devient très difficile d'augmenter ces pourcentages, note M. Bégin, et c'est l'une des raisons pour lesquelles on cherche à sortir du Québec ».

« Leader incontesté au Québec » autant par son actif que par sa part de marché, ainsi que l'indiquait M. Bégin dans le dernier rapport annuel, l'Industrielle a des projets d'expansion « plus modestes » que ceux de la Laurentienne, sa plus proche rivale. Ceci ne contredit pas pour autant sa mission première « d'être présente dans le reste du Canada autant qu'au Québec ».

« Des progrès considérables ont été réalisés à ce chapitre avec l'acquisition au cours de 1984 de la North West », une compagnie de Vancouver. Il a cependant fallu se départir de la Northern de London en Ontario, elle aussi acquise du groupe La Laurentienne, « devant les difficultés d'intégration de cette compagnie au réseau national des compagnies du groupe ». Pareille aventure risque-t-elle de se reproduire ? « Nous avons pris notre leçon », répond M. Bégin.

Actuellement, de 10 % à 12 % du chiffre d'affaires de l'Industrielle provient de l'Ontario alors « que cette province a un potentiel aussi élevé que le Québec ». On développe en ce moment une stratégie de prise d'assaut de ce marché. Reste à savoir qui, de la North West ou de l'Industrielle s'y lancera. Cette décision importante sera prise au cours de l'été.

Notons qu'au cours de 1985, l'Industrielle s'est portée acquéreur de la Life Insurance Company of the North West située dans l'État de



La nouvelle tour de L'Industrielle-Vie, angle avenue McGill College et boulevard De Maisonneuve à Montréal, sera complétée dans quelques mois.

Washington à la suite d'une faillite du groupe Cascade de Calgary. « C'est une acquisition mineure mais qui nous permettra de poursuivre notre mission fondamentale dans l'assurance-vie », commente M. Bégin. Ce dernier n'exclut pas non plus la possibilité d'une diversification plus prononcée dans le secteur des services financiers. « Ce n'est pas la perspective du comptoir unique que nous avons, mais nous voulons offrir les produits traditionnels par voie de référence ».

Dans la même veine, il est bien possible que l'on procède à une fusion de l'Équitable et de l'Industrielle-Générale, « bien que ce ne soit pas nécessairement l'alternative privilégiée ». Les discussions se poursuivent avec d'autres organisations et on devrait connaître l'orientation retenue d'ici la fin de l'été. « Il n'est pas question de sortir de ce domaine au moment où les compagnies d'assurance cherchent à se diversifier », fait observer M. Bégin.

Après six mois d'opération pour l'exercice 1985, les résultats financiers s'annoncent meilleurs et l'on devrait « répéter les pourcentages d'augmentation des revenus de l'an dernier ». Pour l'exercice 1984, les revenus totaux de l'Industrielle s'établissaient à tout près de \$ 400 millions, en hausse de 26,3 % sur l'exercice précédent. Le bénéfice net, qui était de \$ 18,6 millions l'an dernier, ne connaîtra vraisemblablement pas

une croissance aussi forte puisque l'entreprise se trouvera dans une situation de pleine imposition.

On complétait à Montréal hier les travaux de structure de La Tour Industrielle-Vie qui regroupera ses bureaux disséminés dans la Métropole. L'édifice de 23 étages, une entreprise conjointe de l'Industrielle et de la Corporation Première Québec, a été mis en chantier il y a à peine un an et il sera prêt pour occupation à la fin de l'année.

La Corporation Première Québec se charge de la gestion de l'édifice d'un coût estimatif de \$ 30 millions. Il occupe tout le quadrilatère délimité par la nouvelle avenue McGill College, le boulevard de Maisonneuve, la rue Mansfield et le nouveau tronçon de l'avenue du Président Kennedy. À quelques mois encore de l'ouverture de l'édifice, plus de 80 % de l'espace disponible a été loué.

L'Industrielle, dont le siège social se trouve à Québec, occupera quelque 10 % de l'espace locatif disponible. Parmi les locataires, on trouve quelques-unes des grandes compagnies montréalaises dont Dominion Securities Pitfield, un des négociants de valeurs mobilières les plus importants au Canada, Ernst et Whinney, un bureau international de vérificateurs et de consultants, Papiers Rolland, le groupe Quantum, le Trust National et la Norbanque. L'édifice offre huit bureaux à angles par étage, sur dix-sept étages locatifs.

Parmi les interrogations les plus sérieuses qui peuvent se poser présentement, il y a certainement celle concernant les employés actuels. Un nouveau propriétaire sera-t-il obligé de garder à son emploi les employés qui s'y trouvent présentement?

« Je ne le sais pas », répond directement M. Pelland. Selon lui, il faut s'en remettre à cet égard à une opinion légitime. On conseille aux candidats acheteurs de consulter leurs avocats. Le contrat proposé dans l'appel d'offres permettrait toutefois à un soumissionnaire de prendre connaissance de la prochaine convention collective des employés de la SAQ et de retirer sa soumission, s'il le juge à propos.

Pour le moment, la convention collective de ces employés a pris fin le cinq mars; les négociations en vue d'une nouvelle convention sont interrompues jusqu'au mois d'août, à la demande de la SAQ.

Pour sa part, M. Pelland conseille aux candidats intéressés à acheter une franchise de la SAQ à se rendre dans la succursale qui les intéresse et à regarder travailler les employés qui s'y trouvent, pour bien s'assurer de ne pas avoir de surprise désagréable par la suite.

## Autos japonaises importées

# Le Canada et le Japon s'entendent sur 18 %

OTTAWA (PC) — Le Canada et le Japon se sont entendus pour limiter à 18 % du marché canadien les importations de voitures japonaises au pays.

C'est ce qu'on a annoncé, hier, les ministres Sinclair Stevens, de l'Expansion industrielle régionale, et James Kelleher, du Commerce extérieur, qui ont toutefois précisé qu'il s'agissait d'un accord entre les deux pays et non pas de quotas limitant le nombre de voitures japonaises qui pourront être vendues au Canada.

« Suite à notre accord, nous nous attendons à ce que les exportations japonaises représentent 18 pour cent du marché anticipé pour 1985 », a soutenu M. Stevens. Le ministre a également indiqué qu'il n'avait aucune assurance ou garantie d'investissements japonais dans le domaine de l'automobile, même s'il se dit encouragé par ses récentes rencontres avec les Japonais et qu'il croit que des projets d'investissements pourraient être annoncés d'ici la fin de l'année.

Selon M. Stevens, les Japonais comprennent la nécessité de ne pas nuire au marché canadien de l'automobile. Il n'a, cependant, pas voulu dire ce que ferait le Canada si les Japonais devaient excéder leur part de 18 % du marché.

En vertu de l'accord précédent, qui prenait fin le 31 mars dernier, les Japonais avaient accepté de ne pas excéder 18 % du marché canadien, soit 170,000 voitures au maximum.

L'entente annoncée par M. Stevens ne prévoit pas de nombre maximum de voitures japonaises qui pourront être importées au Canada et, comme le marché de l'automobile est présentement en expansion, le nombre de voitures pourrait atteindre 180,000 ou même plus.

Mais, selon M. Stevens, personne ne s'oppose à ce que les Japonais puissent vendre un plus grand nombre de voitures au Canada, à condition qu'ils ne dépassent pas leur part de 18 % du marché.

Quant aux futurs investissements japonais au Canada, M. Stevens et M. Kelleher rencontreront ce mois-ci le ministre japonais du Commerce et de l'Industrie, M. Murata, pour discuter de la question.

« On tiendra compte au cours de ces entretiens du très faible investissement du Japon dans l'industrie automobile au Canada, auquel s'ajoute la tendance des fabricants japonais de concentrer aux États-Unis leurs investissements en Amérique du Nord », a affirmé M. Kelleher.

Pour l'opposition libérale, cependant, le gouvernement fait, pour la troisième fois, une déclaration tout à fait vide de sens sur les importations de voitures japonaises.

Selon le député Lloyd Axworthy, la déclaration de M. Stevens « n'est qu'un courant d'air de plus de la part d'un gouvernement qui n'a aucune position à offrir quant à l'industrie automobile ».

Selon lui, on ne peut traiter avec les Japonais avec de vagues généralités alors qu'ils sont justement reconnus pour leur fermeté dans les négociations.

## LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Grâce surtout à l'association récente avec MCI

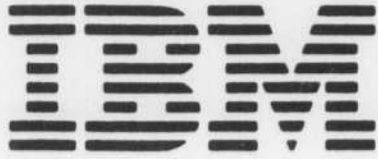
## IBM gagne la première manche dans la guerre contre AT &amp; T

DAVID E. SANGER  
du New York Times

Accentuant sa poussée dans le domaine des télécommunications, International Business Machines Corporation a annoncé tout récemment son acquisition d'intérêts majeurs dans MCI Communications Corporation, la deuxième plus grande compagnie de téléphone interurbain aux États-Unis.

Cette démarche représente le plus grand défi qu'IBM ait lancé à American Telephone and Telegraph Company et, d'après les analystes financiers, elle devrait permettre au géant de l'informatique d'accélérer ses efforts dans le but de créer un réseau de transmission afin de relier les ordinateurs à l'échelle mondiale.

Cet achat fait d'IBM un des éléments les plus importants sur le marché très instable de l'interurbain, au moment même où AT & T tente — sans grand succès jusqu'à présent — d'empêcher sur le terri-



toire d'IBM en mettant en marché une gamme d'ordinateurs de petite ou moyenne puissance. IBM achète 18 % de MCI immédiatement et prend une option lui permettant d'acquiescer sa participation à 30 % un peu plus tard.

Bien que les analystes aient prédit que ce marché n'aurait pas d'effet significatif sur les tarifs téléphoniques, ils ont aussi précisé que la démarche d'IBM pourrait très rapidement se solder par la disparition de plusieurs concurrents dans l'interurbain. De nombreuses compagnies s'y sont lancées avant même que le démantèlement d'AT & T ne commence en 1982. Mais plusieurs ont été mises sur la touche, incapables de rassembler les énormes ressources financières

nécessaires pour concurrencer la compagnie de téléphone et son vaste réseau d'utilisateurs.

« Ce qui est clair aujourd'hui c'est que, lorsque la poussière va être retombée, il va rester AT & T et MCI », commente M. Frank Gens, analyste avec l'importante firme de consultants de Framingham dans le Massachusetts, International Data Corporation. « Et MCI vient juste de se trouver un partenaire très fortuné. »

Suite à cette opération, M. Randall L. Tobias, le président de la division des communications de AT & T a fait une déclaration dans laquelle il reconnaît qu'IBM « s'est, à présent, donné un rôle important dans le marché de l'interurbain ».

Il poursuit : « Cette annonce devrait mettre un terme aux questions posées jusqu'à ce jour sur la force de la concurrence dans le secteur des télécommunications. » Ce faisant, il fait allusion aux accusations portées contre AT & T et faisant état de la part inéquitable du marché que la compagnie détient par rapport à ses

concurrents. Il a également demandé que soient immédiatement levées les dernières contraintes réglementaires pesant sur AT & T.

L'investissement d'IBM dans MCI intervient seulement huit mois après que le numéro mondial de l'informatique a acheté de Rolm Corporation, un fabricant de matériel de distribution téléphonique très complexe, qui était un autre rival important d'AT & T.

Cette démarche est la dernière en date de la compagnie IBM qui depuis quelque temps s'est lancée dans l'achat ou dans la participation de plusieurs d'entre elles, que celles-ci appartiennent ou non au secteur informatique.

L'investissement dans MCI pourrait toutefois s'avérer essentiel pour les plans d'IBM pour l'avenir. Cette dernière en effet déplore tous ses efforts pour établir un réseau au travers duquel des données et des communications verbales et visuelles pourraient être échangées entre des systèmes informatisés de petite ou moyenne importance, aussi bien pour les ordinateurs de bureau que pour les ordinateurs domestiques. De nombreux analystes ont établi un troublant parallèle entre l'investissement d'IBM dans MCI et son premier, et très limité, investissement dans Rolm en 1983. Ils ont laissé entendre qu'une prise de contrôle de MCI dans les trois prochaines années ne serait pas surprenante.

Aussi bien chez MCI que chez IBM, les responsables ont refusé de commenter de telles suppositions. M. William G. McGowan, le président-directeur général de MCI a simplement déclaré que ce marché renforcerait sa compagnie.

D'après ce qui a été annoncé à la suite de cet investissement, MCI va récupérer pratiquement tous les avoirs d'un de ses concurrents, Satellite Business Systems, un service de téléphone interurbain lancé par IBM en 1975. Communications Satellite Corporation et Aetna. L'année dernière, Comsat s'est retirée de l'entreprise déficitaire et suite au marché avec MCI et en vertu d'arrangements financiers spécifiques, IBM a annoncé qu'elle retirait la part d'Aetna.

Sous réserve de l'approbation du ministère de la Justice et de la Commission fédérale des communications, IBM pourra alors échanger les avoirs de SBS, y compris trois satellites et 200.000 clients, pour 45 millions d'actions ordinaires de MCI nouvellement émises — pour une valeur supérieure à \$ 400 millions. IBM recevra également des garanties portant sur l'achat futur de sept autres millions d'actions ordinaires de MCI à raison de \$ 15 l'action.



IBM se retrouve donc avec 18 % de la compagnie de téléphone interurbain. L'accord prévoit également qu'IBM pourra plus tard acquérir une participation de 30 % — et plus avec l'accord du conseil d'administration de MCI.

Dans une conférence de presse donnée à Washington, M. Paul J. Rizzo, le vice-président d'IBM, a indiqué que sa compagnie pourrait investir jusqu'à \$ 400 millions dans MCI au cours des trois prochaines années.

Lorsqu'on lui a demandé si IBM avait l'intention de livrer un combat de longue haleine à AT & T, M. Rizzo a toutefois cherché à minimiser le rôle de sa compagnie. « Nous n'avons pas convenu d'être les bailleurs de fonds de MCI », a-t-il précisé. Il a ajouté qu'IBM « n'est pas intéressée à contrôler » les agissements de MCI.

Suite à cette démarche d'IBM, on ne connaît pas clairement la nature des relations entre cette dernière et MCI. Les responsables d'IBM ont déclaré que des négociations se poursuivraient dans le but de déterminer si oui ou non IBM pourrait intervenir dans la nomination de directeurs de MCI. La relation future entre SBS et MCI est également restée imprécise, bien que l'on pense que la plupart des 2.700 employés de SBS soient acceptés par MCI. IBM a déclaré qu'elle embaucherait tout employé refusé par MCI.

Selon les analystes, la proposition faite par MCI à IBM a dû être source de soulagement pour cette dernière, qui depuis un certain temps ne savait plus quoi faire de son entreprise d'interurbain en difficulté.

Lorsqu'en 1981 Satellite Business Systems est entrée en service, elle voulait offrir aux plus grandes compagnies du pays la possibilité de transmettre très rapidement des données numériques. Or il est apparu que ces compagnies étaient surtout intéressées par la transmission verbale ou par des services interurbains ordinaires.

Les revenus ont connu une solide croissance et SBS a pu attirer plusieurs clients corporatifs vedettes. Cependant, la compagnie a rapporté des pertes de plus de \$ 120 millions pour chacune de ses trois premières années et récemment les responsables d'IBM ont annoncé que la compagnie ne pensait pas enregistrer de

profits avant 1987. L'année dernière, la compagnie a mis à pied environ 14 % de son personnel et le retrait de Comsat de l'entreprise a constitué un autre signe indicateur des problèmes de cette dernière.

« Il était devenu évident que SBS allait devoir investir une fortune au cours des prochaines années, particulièrement en fibre optique », précise M. Thomas Crotty, analyste pour Gartner Group, une firme d'études de marché de Stamford dans le Connecticut qui suit de près IBM et AT & T. De plus, SBS ne disposait d'aucune liaison internationale, un secteur dans lequel MCI a fait de grands investissements.

L'effort déployé par SBS pour intéresser les particuliers à un service interurbain appelé Skyline a pu créer quelques problèmes à MCI, qui a 2,5 millions de clients, ainsi qu'à GTE Sprint, l'autre principale compagnie d'interurbain.

Les responsables d'IBM ont cependant nié avoir déterminé que SBS allait à sa perte et ils ont déclaré que les coûts d'exploitation avaient été constamment réduits. « Nous avons simplement décidé que nous pourrions être plus efficaces et plus concurrentiels dans le domaine des télécommunications » en fusionnant SBS et MCI, a déclaré M. Robert Siegel, un porte-parole d'IBM.

Ce qui a le plus intéressé les analystes dans la dernière démarche d'IBM avec MCI est la technique — aujourd'hui bien maîtrisée par cette compagnie qui autrefois avait des vues assez limitées — qu'IBM utilise pour s'introduire dans un nouveau secteur en laissant un partenaire prendre l'avance. « Ils savent que les affaires doivent y être prises en mains par des gens qui y travaillent depuis un moment, explique M. Gens de International Data. C'est une façon de faire un premier pas sans toutefois se jeter à l'eau. »

Ce saut viendra, d'après lui ainsi que d'autres analystes, lorsque IBM décidera que la croissance de son secteur informatique dépend de la possibilité qu'elle a de relier plusieurs systèmes entre eux — afin que des ordinateurs dans divers lieux géographiques puissent échanger des informations ou se partager un même problème pour mieux le résoudre. Tout ceci exigera l'expertise informatique d'IBM, le matériel de Rolm et le réseau interurbain de MCI.

AT & T s'est fixé des objectifs similaires et ses réseaux ont une bonne avance. Mais jusqu'à présent, la compagnie n'a pas réussi à convaincre les grandes compagnies qui sont ses clientes à acheter ses ordinateurs — pivot du réseau de communications.

## Ramsès et Picasso donnent un coup de pouce au tourisme

JACQUES COULON  
collaboration spéciale

À l'hôtel Ritz-Carlton, où l'on surveille la « montée en flèche » des réservations, la directrice des relations publiques, Mme Magda Sabella, se défend bien de faire des commentaires à couleur politique : « Le maire de Montréal est un homme génial », dit-elle, ajoutant aussitôt qu'« il faut accorder à chacun ce qui lui revient ». Égyptienne de naissance, elle n'est d'ailleurs pas insensible au fait que Montréal rend au plus glorieux des pharaons l'hommage auquel il a droit, lui aussi. Bref, si la ville est envahie par les touristes au cours de l'été et si les hôtels affichent complets, ce pourrait être grâce au pouvoir irrésistible des deux illustres disparus. En somme, l'histoire et l'art à la rescousse de l'économie.

De nombreux touristes, des hommes d'affaires de passage, demandent des billets à la réception du Ritz-Carlton. Anticipant l'impact que pourraient avoir sur la clientèle touristique des événements comme les expositions Ramsès II et Picasso, le Grand Prix Labatt, le Festival international du jazz, etc.,

cet hôtel avait d'ailleurs commencé sa propre campagne de promotion dès avril, à Toronto, Ottawa et Québec.

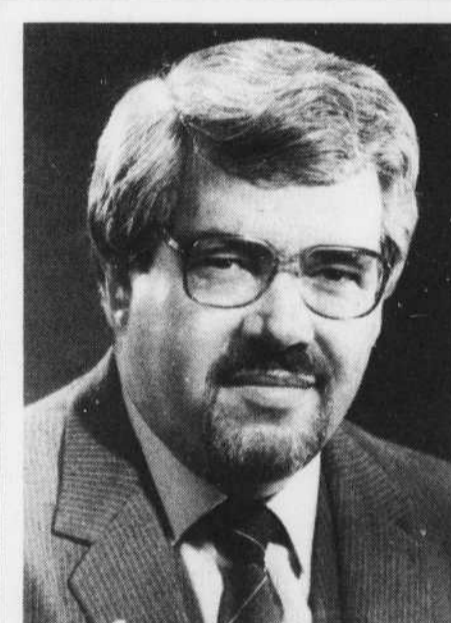
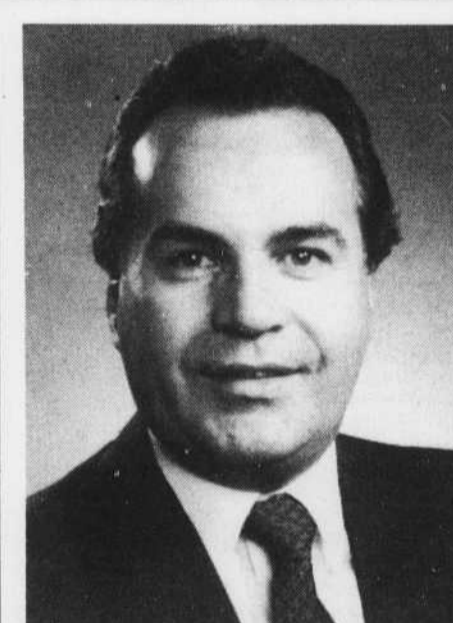
Pour l'exposition sur Ramsès II seulement, plus de 220.000 billets avaient été vendus en date du 2 juillet. Au service municipal où l'on s'occupe de ces ventes, on comptait rejoindre surtout des amateurs dans un rayon de 500-600 km de Montréal. On se dit surpris que des membres d'associations culturelles, des groupes d'amis des musées viennent d'aussi loin que Denver, Memphis et même Houston.

Christiane Beullac, directrice des ventes de l'hôtel Château Champlain, croit elle aussi que tout ce qui se passe cet été à Montréal est excellent pour l'industrie touristique. Après un mois de mai très calme, l'hôtel affiche complet depuis le 20 juin, et les mois de septembre et octobre devraient être très bons. Mêmes commentaires à l'hôtel Bonaventure Hilton. Les taxis, les entreprises qui se spécialisent dans les excursions, les transports par autobus, parlent aussi de hausses significatives de la clientèle.

L'offensive publicitaire menée par le ministère du Tourisme en

Nouvelle-Angleterre, en Ontario et même en Europe, porte fruits elle aussi. Les fonctionnaires provinciaux qui s'occupent de l'accueil, des relations avec les médias et les agences de voyages font face à une augmentation considérable du nombre de demandes de renseignements et de visiteurs, en particulier des Américains et des Ontariens et des gens des provinces maritimes. Pour Jean-Marc Laliberté, chargé du tourisme auprès de l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, l'augmentation du nombre de touristes par rapport à l'année dernière pourrait être de l'ordre de 10 à 15 % au moins. Et la période estivale habituellement la plus chargée est à peine commencée. « Nous recevons, dit-il, beaucoup d'appels téléphoniques en provenance des États de New York, Connecticut, Maine, Vermont, Pennsylvanie. »

Le truc publicitaire qui semble faire merveille, c'est qu'on a choisi de mettre l'accent sur des événements, des spectacles de calibre international et, ensuite mais ensuite seulement, de faire la promotion de Montréal comme destination estivale.

Claude Taylor, CMA  
Président, d'Air CanadaRobert Després, CMA  
Président du Conseil d'administration  
L'Énergie Atomique du Canada, LimitéeRoger Lefrançois, CMA  
Vice-président aux affaires administratives  
et financières, Université du QuébecJacques Finet, CMA  
Maire de la ville de Longueuil, QuébecFernand Cloutier, CMA  
Directeur des services financiers  
Le Groupe Cascade Inc.

## Le monde des affaires ne sera plus jamais le même

Dorénavant, un comptable en management s'appellera un comptable en management.

« À titre de représentants de notre Corporation, nous sommes fiers d'annoncer que nous avons changé notre titre professionnel : r.i.a. devient CMA »

Ce changement s'imposait afin de mieux mettre en valeur le savoir-

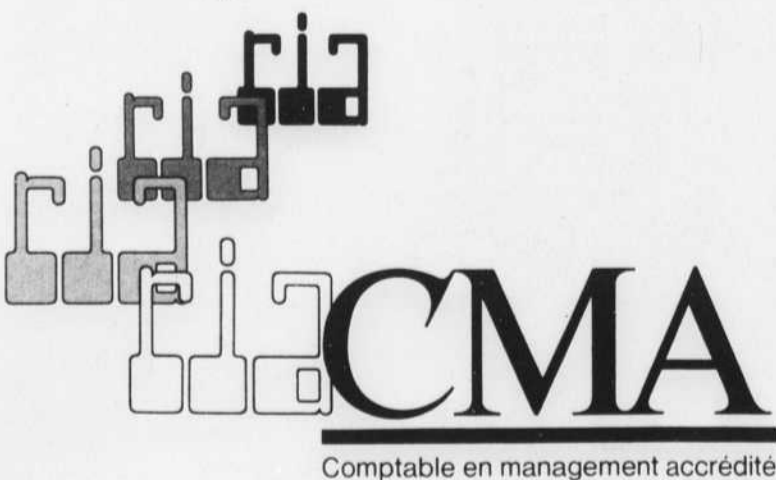
faire unique des comptables en management accrédités qui combine le talent d'un comptable aux habiletés d'un gestionnaire.

Acquis par une solide formation, cette double compétence professionnelle confère aux CMA

l'envergure nécessaire pour participer à toutes les étapes du management. Cette vision globale des opérations leur permet d'en faire une analyse vraiment complète et de la convertir en décisions fructueuses.

Voilà pourquoi un CMA représente un apport de taille à tout organisme. Pour planifier et contrôler l'avenir financier de votre entreprise, les services d'un comptable en management accrédité sont indispensables.

Les CMA. Des experts en comptabilité et en management.



# LE DEVOIR ECONOMIQUE

## Ryad affrontera ses 12 partenaires à la réunion de Vienne

VIENNE (AFP) — Les 13 ministres du pétrole de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) se retrouvent vendredi à Vienne plus divisés que jamais pour tenter de reprendre le contrôle des prix du pétrole en net repli.

Cette conférence ministérielle a été avancée de deux semaines en raison de l'érosion des cours, mais l'Opep aura du mal à trouver un consensus sur une politique efficace, en raison des divergences qui divisent l'organisation et de l'échec des solutions mises en oeuvre depuis l'automne 84 pour soutenir les cours mondiaux.

L'attitude qu'adoptera l'Arabie Saoudite, pays chef de l'Opep, sera plus que jamais décisive : le roi Fahd vient de menacer à Taef de relancer sa production tombée au plus bas niveau depuis 20 ans en alignant ses prix sur ceux du marché, ce qui est le cauchemar de ses partenaires indisciplinés.

Le prix du baril (159 litres) de pétrole est en effet déjà tombé sur le marché libre à près de \$2 dollars en dessous du prix moyen officiel de

\$28. Un cours jamais atteint depuis avril-mai 1979, au milieu du deuxième choc pétrolier qui a porté le prix du brut de moins de \$13 (fin 1978) à \$35 dollars (1980-81). Aujourd'hui, soulignent les experts économiques, une nouvelle baisse des prix du pétrole encouragerait la reprise économique mondiale qui tarde à se généraliser.

Cet effet serait notamment sensible en Europe, où la devise américaine est maintenant en baisse, après que l'envolée du dollar a ces dernières années plus qu'annulé pour les consommateurs les effets bénéfiques de la chute des prix du pétrole.

La baisse des cours heurte en revanche de plein fouet les finances des pays de l'Opep, dont plusieurs sont très endettés (Équateur, Venezuela, Nigéria) ou en guerre (Irak et Iran).

L'Opep ne peut que tenter d'enrayer ce mouvement, comme on le reconnaît au sein même de l'organisation. Un effort qui a d'ailleurs son prix : tandis que la production des pays producteurs non-membres de l'Opep progresse régulièrement,

celle de l'Opep suit le chemin inverse depuis 1981.

Le rythme d'extraction dans les pays de l'Opep est encore, selon de nombreuses estimations concordantes, tombé à environ 14 ou 14,5 millions de barils par jour ces dernières semaines, contre plus de 30 millions au début de la décennie.

Les 13 sont également bousculés sur le front des prix sur les marchés américain, asiatique et européen : les dernières baisses des prix mexicain, chinois et soviétique augmentent la pression sur les prix des bruts concurrents produits par l'Opep.

Pour les consultants américains Salomon Brothers, les prix du brut devraient ainsi chuter de \$1 à \$3 d'ici la fin de 1985, avec une possibilité de baisses supérieures.

Nombre de pays de l'Opep, qui voient les autres producteurs jouer leur propre jeu, ne résistent plus et tombent dans l'un, voire les deux travers régulièrement décriés par l'Organisation : — ils produisent plus que leurs quotas de production (Nigéria et Équateur notamment, mais aussi Koweït,

Irak, Venezuela, Indonésie); — ils trichent sur les prix par des rabais plus ou moins occultes, des accords de troc ou en allongeant les délais de paiements.

Alors que la période des vaches maigres se prolonge plus longtemps que prévu en 1983 lors de la première baisse historique des prix de l'Opep, nombre de pays semblent avoir atteint la limite des sacrifices supportables : l'Équateur et le Nigéria le disent ouvertement.

L'Arabie Saoudite, qui ne produit plus que le cinquième de sa production de 1981, et voit ses clients américains — pourtant privilégiés — de l'Aramco (Exxon, Mobil, Chevron et Texaco) bouder son brut, vient de frapper sur la table. Notre production est tombée à un niveau inacceptable, averti solennellement le Roi Fahd lors d'une réunion préparatoire à Taef au début du mois.

À Vienne va se jouer entre Ryad et ses 12 partenaires exportateurs de pétrole, une partie de poker dont l'enjeu n'est autre que la survie de l'Opep qui doit bientôt fêter son 25e anniversaire.

## Le prix du baril pourrait encore baisser de \$ 1.50

LONDRES (CDJ) — Selon l'agence KUNA du Koweït, une majorité de ministres du pétrole de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) aurait accepté de réduire de \$1.50 à \$1 le prix du baril de brut léger de référence d'Arabie Saoudite.

L'agence, qui cite des sources non identifiées, affirme qu'un groupe de ministres de l'Opep aurait déjà accepté de réduire le prix du pétrole léger de \$28 à un prix qui se situerait entre \$26.50 et \$27.

Cette nouvelle survient deux jours avant la rencontre que tiendront à compter de demain à Vienne les ministres des 13 pays membres de l'Opep dans le but de discuter des nombreux problèmes du cartel à la lumière d'un déclin de la demande mondiale de pétrole produit par l'Organisation.

L'agence du Koweït souligne que les « sources du Golfe » interrogées affirment que ce groupe de ministres en serait également arrivé à un accord pour réduire de 500,000 barils par jour les quotas de production de l'Opep, dont le plafond se situe actuellement à 16 millions de barils par jour.

Cette réduction des quotas de production s'appliquera pour la durée de la « saison estivale » seulement, soutient l'agence.

Aucune confirmation ni aucun démenti n'ont pu être obtenus des quelques délégations de l'Opep qui sont déjà arrivées à Vienne pour se rencontrer de façon informelle.

En mai et en juin, la production des pays membres de l'Opep est demeurée à son plus bas niveau depuis 20 ans. Depuis quelques jours, la production a chuté encore davantage, alors que les acheteurs attendent de voir si l'Opep coupera ses prix lors de leur réunion ministérielle de Vienne.

Platt's Oilgram News, une publication qui se spécialise dans la couverture du marché pétrolier international, révèle dans une récente étude, dont les sources demeurent non identifiées, que la production de l'Opep a totalisé entre 14,3 et 14,5 millions de barils par en juin. Ceci représente approximativement le même niveau atteint en mai. Il s'agit, rappelle-t-elle, du plus bas niveau enregistré depuis 1965.

### Suite à la restructuration de l'industrie

## Une ou deux mines d'amiante fermeraient

MIVILLE TREMBLAY  
Presse canadienne

Le plan de restructuration de l'industrie de l'amiante entraînera vraisemblablement la fermeture d'une ou deux mines dans la région de Thetford.

C'est ce qui se dégage d'une série d'entrevues téléphoniques avec les présidents des compagnies d'amiante du Québec accordées à la Presse canadienne.

La région de Thetford compte présentement cinq mines et autant d'usines d'extraction du minéral; il n'est donc pas facile d'identifier celles qui devront fermer pour permettre aux survivants de conserver un taux d'utilisation des capacités qui soit économique.

Les dirigeants des compagnies impliquées ont de fortes présomptions, mais refusent d'en discuter publiquement.

Néanmoins, en se fiant aux propos recueillis, il semble acquis que la mine de Black Lake, appartenant à Lac D'Amiante, et celle de Bell Asbestos, filiale de la Société nationale de l'amiante, vont demeurer en activité.

La division National de Lac D'Amiante, qui dégageant un faible profit d'exploitation, est souvent mentionnée dans la liste des installations vulnérables.

Le choix ne sera pas facile à faire s'il faut décider de fermer l'une des deux usines de la Société Asbestos Limitée (SAL), l'autre filiale de la SNA.

L'usine Normandy est relativement neuve, mais le gisement qui lui est attaché est maintenant épuisé et le minéral qui l'alimente est transporté par camions sur plus de six kilomètres à partir de la mine King-Beaver.

L'usine de B.C.-1 est plus vieille, mais a l'avantage d'être sur le site de la mine du même

nom. Elle est également alimentée par une partie du minéral de King-Beaver, située à proximité, et dont l'usine de traitement a été détruite par le feu il y a quelques années.

Les installations de B.C.-2, qui appartiennent également à la SAL, sont fermées depuis un an et demi et ne font donc pas partie de l'équation que devront résoudre les administrateurs de Lac D'Amiante.

Car c'est à cette compagnie, qui a la réputation d'être la mieux gérée et la plus rentable de l'industrie, qu'incombe la responsabilité de proposer un plan d'exploitation pour les premières années du nouveau consortium de trois compagnies, dont la création prochaine a été annoncée vendredi dernier par le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Jean-Guy Rodrigue.

Ce dernier avait comparé l'effort de restructuration que doit déployer l'industrie de l'amiante à celui qui a réalisé l'industrie du fer sur la Basse-Côte-Nord.

Présentement, le bassin minier de Thetford (qui exclut la mine Jeffrey, exploitée à Asbestos par la compagnie J.M. Asbestos) dispose d'une capacité de traitement du minéral de 515,000 tonnes par année et, selon le président de l'une des compagnies impliquées, et qui préfère conserver l'anonymat, il faut ramener cette capacité entre 300,000 et 350,000 tonnes.

Puisque l'objectif de tout ce remue-ménage est de consolider les activités dans les installations les plus rentables, la différence de 165,000 à 215,000 tonnes implique, selon toute vraisemblance, la fermeture de deux usines et de deux mines.

M. Jacques Paquin, président de la SNA, envisage pour l'année une baisse d'environ 100,000 tonnes dans les ventes d'amiante québécois par

rapport aux 680,000 tonnes vendues l'an dernier.

Si J.M. Asbestos vend les quelque 200,000 tonnes qu'elle compte produire, le consortium devra se contenter de 380,000 tonnes. Avec un tel volume de ventes, il faudrait réduire les capacités nominales de 135,000 tonnes pour produire à pleine vapeur.

Dans un tel scénario, la fermeture d'une seule usine et d'une seule mine pourrait suffire à la rigueur.

Mais il faut plus qu'aligner correctement les chiffres agrégés des ventes et de la production, car l'amiante se commercialise sous des longueurs de fibres variées et certaines mines, comme la National, ne produisent que des fibres courtes et d'autres, une gamme complète.

Le problème ne sera donc pas facile à résoudre d'autant plus que Lac D'Amiante, filiale de la compagnie améri-

caine Asarco, doit convaincre ses partenaires du bien-fondé de sa solution.

Si le projet est accepté, Lac disposera d'un avantage numérique dans l'administration puisque qu'elle aura quatre sièges au conseil d'administration de la société en commandite qui donnera corps au consortium, soit un de plus que le gouvernement du Québec à travers la SNA.

Dans une joute serrée, Lac devra cependant compter sur le vote de la personne de l'extérieur, choisie par l'ensemble des partenaires, ou sur celle de Campbell Resources, une compagnie appartenant aux Bronfman de Toronto, et qui détient encore des droits miniers sur le gisement de Lac à Black Lake.

Le solde sera malgré tout négatif et, de façon générale, les travailleurs de bureau et les

cadres seront plus durement touchés par l'élimination des dédoublements qu'entraînera la fusion de trois structures corporatives.

## Imasco Limitée



**Paul Martin** Daniel E. Somers

Le président du Conseil et chef de la direction d'Imasco Limitée, M. Paul Paré, est heureux d'annoncer l'élection de MM. Paul Martin et Daniel E. Somers au Conseil d'administration.

M. Martin est président du Conseil et chef de la direction du Groupe CSL Limitée et M. Somers est vice-président, chef des finances et contrôleur d'Imasco Limitée.

Imasco Limitée est une importante société canadienne de produits et services de consommation qui exerce ses activités au Canada et aux États-Unis. Ses divisions sont Imperial Tobacco, la plus grande entreprise canadienne de ce secteur, Imasco USA dont le principal élément d'actif est Hardee's Food Systems, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, Peoples Drug Stores et United Cigar Stores.

Ordre des comptables agréés du Québec

### Comité administratif 1985-1986

J. David Weinstein    Guy d'Orsonnens    Gilles Chevalier    Robert Faillie    Angéline D. Girard

Le président de l'Ordre des comptables agréés du Québec, M. J. David Weinstein, F.C.A., est heureux d'annoncer que le Bureau de l'Ordre a nommé les personnes dont les noms suivent au Comité administratif pour l'exercice 1985-1986: M. Guy d'Orsonnens, F.C.A., vice-président; M. Gilles Chevalier, F.C.A., trésorier; M. Robert Faillie, F.C.A., et Mme Angéline D. Girard, représentante du public, nommée au Bureau par l'Office des professions du Québec.

## CINQ SENTRA. CINQ TERS CHOIX.

DLX 2 portes essence/diesel    XE 3 portes à hayon    XE 4 portes    Familiale XE 5 portes

Mettez un peu de piquant dans votre vie. Examinez les cinq modèles Sentra. Chacun offre un agencement particulier de l'espace, du confort, des nombreuses caractéristiques avantageuses. À vous de faire un choix: il y en a une qui vous convient parfaitement.

Il y a d'abord les deux Sentra DLX. Ici le mot-clé est "achat avantageux." Chaque modèle est spacieux et vous offre le confort de sièges baquets à l'avant qui sont entièrement inclinables. Autres caractéristiques avantageuses: freins servo-assistés à disque à l'avant; montre à affichage numérique à quartz; glaces à verre teinté; dégivreur électrique de lunette arrière; pneus radiaux ceinturés d'acier; désembueurs de glaces latérales et, pour plus de sécurité, les phares à halogène.

"Achat avantageux" égale aussi économie de carburant. Ici la Sentra se distingue avec un moteur de 1,6 litre à arbre à cames en tête ou pour ceux qui veulent vraiment le maximum d'économie, le moteur diesel dans une DLX 2 portes. Et pour une meilleure consommation, tous les modèles Sentra sont dotés de la boîte manuelle à 5 rapports, avec surmultiplication. Vous pouvez choisir l'automatique à trois rapports, en option sur tous les modèles, sauf le diesel de luxe.

Les trois modèles Sentra XE offrent encore plus de luxe et de commodité. Parmi les caractéristiques standard: direction servo-assistée; essuie-glace à 3 régimes avec balayage intermittent; témoin lumineux de bas niveau d'essence; deux rétroviseurs extérieurs à télécommande; sellerie de sièges en tissu velours.

La Sentra. Spacieuse, économique, fougueuse, elle vous offre le choix de 5 modèles. Le bon choix est celui qui vous convient. Le prix de la DLX 2 portes à essence part de 8 075 \$\*; donc, c'est de toute façon un choix intelligent.

# NISSAN SENTRA

\* Le prix mentionné est le prix du modèle de base, soit le prix qui a été suggéré par le fabricant en date du 1<sup>er</sup> avril 1985. Ce prix ne comprend pas les frais de transport, les frais de livraison du concessionnaire, l'immatriculation ou les taxes. Le concessionnaire peut demander un prix inférieur. Certains des équipements représentés ou décrits sont optionnels moyennant supplément.

**NISSAN** CA BOUGE EN GRAND.

<b>AUTO GOUVERNEUR INC.</b> 1501, boul. des Laurentides LAVAL 668-1650	<b>GARAGE MODELAUTO INC.</b> 12230 est, rue Sherbrooke POINTE-AUX-TREMBLES 645-4546	<b>BROADWAY AUTOMOBILE LTÉE</b> 7550, rue Broadway VILLE LASALLE 366-8931	<b>AUTOMOBILES RÉAL CROTEAU</b> LIMITÉE 760 est, rue St. Charles LONGUEUIL 677-8979	<b>A.F. ÉCONOMIQUE AUTO INC.</b> 818, boul. Labelle BLAINVILLE 430-4120	<b>BELLEMARE DATSUN (1976) LTÉE.</b> 10305, avenue Papineau MONTREAL 382-2780
<b>ST. EUSTACHE NISSAN LTÉE.</b> 801, boulevard Sauvé ST. EUSTACHE 472-8666	<b>CITÉ NISSAN</b> 3500 ouest, rue Jean-Talon MONTREAL 739-3175	<b>ALEXANDER AUTOMOBILES INC.</b> 4100, Chemin Gascon TERREBONNE 477-1444	<b>SNYDER NISSAN LTÉE.</b> 2125, rue Notre Dame LACHINE 634-7211	<b>MANOIR NISSAN INC.</b> 225, boul. Brien REPENTIGNY 585-5824	
<b>ROGER BAUDIN</b> AUTOMOBILES INC. 10511, avenue Bellevois MONTREAL-NORD 321-8600	<b>BRUCY AUTO INC.</b> 900, boul. Harwood VAUDREUIL 455-1434	<b>FAIRVIEW NISSAN LIMITÉE</b> 345, boul. Brunswick POINTE-CLAIRE 697-9141	<b>MERCIER NISSAN INC.</b> 55, rue St. Jean Baptiste ouest MERCIER 691-9541	<b>GARAGE DUMOULIN LIMITÉE</b> 8115, boulevard Lévesque St. Francois LAVAL 665-7450	

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TORONTO Recul de l'indice

TORONTO (PC) — Les cours ont fêché dans une activité modérée hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a clôturé en retrait de 4,00 points, à 2719,36.

Quelque 10 millions d'actions ont changé de main au lieu de 8,80 millions mardi.

Dans les valeurs industrielles, Dome Petroleum perd 10 cents à \$2,95. Crawford Group A-1 à \$13,17. Canadian Tire A-3 à \$10,38. Southern 1-2 à \$62,12. Alcan A-3 à \$33,83. Royal Bank gagne 1-2 à \$31,11. Inman Walker Resources 3-4 à \$31,38. Inco 1-8 à \$17,58. Interprovincial Pipe Line 1-4 à \$42 et Imperial Oil A-1 à \$49.

Du côté des mines, Iac et Métalux cèdent 3-8 à \$27,14. Kerr Addison 3-8 à \$16,12 et Dome Mines 1-4 à \$9,30. Canamax Resources gagne 1-4 à \$6,12 et Royal Group 1-2 à \$20,38.

Dans le secteur pétrolier, PanCanadian Petroleum abandonne 1-8 à \$32,12. Westmin Resources 1-8 à \$13 et Ranger Oil 1-8 à \$23 à \$4,20. Wilshire Energy gagne cinq cents à 45 cents et Czar Resources trois cents à \$1,80.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

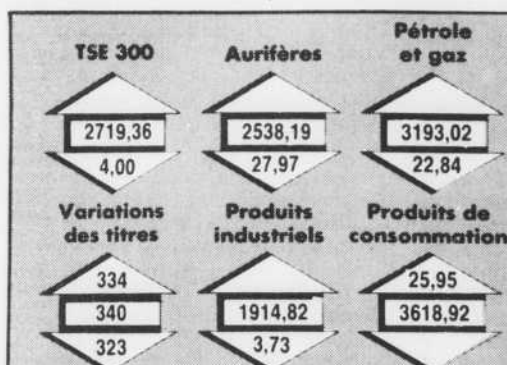


Table of stock prices for various companies including Corby, Core Mark, and Core Ark.

MN

Table of stock prices for companies like MICC, MIRA, and MIRA.

EF

Table of stock prices for companies like E.L. Fin, E.L. Fin, and E.L. Fin.

NEW YORK Le Dow Jones à la baisse

NEW YORK (AFP) — Wall Street a eu de nouveau perdu du terrain hier, dans un marché peu actif en raison de l'approche de la fête du 4 juillet.

L'indice des valeurs industrielles a baissé de 7,62 points, à 1331,77. L'activité a porté sur 97 millions d'actions.

Le nombre de titres en hausse a cependant dépassé celui de titres en baisse: 774 hausses, contre 739 baisses et 471 titres inchangés.

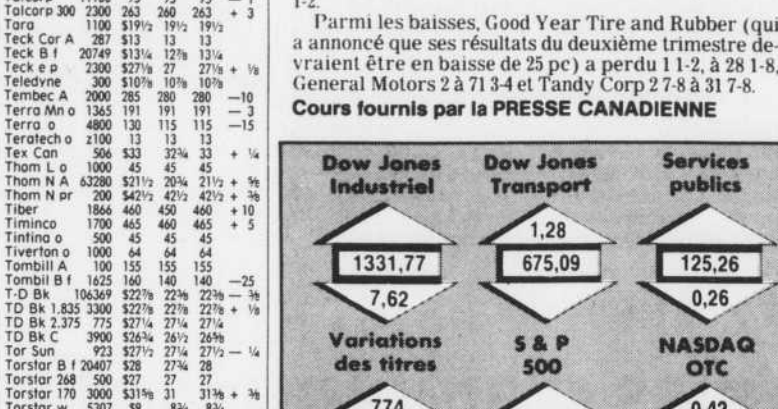
Wall Street sera fermée jeudi, jour de la fête d'indépendance. Mais de nombreux opérateurs sont partis tôt hier, pour un week-end.

Peu d'informations fondamentales sur l'économie ont influé sur le cours. La publication vendredi des statistiques de l'emploi est attendue pour savoir si l'économie américaine donne des signes de reprise.

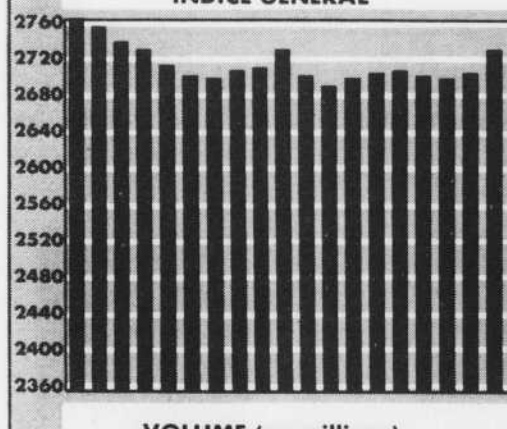
Parmi les titres en hausse, CBS (qui a annoncé hier une contre-proposition à l'offre d'achat lancée par Ted Turner) a gagné 5-8, à 33,5-8, et McDonnell-Douglas 1 à 79-1,2.

Parmi les baisses, Good Year Tire and Rubber (qui a annoncé que ses résultats du deuxième trimestre de vendredi en baisse de 25 pc) a perdu 11-2, à 28-1,8. General Motors 2 à 71-3 et Tandy Corp 2-7 à 31-7,8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



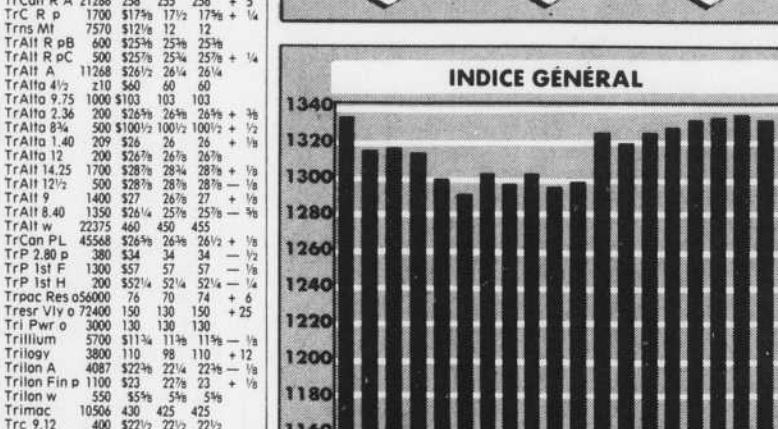
VENTES

Table of sales data for various companies.

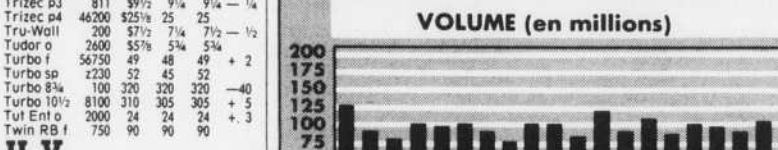
ACHATS

Table of purchases data for various companies.

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



VENTES

Table of sales data for various companies.

ACHATS

Table of purchases data for various companies.

Table of stock prices for companies like Smithson, Smack, and Smack.

OP

Table of options prices for various companies.

UV

Table of stock prices for companies like UAL, UNIC, and UNIC.

QR

Table of stock prices for companies like Quik, Quik, and Quik.

WX

Table of stock prices for companies like Wainac, Wainac, and Wainac.

OPTIONS TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Table of options prices for Trans-Canada and Transigées.

KL

Table of stock prices for companies like KLM, KLM, and KLM.

MN

Table of stock prices for companies like MNC, MNC, and MNC.

CD

Table of stock prices for companies like CDB, CDB, and CDB.

KL

Table of stock prices for companies like KLM, KLM, and KLM.

ST

Table of stock prices for companies like STH, STH, and STH.

OPTIONS SUR L'OR

Table of options prices for Gold.

Partielly Paid Shares

Table of partially paid shares for various companies.

Partnerships

Table of partnerships for various companies.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

TRUST GENERAL DÉPÔT GARANTI 10 3/4% (5 ans) Intérêt annuel

MONTREAL Légère baisse de l'indice

MONTREAL (PC) — Le tassement des cours observé hier à la Bourse de Montréal a mis un terme à leurs évolutions irrégulières...

Le volume des échanges a gonflé à 2.822.241 actions, comparativement à 1.507.986 le jour précédent.

Le groupe des valeurs forestières a perdu 1.54 à 135.48, les pétrolières 0.46 à 126.55, les industrielles 0.25 à 110.96 et les minières 0.40 à 112.52...

Banque nationale du Canada (certificat) a monté de 30 cents à \$3.35 et 284.455 unités ont été traitées.

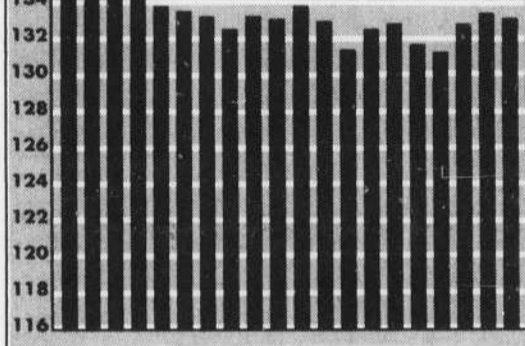
D'autre part, Hiram Walker a gagné 7-8 à \$31.3-8, Domtar Inc. B 3-4 à \$26.3-4, Banque nationale 5-8 à \$21.5-8...

Dans les titres de second ordre, Borex Inc. baisse de 5.5 cents à 35.5 cents, alors que Abitibi Asbestos and Mining reste inchangé à 26 cents...

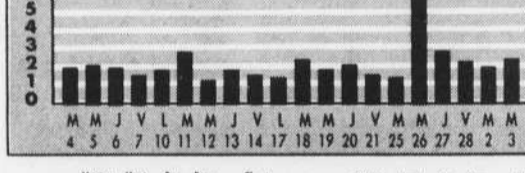
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

XXM MARCHÉ 132.86, XCO HYDRO-CARBURE 126.55, XCB BANCAIRE 140.65, XCM MINES ET MÉTAUX 112.52, etc.

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



AB

Table of stock prices for companies starting with A and B.

CE

Table of stock prices for companies starting with C and E.

DE

Table of stock prices for companies starting with D and E.

FG

Table of stock prices for companies starting with F and G.

Taux d'intérêt

Tableau comparatif des TAUX HYPOTHÉCAIRES et de PRÊTS PERSONNELS

Table comparing mortgage and personal loan rates for various institutions.

Compilation Fiducie du Québec — 2 juillet 1985

Tableau comparatif des taux d'intérêts sur les DÉPÔTS GARANTIS

Court terme Long terme

Table comparing interest rates on guaranteed deposits for various terms.

Compilation Fiducie du Québec — 2 juillet 1985

Options

Tableau comparatif des Options

Table comparing options for various companies and products.

Compilation Fiducie du Québec — 2 juillet 1985

Options

Tableau comparatif des Options

Table comparing options for various companies and products.

Compilation Fiducie du Québec — 2 juillet 1985

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

Table of forward contracts for lumber from the East.

Options

Table of options for various companies.

Options

Table of options for various companies.

Options

Table of options for various companies.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

L'INDICE GLOBAL BAISSÉ

VANCOUVER (PC) — La tendance était irrégulière et l'activité modérée hier à la Bourse de Vancouver. Le volume des échanges comptait 7,358,489 actions.

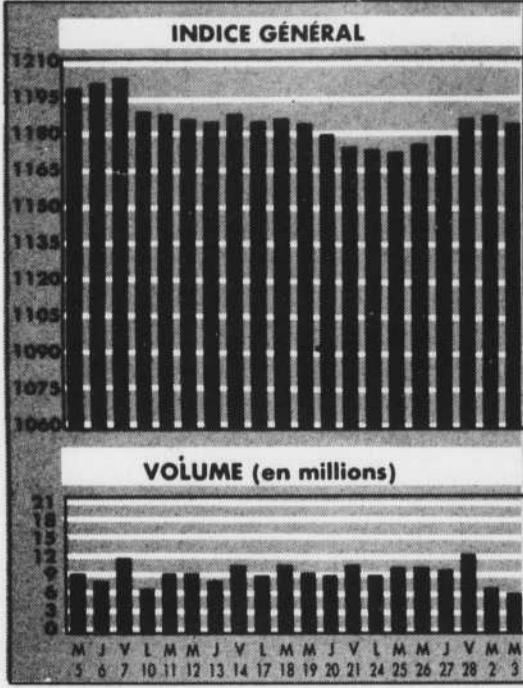
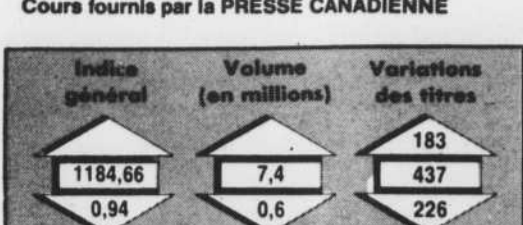


Tableau de cotations des actions (A-D) avec colonnes pour le titre, le cours, les variations et les volumes.

Tableau de cotations des actions (E-H) avec colonnes pour le titre, le cours, les variations et les volumes.

Tableau de cotations des actions (I-L) avec colonnes pour le titre, le cours, les variations et les volumes.

Tableau de cotations des actions (M-P) avec colonnes pour le titre, le cours, les variations et les volumes.

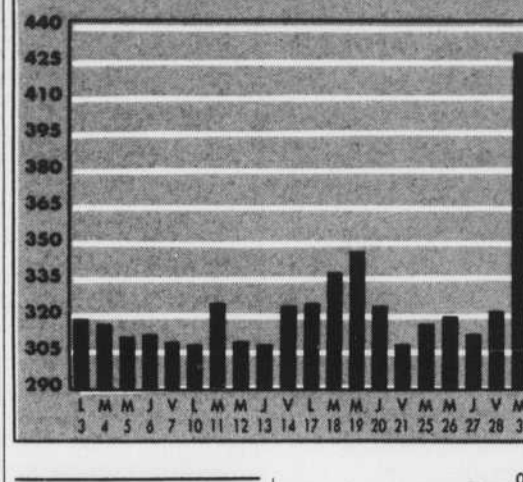
Tableau de cotations des actions (Q-T) avec colonnes pour le titre, le cours, les variations et les volumes.

Tableau de cotations des actions (U-X) avec colonnes pour le titre, le cours, les variations et les volumes.

Tableau de cotations des actions (Y-Z) avec colonnes pour le titre, le cours, les variations et les volumes.

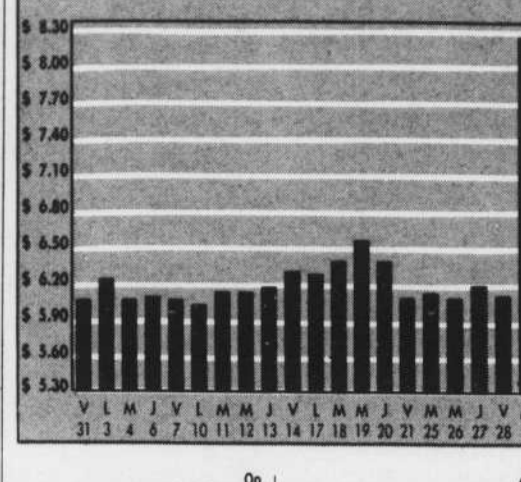
L'OR

YALAIT HIER A LONDRES 7,19 426,62 EN \$ US

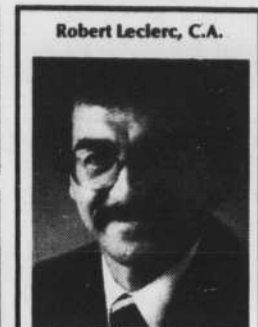


L'ARGENT

YALAIT HIER A LONDRES 0,27 8,25 EN \$ US



NOMINATION



Monsieur Paul Noiseux, F.C.A., président et chef de la direction, et les associés de Maheu Noiseux sont heureux d'annoncer la nomination de monsieur Robert Leclerc, C.A., à titre d'associé au bureau de Montréal.

OPTIONS

Tableau de cotations des options avec colonnes pour le titre, le prix, l'offre, la demande, le terme et le cours.

OPTIONS

Tableau de cotations des options avec colonnes pour le titre, le prix, l'offre, la demande, le terme et le cours.

MAHEU NOISEUX

Maheu Noiseux, société d'experts-comptables, offre aux entreprises, organismes publics et para-publics, ainsi qu'aux professionnels et gens d'affaires, une gamme complète de services de comptabilité, de vérification et de fiscalité.

NOUVELLE ÉMISSION ET RECLASSEMENT

La présente annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres qui y sont mentionnés. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où le dépôt d'un tel prospectus aura été accepté par une commission des valeurs mobilières ou un organisme similaire dans telles provinces.

\$35 100 000

Bombardier Inc. 2 700 000 actions subalternes à droit de vote classe B

Prix: \$13,00 l'action

Les actions ordinaires sont placées aux termes d'un prospectus daté du 20 juin 1985. On peut se procurer des exemplaires de ce prospectus auprès des firmes mentionnées ci-dessous ou de tout autre courtier légalement autorisé à offrir ces titres.

- Liste de courtiers et de sociétés financières: Wood Gundy Inc., Lévesque, Beaubien Inc., Geoffrion, Leclerc Inc., Richardson Greenfields du Canada, Dominion Securities Pitfield, Nesbitt Thomson Bongard, McLeod Young Weir, Merrill Lynch Canada, Midland Doherty, Burns Fry, Molson Rousseau, Walwyn Stodgell Cochran Murray, Tassé & Associés, Bell Gouinlock, McNeil, Mantha, Société de courtage Bache, Casgrain & Compagnie, MacDougall, MacDougall & MacTier, Maison Placements Canada, Osler, Wills, Bickle, Brault, Guy, O'Brien.

juillet 1985



SPORTS

McEnroe subit face à Curren, la pire défaite de sa carrière

LONDRES (AFP) — L'Américain d'origine sud-africain Kevin Curren, vainqueur du tenant du titre, son compatriote John McEnroe, et l'Allemand de l'Ouest Boris Becker, 17 ans seulement, victorieux du Français Henri Leconte, ont été les vedettes hier, des quarts de finale du simple messieurs du tournoi sur gazon de Wimbledon disputés sous un chaud soleil.

redresser la situation à cause peut-être d'un genou droit blessé. Tête de série numéro 8, Kevin Curren a construit, comme à son habitude, sa victoire avec un service d'une extrême violence, mais aussi avec des retours fulgurants. Il est vrai qu'il avait en face de lui un joueur sans réaction, accumulant les maladroites aussi bien au service que dans la relance. Cet échec de John McEnroe est l'un des plus importants de sa carrière.

devenu hier le plus jeune joueur à atteindre les demi-finales, s'est brillamment qualifié aux dépens d'Henri Leconte après quatre sets acharnés (7-6, 3-6, 6-3, 6-4). Dans ce match tournant souvent à une bataille féroce de services, l'Allemand de l'Ouest, 20e joueur mondial, a sauvé une balle de set dans le bris de la première manche et il a ensuite résisté avec sa grande puissance physique aux attaques d'Henri Leconte qui, la veille, avait réussi l'exploit de vaincre le Tchecoslovaque Ivan Lendl, tête de série numéro 2.

Décès de Frank Selke

(CP) — Frank Selke père, qui a été le directeur général du Canadien au cours de l'une de ses plus glorieuses époques, est mort hier à son domicile de Montréal. Il était âgé de 92 ans.

Selke a du reste gravé son nom sur neuf coupes Stanley — trois avec les Maple Leafs de Toronto et six avec le Canadien. Le Tricolore a également remporté huit championnats sous sa gouverne.

Quant à Kevin Curren, il retrouvera l'Américain Jimmy Connors, numéro 3 du tournoi, dans un match placé sous le signe de la revanche. « Jimbo » a obtenu, lui aussi aisément, sa qualification contre la révélation du tournoi, le Chilien Ricardo Acuna (6-1, 7-6, 6-2). A presque 33 ans, « Jimbo », vainqueur à Wimbledon en 1974 et 1982, n'a certainement pas dit son dernier mot dans cette épreuve d'autant que son grand rival John McEnroe n'est plus dans la course.

Selon André Boudrias Mullen représente un cas moins risqué que Carpenter

(PC) — On ne peut pas négliger la possibilité d'effectuer une transaction quelconque avec les Capitals de Washington dans le but d'offrir un contrat à Bobby Carpenter. Mais d'après la formule de compensation, le cas de Joe Mullen (des Blues de St. Louis) est plus intéressant et moins risqué.

lier droit Joe Mullen est plus réaliste. « Tout dépend de la valeur de son contrat, a indiqué Boudrias. Contrairement à Carpenter, la cause de Mullen peut être débattue selon la nouvelle formule de compensation, ce qui donne une meilleure marge de manoeuvre à toutes les parties concernées.

Enfin, en simple dames, on se dirige tout doucement vers une nouvelle finale entre les deux reines du tennis, les Américaines Chris Evert-Lloyd et Martina Navratilova, classées numéro un ex-aequo dans le tournoi. Chris Evert-Lloyd a obtenu sa qualification en toute quiétude face à sa compatriote Barbara Potter (6-2, 6-1). Elle rencontrera aujourd'hui en demi-finales, une autre Américaine, Kathy Rinaldi, tête de série numéro 16, qui a provoqué une surprise en prenant le meilleur sur la Tchecoslovaque Helena Sukova (numéro 7) en trois sets (6-1, 1-6, 6-1).

SUR SCENE

L'AIRO TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs — D'Angleterre, First Light, avec Ronnie Johnson, guitare, Geoffrey Dunn, batterie, Roy Shipston, clavier, Gregson Harwood, basse, et Paul Williams, vocales, 2 au 6 juillet.

LES FOUFFONES ELECTRIQUES: 97 Ste-Catherine (845-5484) — 9 heures moins quart avant la bombe atomique, 4 juil. au 21 juil.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Life force" 7 h, 9 h ven, dern. spect. 11 h.

BASEBALL

Table with columns for League, Team, and Score. Includes Ligue Nationale and Ligue Américaine.

BASEBALL

Table with columns for League, Team, and Score. Includes Ligue Nationale and Ligue Américaine.

BASEBALL

Table with columns for League, Team, and Score. Includes Ligue Nationale and Ligue Américaine.

BASEBALL

Table with columns for League, Team, and Score. Includes Ligue Nationale and Ligue Américaine.

BASEBALL

Table with columns for League, Team, and Score. Includes Ligue Nationale and Ligue Américaine.

BASEBALL

Table with columns for League, Team, and Score. Includes Ligue Nationale and Ligue Américaine.

FORUM Brassard, en marge du bon sens

PIERRE FILION

Le non-renouvellement du contrat de Gilles Néron, au poste de directeur général de la Régie de la sécurité dans les sports (RSSQ), est particulièrement troublant quand on tente de comprendre les événements qui ont entouré la bizarre décision du ministre Brassard. Quelques points retiennent mon attention.



Gilles Néron

D'abord l'absence d'analyse des performances de la Régie. Nulle part n'a-t-on lu, pour expliquer l'évaluation et la décision du ministre, des textes qui faisaient, en public, référence aux objectifs et aux programmes de la RSSQ. Il me semble, quand un gouvernement prendant de temps pour fixer des objectifs et un cadre légal de fonctionnement pour un organisme de la taille de la Régie, que la première chose à faire quand vient le temps de prendre des décisions importantes, c'est de procéder à une analyse de la performance en fonction des objectifs de l'organisme et non pas de l'humeur du ministre ou de celle des membres de la presse. Mais, en ce domaine, il n'y a rien de bien nouveau: à Québec on parle d'évaluation mais on n'en fait pas beaucoup. On flaire le vent. Et parfois, très mal.

Quatrième point: le gouvernement du Québec vient de confirmer une incroyable incohérence. Après avoir investi quelques millions de dollars, dans les cinq dernières années, pour permettre la mise sur pied d'un organisme à vocation éducative en sport, voilà que tout à coup on libère, sans analyse, le concepteur et capitaine. On fait fi de tous les investissements intellectuels liés à la personne du pdg, des contacts nationaux et internationaux qu'il a bâtis, de la crédibilité qu'il a mis du temps à acquérir, du langage critique qu'il a élaboré et sur lequel on termine son contrat. Voilà! On recommence tout à neuf. Encore une fois, Table rase. Et, évidemment, on ne consulte pas le « milieu sportif » pour connaître son évaluation de la RSSQ et du travail du président. Un « pif » de ministre et le tour est joué. Les veteux aux grands becs et aux petits coeurs battent des ailes. Ils peuvent prendre des vacances; le ministre a parlé. Il ne leur reste plus qu'à suggérer un remplaçant. Du haut de leur suffisance et de leur incroyable absence de perspective temporelle.

BASEBALL

Table with columns for League, Team, and Score. Includes Ligue Nationale and Ligue Américaine.

BASEBALL

Table with columns for League, Team, and Score. Includes Ligue Nationale and Ligue Américaine.

BASEBALL

Table with columns for League, Team, and Score. Includes Ligue Nationale and Ligue Américaine.

BASEBALL

Table with columns for League, Team, and Score. Includes Ligue Nationale and Ligue Américaine.

BASEBALL

Table with columns for League, Team, and Score. Includes Ligue Nationale and Ligue Américaine.

BASEBALL

Table with columns for League, Team, and Score. Includes Ligue Nationale and Ligue Américaine.

BASEBALL

Table with columns for League, Team, and Score. Includes Ligue Nationale and Ligue Américaine.

BASEBALL

Table with columns for League, Team, and Score. Includes Ligue Nationale and Ligue Américaine.

BASEBALL

Table with columns for League, Team, and Score. Includes Ligue Nationale and Ligue Américaine.